

# Impact des aides de l'État en faveur de la rénovation énergétique sur l'emploi et l'activité

## Rapport de l'étude

**ANALYSES  
ET CONNAISSANCE**

Collection  
n° 198



# SOMMAIRE

<b>1 - Présentation et objectifs de l'étude</b>	<b>5</b>
<b>2 - Données contextuelles sur le Bâtiment</b>	<b>7</b>
Parc de résidences principales	8
Salariés du Bâtiment	10
Chiffre d'affaires du Bâtiment	11
<b>3 - Présentation et analyse des dispositifs d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat</b>	<b>12</b>
Crédit d'impôt transition énergétique	13
Habiter mieux	20
Éco-prêts à taux zéro	23
Éco-prêts logement social	26
Certificats d'économies d'énergie	28
Poids des différents dispositifs d'aides	30
<b>4 - Impact des dispositifs sur l'emploi et l'activité</b>	<b>31</b>
Impact des aides sur l'emploi et l'activité des entreprises	32
Des baromètres pour suivre l'activité	34
Des facteurs d'amélioration de l'offre	35
<b>5 - Engagement des collectivités territoriales</b>	<b>36</b>
Des plans climat territoriaux sur tout le territoire	37
Les contributions des collectivités	38
Exemples d'autres aides financières	REF!
<b>6 - Fiches départementales</b>	<b>40</b>
Loire-Atlantique	41
Maine-et-Loire	51
Mayenne	61
Sarthe	71
Vendée	81

# SYNTHÈSE

## ■ Mesurer l'impact économique des aides sur l'activité et l'emploi

Les dispositifs d'accompagnement financier initiés par l'État au profit des travaux de rénovation énergétique de l'habitat sont nombreux et conséquents. Les objectifs de l'étude sont de :

- quantifier le volume financier des différents dispositifs d'appui à la rénovation énergétique de l'habitat,
- identifier et mesurer finement l'impact en termes de stimulation de l'activité et de travaux générés sur le secteur du bâtiment,
- développer la connaissance afin de donner une bonne visibilité aux services territoriaux sur la masse des aides déployées en Pays de la Loire.

## ■ Les aides mises en place par l'État pour la rénovation énergétique

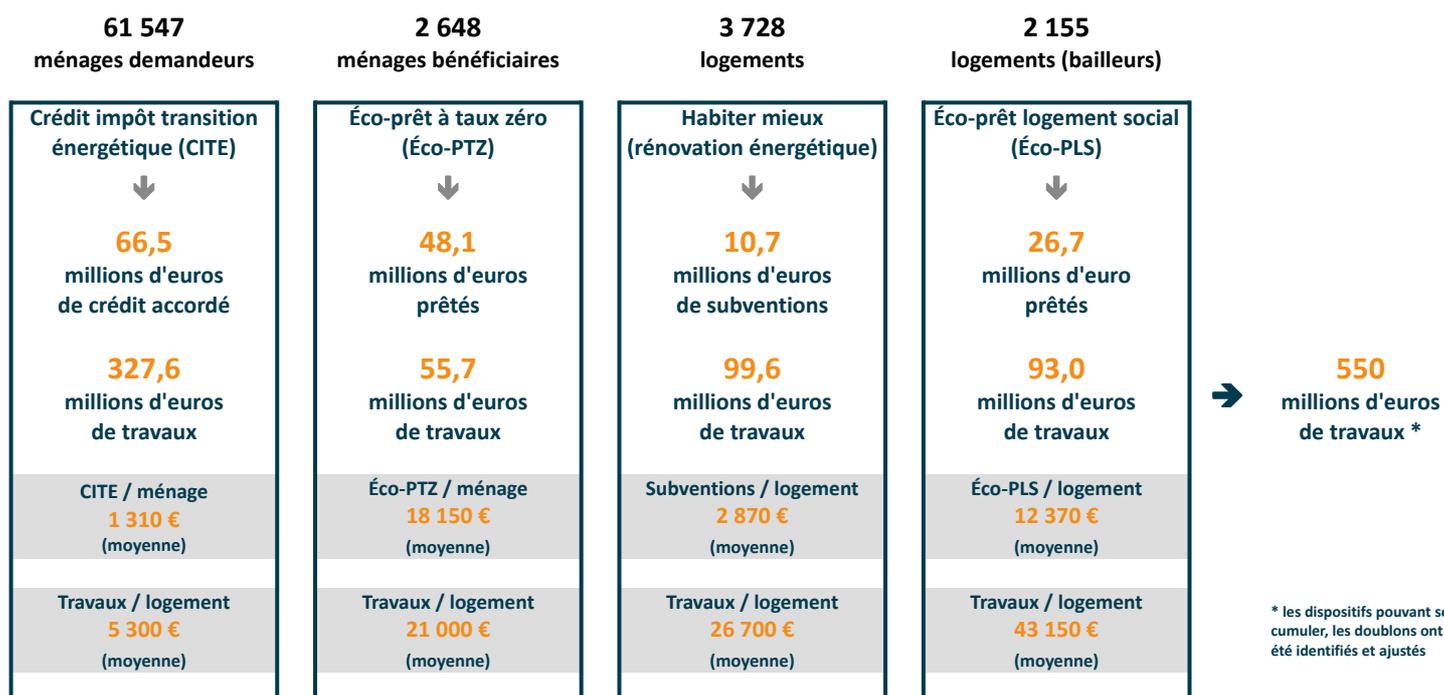
Le **crédit d'impôt transition énergétique** permet de déduire de l'impôt sur le revenu 30 % des dépenses éligibles pour des travaux d'amélioration de la performance énergétique. C'est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique.

La prime **Habiter Mieux de l'ANAH** est une aide à la rénovation énergétique pour les ménages aux ressources financières modestes. Les travaux doivent permettre de faire baisser la consommation énergétique d'au moins 25 %.

L'**éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)** permet de financer les travaux de rénovation énergétique des logements. Les travaux engagés sont menés en bouquets de 2 ou 3 actions, ou portent sur la performance globale du logement.

L'**éco-prêt logement social (éco-PLS)** est un dispositif permettant la rénovation énergétique des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie d'ici à 2020.

### L'état des dispositifs pour l'année 2015

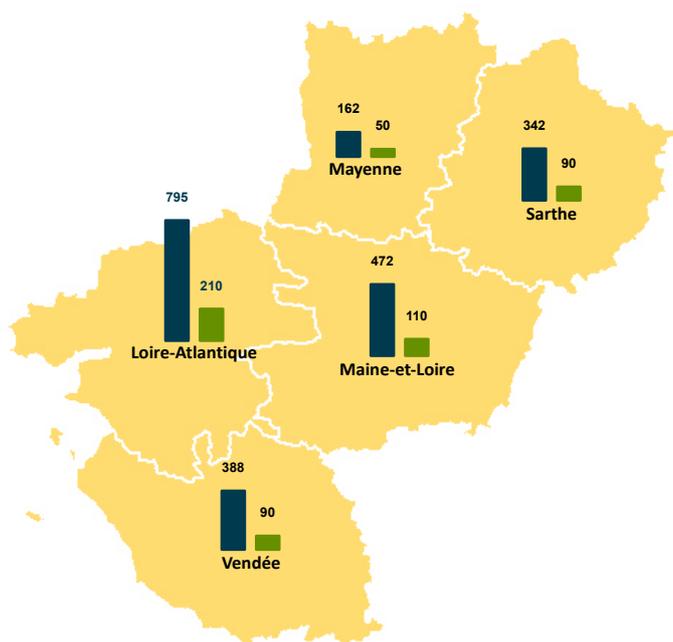


\* Les dispositifs pouvant se cumuler, les doublons ont été identifiés et ajustés

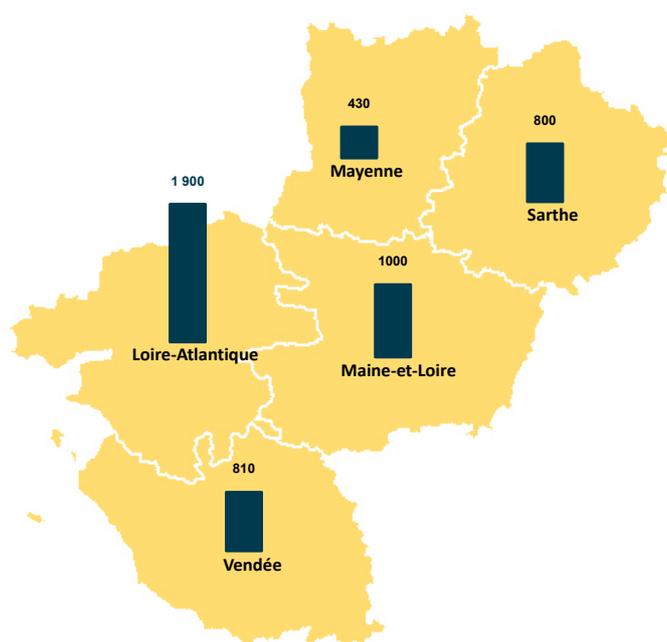
## ■ Un impact significatif des dispositifs sur l'activité des entreprises : près de 5 000 emplois directs

Près de **5 000 emplois directs** et 3 800 emplois indirects peuvent être considérés liés aux travaux de rénovation énergétique aidés par l'État en 2014/15. Les travaux de rénovation énergétique générés par les dispositifs d'aide de l'Etat représentent ainsi 25 % de l'activité des entreprises de l'entretien-rénovation des logements. Dans le contexte particulièrement difficile que le secteur du Bâtiment a connu depuis 2012, les dispositifs ont ainsi eu un effet significatif sur l'activité des entreprises du Bâtiment dans la région des Pays de la Loire, en particulier dans les départements très marqués par le recul de la construction neuve depuis 2008 et 2012.

**Chiffre d'affaires rénovation logement et travaux concernés par les aides de l'État en 2015**  
Unité : M€



**Emplois directs impactés par les aides de l'État en 2015**  
Unité : nombre de salariés



## ■ Des perspectives de croissance pour l'activité des entreprises

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 prévoit la rénovation énergétique de 500 000 logements par an au niveau national à compter de 2017, dont au moins la moitié est occupée par des ménages modestes, et la création de 75 000 emplois liés à ces rénovations.

Ces objectifs déclinés au plan régional donnent environ 30 000 logements à rénover par an en Pays de la Loire. La CERC des Pays de la Loire a estimé le nombre de rénovations globales à environ 17 000 pour l'année 2014 (bouquets de travaux ou cumul d'actions seules sur plusieurs années).

Les perspectives affichées par cette loi sont donc très prometteuses et l'activité des entreprises travaillant dans la rénovation de logements serait amenée à doubler dans les années à venir pour répondre aux objectifs réglementaires.

# 1 - PRÉSENTATION ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE

## ■ Mesurer l'impact économique au plan local

### Un objectif affiché par la loi transition énergétique et croissance verte de 500 000 rénovations par an au niveau national

La loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte confirme l'objectif de rénovation énergétique de 500 000 logements par an à compter de 2017 avec une priorité au traitement de la précarité énergétique. La loi pose une obligation de rénovation des logements privés énergivores et favorise par ailleurs l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois. La loi affiche un objectif de 75 000 emplois créés grâce à cette activité supplémentaire.

Dans la région des Pays de la Loire, le marché de la rénovation des bâtiments représente près de 50 % de l'activité du secteur du Bâtiment.

En 2014, le marché de la rénovation des logements est estimé à 2 milliards d'euros. Ce montant a vocation à se développer au regard des objectifs de la transition énergétique. La question de la part des travaux liés à la rénovation des logements existants est déterminante en vue de la réalisation des objectifs de la transition énergétique.

### Connaître les effets des aides de l'État au niveau local

Dans ce contexte, la DREAL des Pays de la Loire souhaite disposer d'éléments sur l'impact économique des dispositifs d'accompagnement financier initiés par l'Etat au profit des travaux de rénovation énergétique de l'habitat.

Les objectifs de l'étude sont de :

- quantifier le volume financier des différents dispositifs d'appui à la rénovation énergétique de l'habitat sur la période 2012-2015 afin d'en mesurer l'évolution dans la durée ;
- identifier et mesurer finement l'impact en termes de stimulation de l'activité et de travaux générés sur le secteur du bâtiment (effet levier). Cela suppose d'identifier le montant de travaux lié à la rénovation énergétique, et d'isoler les emplois directs et indirects ;
- territorialiser l'approche en fonction des données disponibles et de leur exploitation géographique ;
- développer la connaissance et donner une bonne visibilité aux services sur la masse des aides déployées en Pays de la Loire, les flux financiers, dispositif par dispositif, en vue de l'optimisation du pilotage du PREH.

Les principaux dispositifs d'aides en faveur de la rénovation énergétique financés par l'État sont les suivants :

- le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (anciennement Développement Durable),
- l'éco-PTZ,
- le programme Habiter mieux,
- l'éco-PLS,
- les certificats d'économies d'énergie.

## 2 - DONNÉES CONTEXTUELLES

- Parc de résidences principales	7
- Salariés du Bâtiment	9
- Chiffre d'affaires du Bâtiment	10

## ■ 1 587 000 résidences principales en Pays de la Loire

### 73 % de maisons individuelles

Le parc résidentiel des Pays de la Loire est composé de 1 913 120 logements, dont 1 373 770 maisons individuelles, 521 733 logements collectifs et 17 617 logements de types foyers, hôtels ou logements de fortune.

Les résidences principales représentent 83 % du parc total des Pays de la Loire.

Le parc ligérien de résidences principales représente 5,7 % du parc de la France métropolitaine.

### 86 % des résidences principales dans le parc privé

Le parc locatif social comprend 216 906 logements dans la région des Pays de la Loire. Le parc résidentiel privé s'élève donc à 1 319 991 logements, soit 86 % du parc total des résidences principales.

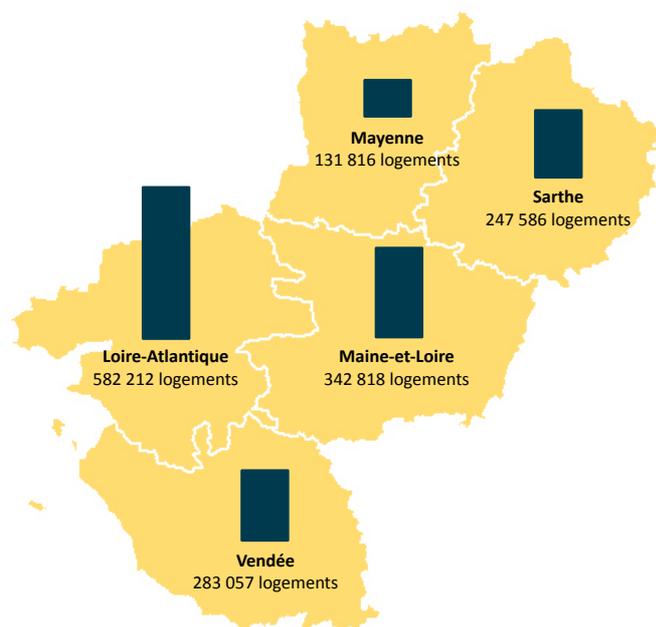
L'habitat individuel est prédominant dans les Pays de la Loire, ce qui est une caractéristique forte de la région. La maison individuelle représente 73 % du parc des résidences principales. Dans le parc privé, cette part est encore plus importante avec 81,3 % des résidences principales.

Les propriétaires occupants sont majoritaires dans le parc privé : 64 % et même 81 % pour les logements individuelles.

	Résidences principales	Résidences secondaires	Autres logements	Total
Maisons individuelles	1 157 984	138 014	77 772	1 373 770
Immeubles collectifs	417 353	50 494	53 886	521 733
Autres types	12 152	3 923	1 542	17 617
<b>Total</b>	<b>1 587 489</b>	<b>192 431</b>	<b>133 200</b>	<b>1 913 120</b>

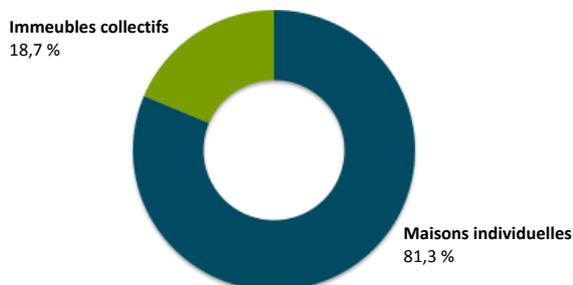
### Parc de résidences principales

Unité : nombre de logements - Source : INSEE - RP2013



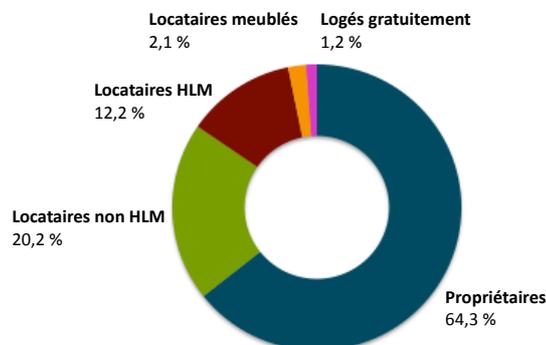
### Parc privé par type de logement

Source : INSEE - RP2013



### Résidences principales par statut d'occupation

Source : INSEE - RP2013



## ■ Des résidences principales plutôt anciennes en Mayenne et en Sarthe

### 50 % des constructions bâties avant 1974

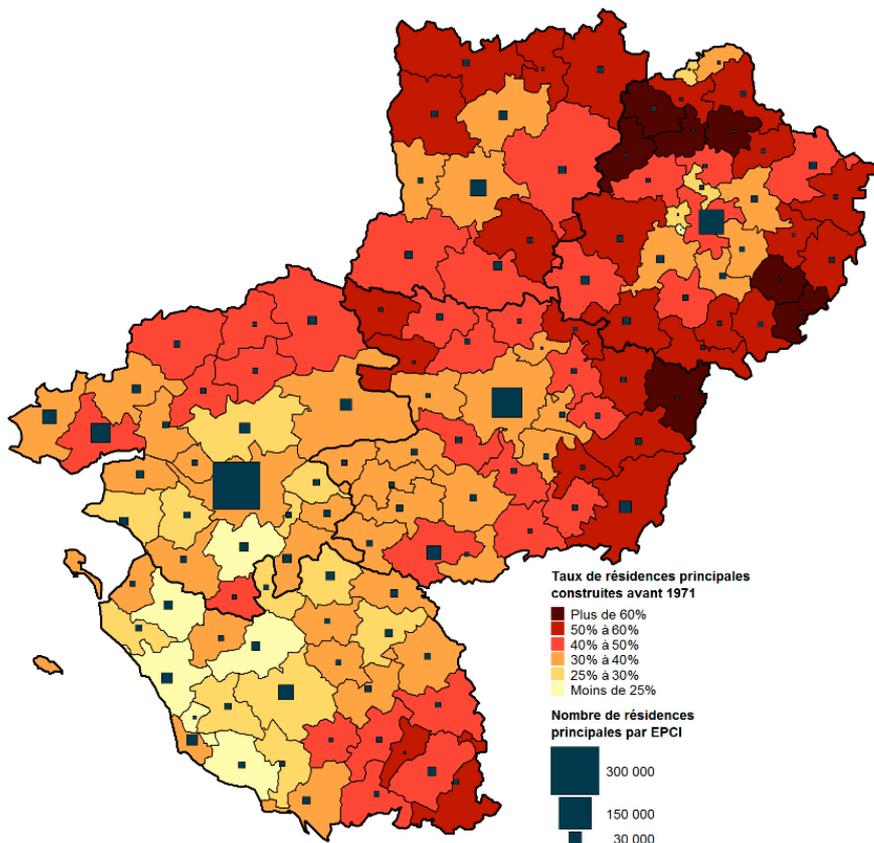
Le parc des résidences principales de la région Pays de la Loire est relativement ancien avec 50 % des constructions bâties avant 1974.

Les résidences principales les plus anciennes se trouvent en Mayenne et en Sarthe. Les deux départements les plus attractifs de la région, Loire-Atlantique et Vendée, ont un taux de résidences principales construites après 1974 plus important.

Dans le cadre de la transition énergétique, les résidences principales représentent donc un potentiel considérable d'amélioration de la performance thermique pour la région.

### Le parc de résidences principales des Pays de la Loire construites avant la première réglementation thermique (avant 1971)

Source : INSEE - RP 2013



## ■ 67 850 salariés dans le Bâtiment en Pays de la Loire

### 67 852 salariés en 2015

En 2015, les Pays de la Loire comptent 67 852 salariés dans le secteur du Bâtiment. Ce chiffre est en baisse de 3,6 % par rapport à 2014. Le Bâtiment emploie 76 % des salariés de la Construction (Bâtiment, Travaux Publics, Matériaux et Promotion Immobilière) en Pays de la Loire et 6,8 % de l'ensemble des salariés des Pays de la Loire, tous secteurs d'activité confondus. Le nombre de salariés du gros œuvre est de 17 706 unités, soit 26 % du total et celui du second œuvre est de 50 146 unités (74 %). Depuis 2008, les effectifs de gros œuvre ont diminué de 4 543 salariés (- 20 %) et ceux du second œuvre ont perdu 6 979 salariés (- 12 %).

### 38 % des effectifs salariés du Bâtiment en Loire-Atlantique

La Loire-Atlantique compte 38 % des effectifs salariés du Bâtiment en Pays de la Loire, le Maine-et-Loire, 20 %, la Mayenne, 8 %, la Sarthe, 13 % et la Vendée, 21 %. Le pourcentage des ouvriers dans le gros œuvre varie de 22 % en Mayenne à 31 % en Vendée.

### 15 105 non salariés en 2015

Les effectifs non salariés sont au nombre de 15 039 au 1er janvier 2015, dont 2 485 dans le gros œuvre et 12 620 dans le second œuvre. Les non salariés représentent 18 % des effectifs totaux travaillant dans le secteur du Bâtiment.

### 24 585 établissements en Pays de la Loire

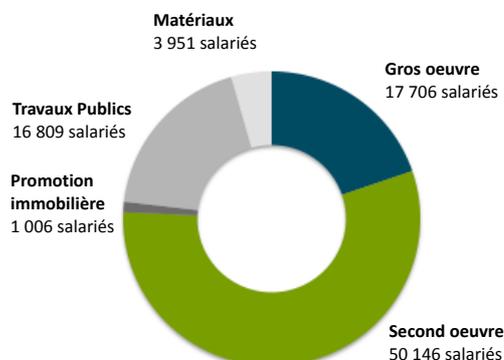
Selon l'INSEE, 24 585 établissements du secteur Bâtiment sont implantés dans les Pays de la Loire en 2015, dont 9 480 établissements avec des salariés. Les établissements du gros œuvre représentent 16 % des établissements régionaux du Bâtiment.

### 5 333 établissements RGE

À fin septembre 2016, 5 333 établissements étaient qualifiés RGE dans les Pays de la Loire. Ce volume est quasiment stable depuis décembre 2015. Environ 22 % des établissements du secteur Bâtiment sont certifiés RGE en Pays de la Loire. La Loire-Atlantique compte 1 591 établissements RGE, le Maine-et-Loire, 1 216, la Mayenne, 587, la Sarthe, 717 et la Vendée, 1 222.

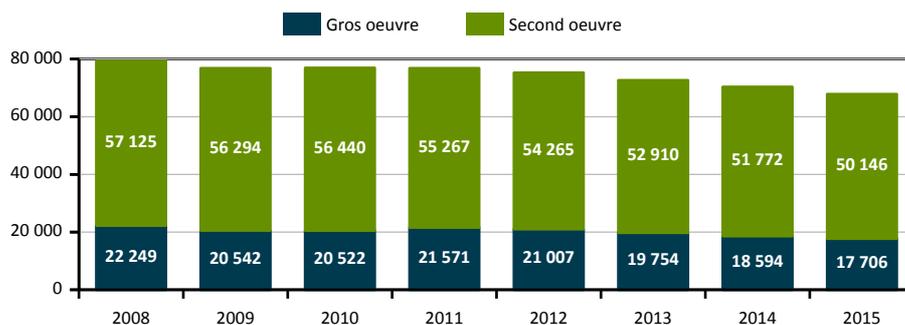
### Répartition des effectifs salariés 2015 des entreprises de Bâtiment en Pays de la Loire

Unité : nombre de salariés et % - Source : ACOSS-URSSAF



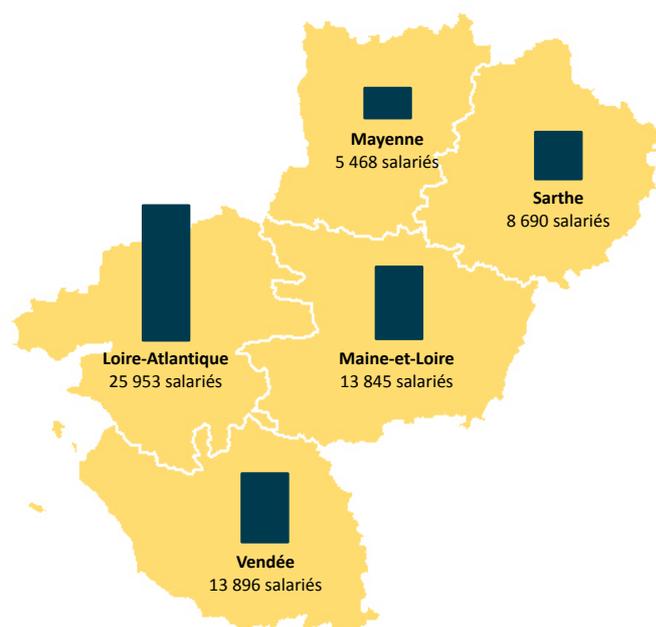
### Évolution des effectifs salariés du Bâtiment en Pays de la Loire

Unité : nombre de salariés - Source : ACOSS-URSSAF



### Répartition départementale des effectifs salariés 2015 des entreprises de Bâtiment

Unité : nombre de salariés - Source : ACOSS-URSSAF



## ■ 7,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2015

### 2 191 M€ de chiffre d'affaires en entretien-rénovation

Les entreprises du Bâtiment ont réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 7 149 M€ en 2015.

La construction neuve représente moins de la moitié de l'activité avec 47 %, alors que l'entretien-rénovation s'élève à 53 %.

Le secteur du logement représente 59 % du chiffre d'affaires global et les interventions sur les locaux représentent 41 % de l'activité.

### Une baisse globale de 2,7 % par rapport à 2014

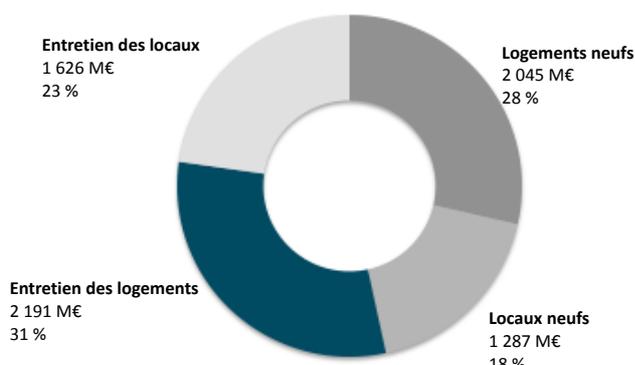
Le chiffre d'affaires global 2015 des entreprises de Bâtiment est en baisse de 2,7 % par rapport à l'année précédente. La construction neuve est la plus touchée par la diminution d'activité dans le secteur du Bâtiment. L'évolution est négative pour les logements (-0,7%) et également pour les locaux (-13,2%). Globalement, la baisse dans le neuf est de 6 %.

L'entretien-amélioration est sur une dynamique moins négative mais peu soutenue avec 0,3 % de croissance entre 2014 et 2015. Le chiffre d'affaires de l'entretien des logements est en légère progression par rapport à 2014 et celui des locaux est en retrait sensible.

Pour comparaison, en 2008, le chiffre d'affaires du secteur Bâtiment s'élevait à 8 232 M€, soit une perte de 1 083 M€ en quelques années.

### Structure du chiffre d'affaires 2015 par activité en Pays de la Loire

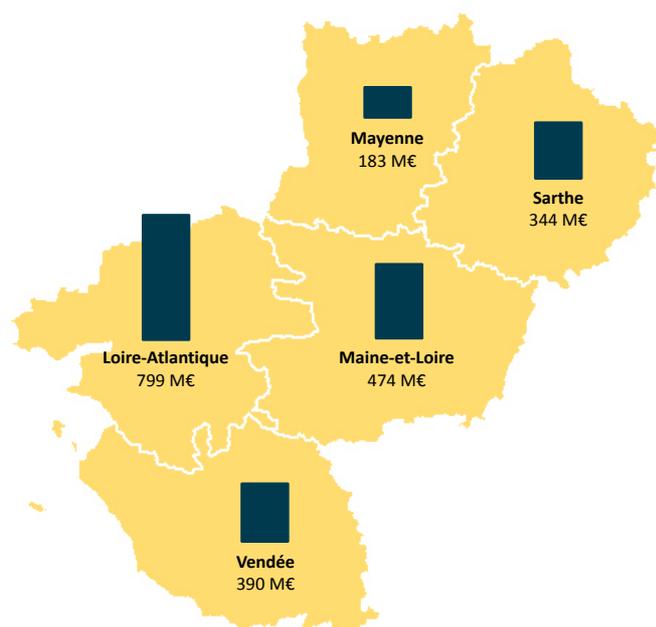
Source : CERC des Pays de la Loire



Chiffres d'affaires du Bâtiment	2014	2015
Construction neuve	3 543	3 332
Logements	2 060	2 045
Locaux	1 483	1 287
Entretien et rénovation	3 808	3 817
Logements	2 179	2 191
Locaux	1 629	1 626
<b>Total</b>	<b>7 351</b>	<b>7 149</b>

### Estimation des chiffres d'affaires départementaux 2015 pour la rénovation

Unité : M€ - Source : CERC des Pays de la Loire



# 3 - PRÉSENTATION ET ANALYSE DES DISPOSITIFS D'AIDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

- Crédit d'impôt transition énergétique	13
- Habiter mieux	20
- Éco-prêts à taux zéro	23
- Éco-prêts logement social	26
- Certificats d'économies d'énergie	28
- Poids des différents dispositifs d'aides	30

## Le crédit d'impôt transition énergétique

### ■ Une déduction de 30 % des dépenses d'équipements et/ou de main d'œuvre

Le Crédit d'Impôt Transition Énergétique est une aide financière pour les propriétaires occupants et locataires qui réalisent des travaux de rénovation énergétique dans leur résidence principale.

Il permet de déduire des impôts 30 % des dépenses d'équipement et/ou de main d'œuvre

pour certains travaux de rénovation énergétique. Ce montant de dépenses éligibles est plafonné à 8 000 euros par personne et majoré de 400 euros supplémentaires par personne à charge.

La démarche administrative à suivre est très simple : il suffit de remplir une ligne sur sa dé-

claration d'impôt et de conserver soigneusement la facture de l'entreprise ayant fourni les matériaux et équipements et réalisé les travaux.

Ce plafond s'apprécie sur une période de cinq années consécutives comprises entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2015.

### ■ Des travaux conduits par des entreprises RGE

Le crédit d'impôt est accordé aux propriétaires occupants ou locataires de leur résidence principale. Les équipements ou matériaux doivent être intégrés dans un logement achevé depuis plus de 2 ans.

Les travaux doivent être réalisés par l'entreprise qui fournit les matériaux. Depuis le 1er janvier 2015, les professionnels réalisant les travaux doivent être « Reconnus Garant de l'Environnement » (RGE).

Les équipements doivent répondre à des caractéristiques techniques précises.

Les équipements concernés par le CITE sont les suivants :

- isolation des parois opaques (murs) ;

- isolation des parois opaques (toitures) ;
- isolation des parois vitrées ;
- protection des murs, toitures ou parois vitrées contre le rayonnement solaire ;
- équipements de chauffage ou de production d'eau chaude sanitaire (ECS) fonctionnant au bois ou autre biomasse ;
- équipements de production d'ECS fonctionnant à l'énergie solaire ou avec une pompe à chaleur ;
- chaudières à condensation ou à micro-cogénération, équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable (pompe à chaleur, énergie hydraulique ou biomasse, énergie éolienne).
- isolation thermique des planchers bas ;
- volets isolants ou portes d'entrée donnant

sur l'extérieur ;

- régulation et programmation du chauffage ;
- appareils permettant d'individualiser les frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire ;
- calorifugeage ;
- raccordement à un réseau de chaleur ;
- réalisation d'un diagnostic de performance énergétique (DPE) en dehors des cas où la réglementation le rend obligatoire ;
- borne de recharge de véhicule électrique.

### ■ Plus aucune condition de ressources nécessaire

Jusqu'au 30 août 2014, le crédit d'impôt était soumis à des conditions de ressources. Ainsi, le crédit d'impôt en action seule n'était accessible qu'aux foyers dont le revenu ne dépassait pas le seuil de 25 005 € pour la première part de quotient familial. Les ménages dont les revenus se situent au-dessus de ces plafonds

devaient réaliser un bouquet de travaux pour bénéficier du crédit d'impôt.

Depuis le 1er septembre 2015, le crédit d'impôt pour la transition énergétique n'est plus soumis à des conditions de ressources et une obligation de réaliser un bouquet de travaux.

Ce dispositif est prorogé jusqu'à décembre 2017.

Le crédit d'impôt est cumulable avec l'éco-prêt à taux zéro, depuis le 1er mars 2016 et avec les aides de l'Anah, des collectivités territoriales et des fournisseurs d'énergie.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Le-credit-d-impot-transition.html>

## ■ Le crédit d'impôt transition énergétique, le dispositif le plus utilisé par les ménages

### Des modalités d'attribution qui ont changé le 1er septembre 2014

L'année 2014 a été marquée par un changement des modalités d'attribution du crédit d'impôt transition énergétique. Au 1er septembre 2014, plus aucune condition de ressources n'était nécessaire et toutes les actions réalisées permettaient un crédit d'impôt de 30 %.

### 61 547 ménages ont demandé un crédit d'impôt en 2015...

Le crédit d'impôts est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2015 (déclaration 2015 sur les revenus 2014), 61 547 ménages ont fait une demande de crédit d'impôt.

Durant la première période, s'étalant du 1er janvier au 31 août 2014, 23 112 ménages ont fait une demande de CITE. 38 435 ménages ont sollicité un crédit d'impôt sur la deuxième période, du 1er septembre au 31 décembre 2014.

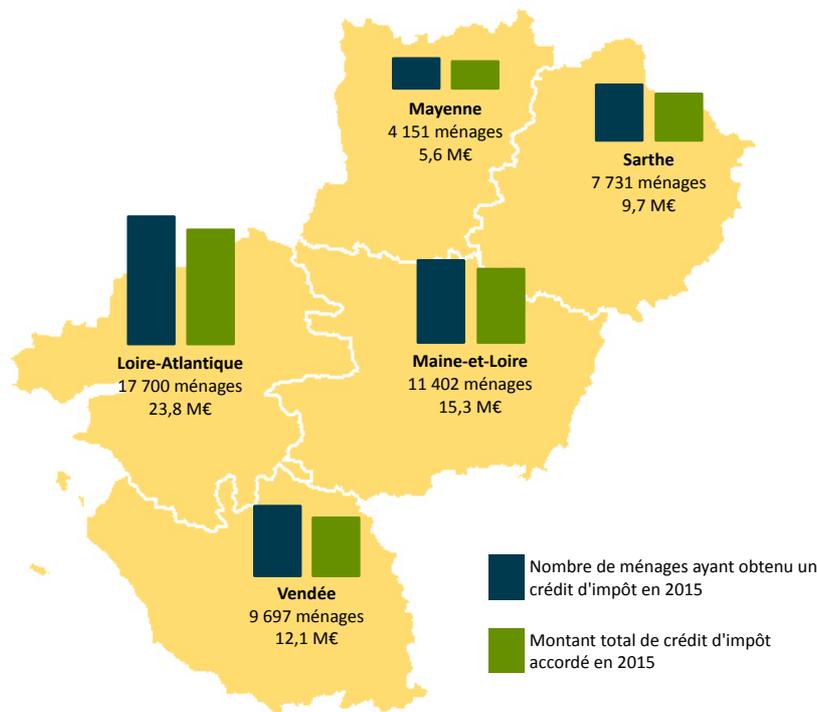
### ... et 50 681 foyers ont bénéficié de cette mesure fiscale

Plus de 50 600 foyers ont obtenu un crédit d'impôt pour réaliser des travaux dans leur résidence principale.

10 866 ménages n'ont donc pas pu bénéficier de cet avantage fiscal. La cause des refus est soit le niveau de revenu qui est trop élevé, soit une prise en compte impossible des travaux réalisés car n'entrant pas dans le cadre défini par la loi. Ces refus sont donc en grande majorité pour les travaux réalisés entre janvier et août 2014.

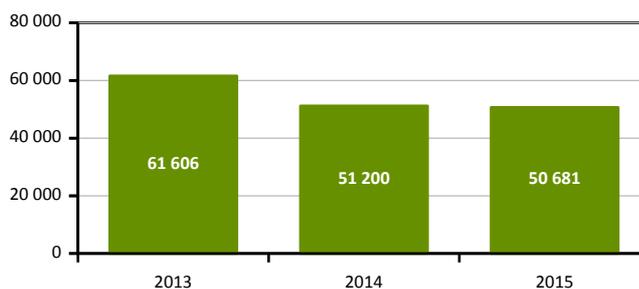
### Répartition départementale du crédit d'impôt transition énergétique accordé en 2015 pour des travaux réalisés en 2014

Unité : nombre de ménages et M€ - Source : DGFIP



### Évolution du nombre de foyers ayant obtenu un CIDD / CITE en Pays de la Loire

Unité : nombre de CIDD / CITE - Source : DGFIP



	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015	22 066	13 697	4 892	9 395	11 497	<b>61 547</b>
Nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015	17 700	11 402	4 151	7 731	9 697	<b>52 681</b>
Montant total de crédit d'impôts accordé (M€)	23,8	15,3	5,6	9,7	12,1	<b>66,5</b>
Montant moyen de crédit d'impôts par foyer (€)	1 347	1 339	1 360	1 253	1 245	<b>1 313</b>

## ■ 328 M€ de travaux déclarés par les ménages en 2015

### Des demandes motivées par les nouvelles conditions d'attribution

Les demandes de crédit d'impôt en 2015 sont intervenues à 38 % pendant la première période (travaux réalisés entre janvier et août 2014) et à 62 % lors de la deuxième période (travaux réalisés entre septembre et décembre 2014). L'annonce du changement des modalités d'attribution ayant été faite au cours du mois d'août, l'effet d'aubaine a donc joué à plein.

Le montant global des travaux en 2015 est de 327,6 M€, dont 133,7 M€ pendant la première période et 194,0 M€ pendant la deuxième période.

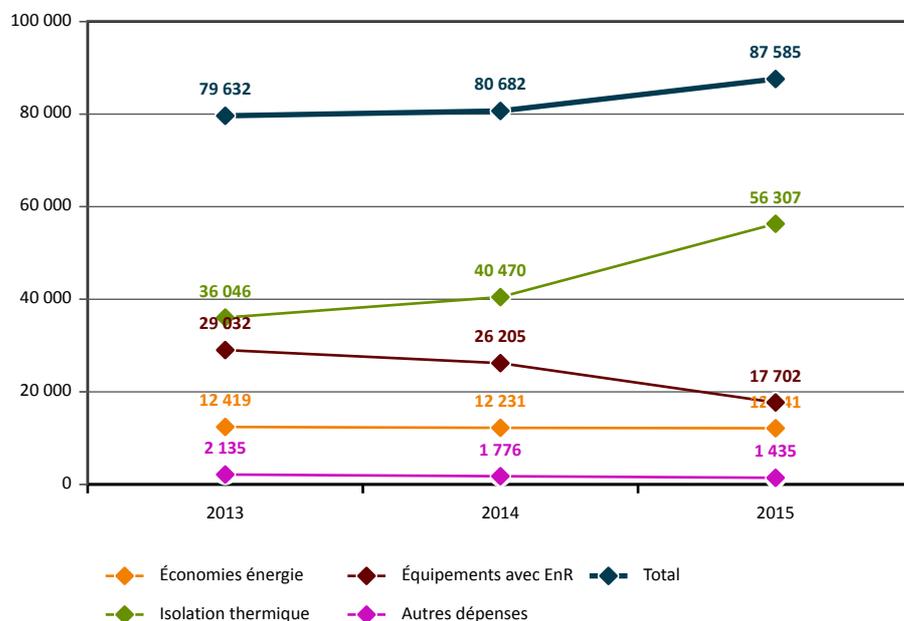
### Entre 5 000 € et 6 000 € de travaux par foyer

Le montant moyen des travaux est légèrement plus important durant la première période car le taux était plus intéressant pour des bouquets de travaux et non des actions seules. Le montant des travaux effectués entre septembre et décembre 2014 ne sont pas beaucoup moins importants, ce qui est plutôt rassurant quant au niveau d'implication des particuliers dans leur approche des économies d'énergie. Le fait d'imposer des bouquets de travaux n'était finalement pas essentiel.

### 1 300 € de crédit d'impôt par foyer

### Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Le montant moyen de crédit d'impôt accordé aux ménages en 2015 est quasiment le même sur tout le territoire des Pays de la Loire. Il s'élève en moyenne à 1 313 € par foyer et varie de 1 245 € en Vendée à 1 360 € en Mayenne.

	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Crédit d'impôt demandé</b>						
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 1ère période	8 588	5 026	1 740	3 530	4 228	23 112
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 2ème période	13 478	8 671	3 152	5 865	7 269	38 435
<b>Nombre total de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015</b>	<b>22 066</b>	<b>13 697</b>	<b>4 892</b>	<b>9 395</b>	<b>11 497</b>	<b>61 547</b>
<b>Travaux déclarés</b>						
Montant des travaux déclarés par les ménages - 1ère période (M€)	51,0	28,8	10,2	19,7	24,0	133,7
Montant des travaux déclarés par les ménages - 2ème période (M€)	70,3	44,6	16,6	28,4	34,1	194,0
<b>Montant total des travaux déclarés par les ménages (M€)</b>	<b>121,3</b>	<b>73,4</b>	<b>26,8</b>	<b>48,1</b>	<b>58,0</b>	<b>327,6</b>
<b>Montant moyen des travaux déclarés</b>						
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 1ère période (€)	5 944	5 721	5 879	5 578	5 667	5 784
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 2ème période (€)	5 214	5 143	5 269	4 845	4 687	5 047
<b>Montant moyen des travaux déclarés par foyer (€)</b>	<b>5 498</b>	<b>5 355</b>	<b>5 486</b>	<b>5 120</b>	<b>5 047</b>	<b>5 324</b>

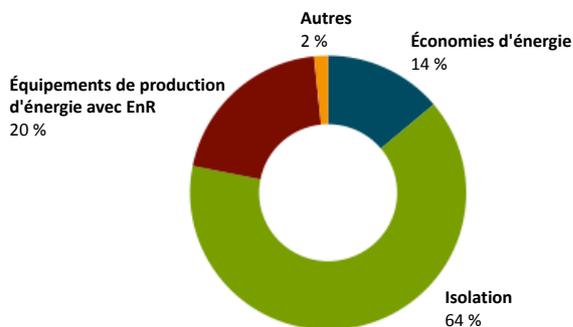
## ■ 64 % des actions engagées pour améliorer l'isolation de son logement

### Les interventions sur les fenêtres sont les plus nombreuses

Près des deux-tiers des actions engagées par les particuliers ont pour objet l'isolation des logements, avec une part très importante pour les travaux de renouvellement des menuiseries extérieures (37 %). Le montant moyen des travaux pour cette intervention est de 4 585 €.

La pose d'isolant pour les toitures représente 23 % des travaux d'isolation, pour un montant moyen de 3 165 €.

Évolution du nombre d'actions réalisées par types de travaux  
Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Nombre d'actions réalisées en 2014 pour un crédit d'impôt accordé en 2015	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Économies d'énergie</b>						
Chaudières à condensation	3 330	2 108	703	1 524	1 289	<b>8 954</b>
Chaudières à micro-cogénération gaz	47	13	0	27	0	<b>87</b>
Appareils de régulation de chauffage	1 158	723	252	473	494	<b>3 100</b>
<b>Isolation thermique</b>						
Matériaux d'isolation des murs	2 297	1 221	575	817	909	<b>5 819</b>
Matériaux d'isolation des toitures	4 440	2 843	957	1 755	3 055	<b>13 050</b>
Matériaux d'isolation des planchers	449	326	210	287	163	<b>1 435</b>
Matériaux d'isolation des parois vitrées	7 975	4 717	1 695	3 234	3 381	<b>21 002</b>
Volets isolants	2 558	1 387	431	991	1 192	<b>6 559</b>
Portes d'entrée donnant sur l'extérieur	3 047	1 848	777	1 356	1 414	<b>8 442</b>
<b>Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable</b>						
Appareil chauffage ou production eau chaude - Bois ou autres biomasses	4 308	2 918	1 176	1 753	3 115	<b>13 270</b>
Pompes à chaleur air/eau	634	493	180	229	452	<b>1 988</b>
Pompe chaleur autre que air/air pour production eau chaude sanitaire	468	476	177	288	335	<b>1 744</b>
Chauffe-eaux solaires	236	105	47	34	153	<b>575</b>
Chauffe-eaux fonctionnant à l'énergie hydraulique	37	23	0	0	11	<b>71</b>
Système production électricité, éolienne, hydraulique ou autres biomasses	24	14	0	0	16	<b>54</b>
<b>Autres dépenses</b>						
Diagnostic performance énergétique	603	184	162	103	230	<b>1 282</b>
Équipement raccordement réseau chaleur	41	25	0	0	23	<b>89</b>
Compteurs individuels chauffage ou eau chaude immeuble collectif	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Système de charge pour véhicules électriques	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Divers équipements	29	19	0	0	16	<b>64</b>

## ■ Des montants moyens assez homogènes dans les départements

La part des travaux sur les portes d'entrée est de 15 % et les travaux se chiffrent à 2 284 € en moyenne.

### Des chaudières à condensation mises en œuvre de façon importante

Les travaux portant sur les économies d'énergie pour le chauffage des logements représentent 14 % des actions réalisées.

La mise en œuvre de chaudières à condensation représentent 75 % des actions de cette

catégorie et les travaux se montent à 3 749 € en moyenne.

Cette catégorie des économies d'énergie comporte également l'installation de chaudières à micro-cogénération gaz, dont le montant moyen des travaux est de 2 319 €, et la pose d'appareils de régulation du chauffage dont le montant est de 1 224 €.

### Un nombre important de poêles à bois

Les appareils de chauffage ou de production

d'eau chaude à partir de la biomasse, et en particulier du bois, représentent 75 % des dépenses pour les équipements de production d'énergie à partir d'énergie renouvelable. La pose de ce type d'équipement se monte à 3 573 € en moyenne.

Les actions les plus onéreuses sont plus rarement mises en œuvre : pompes à chaleur air/eau, chauffe-eaux solaires et les systèmes de production d'électricité, éolienne, hydraulique ou autres biomasses.

Montant moyen des travaux réalisés (€)	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Économies d'énergie</b>						
Chaudières à condensation	3 693	3 859	3 855	3 523	3 919	<b>3 749</b>
Chaudières à micro-cogénération gaz	2 266	2 003	0	2 562	0	<b>2 319</b>
Appareils de régulation de chauffage	1 253	1 111	1 087	1 201	1 412	<b>1 224</b>
<b>Isolation thermique</b>						
Matériaux d'isolation des murs	6 114	5 458	5 406	5 213	5 420	<b>5 672</b>
Matériaux d'isolation des toitures	3 265	3 144	3 091	3 842	2 672	<b>3 165</b>
Matériaux isolation planchers	2 544	2 523	2 786	3 226	2 223	<b>2 675</b>
Matériaux isolation parois vitrées	4 796	4 589	4 383	4 286	4 467	<b>4 585</b>
Volets isolants	2 337	2 360	1 806	2 523	2 629	<b>2 388</b>
Porte entrée donnant extérieur	2 320	2 360	2 082	2 384	2 124	<b>2 284</b>
<b>Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable</b>						
Appareil chauffage ou production eau chaude - Bois ou autres biomasses	3 641	3 655	3 877	3 587	3 278	<b>3 573</b>
Pompes à chaleur air/eau	10 193	9 532	9 650	10 163	9 185	<b>9 747</b>
Pompe chaleur autre que air/air pour production eau chaude sanitaire	3 918	4 148	3 581	4 109	3 947	<b>3 984</b>
Chauffe-eaux solaires	7 526	7 763	5 621	12 668	8 842	<b>8 068</b>
Chauffe-eaux fonctionnant à l'énergie hydraulique	3 861	4 871	0	0	4 299	<b>4 256</b>
Système production électricité, éolienne, hydraulique ou autres biomasses	9 560	11 181	0	0	9 906	<b>10 083</b>
<b>Autres dépenses</b>						
Diagnostic performance énergétique	340	397	450	471	520	<b>405</b>
Équipement raccordement réseau chaleur	1 511	1 315	0	0	1 928	<b>1 564</b>
Compteurs individuels chauffage ou eau chaude immeuble collectif	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Système de charge pour véhicules électriques	0	0	0	0	0	<b>0</b>
Divers équipements	2 709	2 552	0	0	2 093	<b>2 509</b>

## ■ Des CITE plus nombreux où le parc de logements est le plus important

Les groupements de communes où le nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt sont évidemment ceux où le parc de logements est le plus important.

Yon, cumulent entre 18 800 et 19 500 obtentions de crédit d'impôt, soit environ 37 % du total régional, pour 43 % du total des résidences principales et 30 % des résidences principales en maison individuelle.

unités, soit environ 63 % du total des Pays de la Loire. Les propriétaires en territoire rural sont donc bien présents et sensibilisés à l'importance de la rénovation énergétique de leur logement.

### Un peu moins de 20 000 CITE dans les 7 plus grandes agglomérations

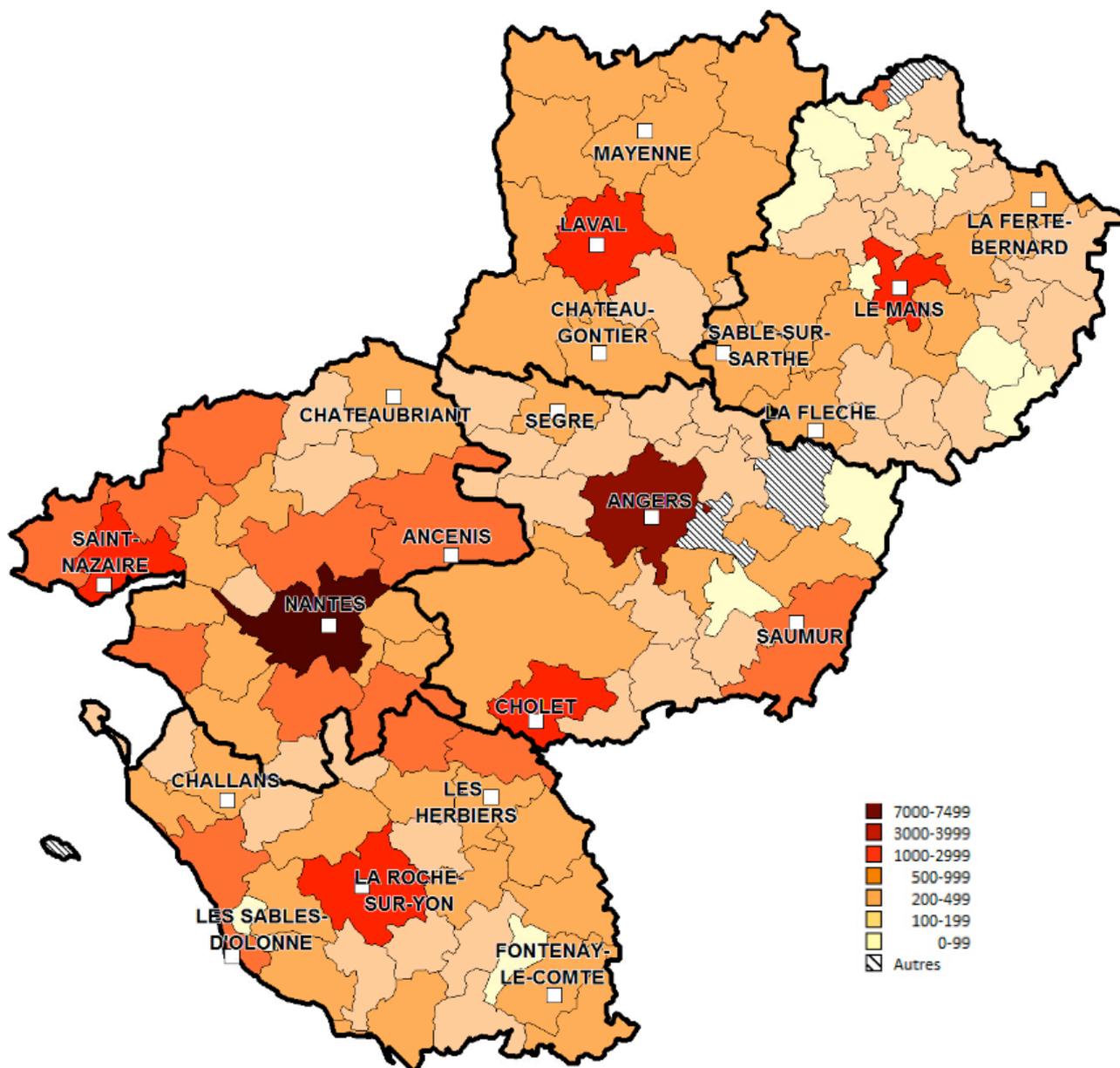
Les 7 plus grandes agglomérations des Pays de la Loire, autour de Nantes, Saint-Nazaire, Angers, Cholet, Laval, Le Mans et La Roche-sur-

### 63% des crédits d'impôt obtenus en territoire rural

Le nombre de CITE obtenus en territoire plus rural est donc compris entre 33 200 et 33 900

Nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015

Unité : nombre de foyers - Source : DGFIP



## ■ Une mobilisation relativement homogène en Pays de la Loire

### 5,2 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015

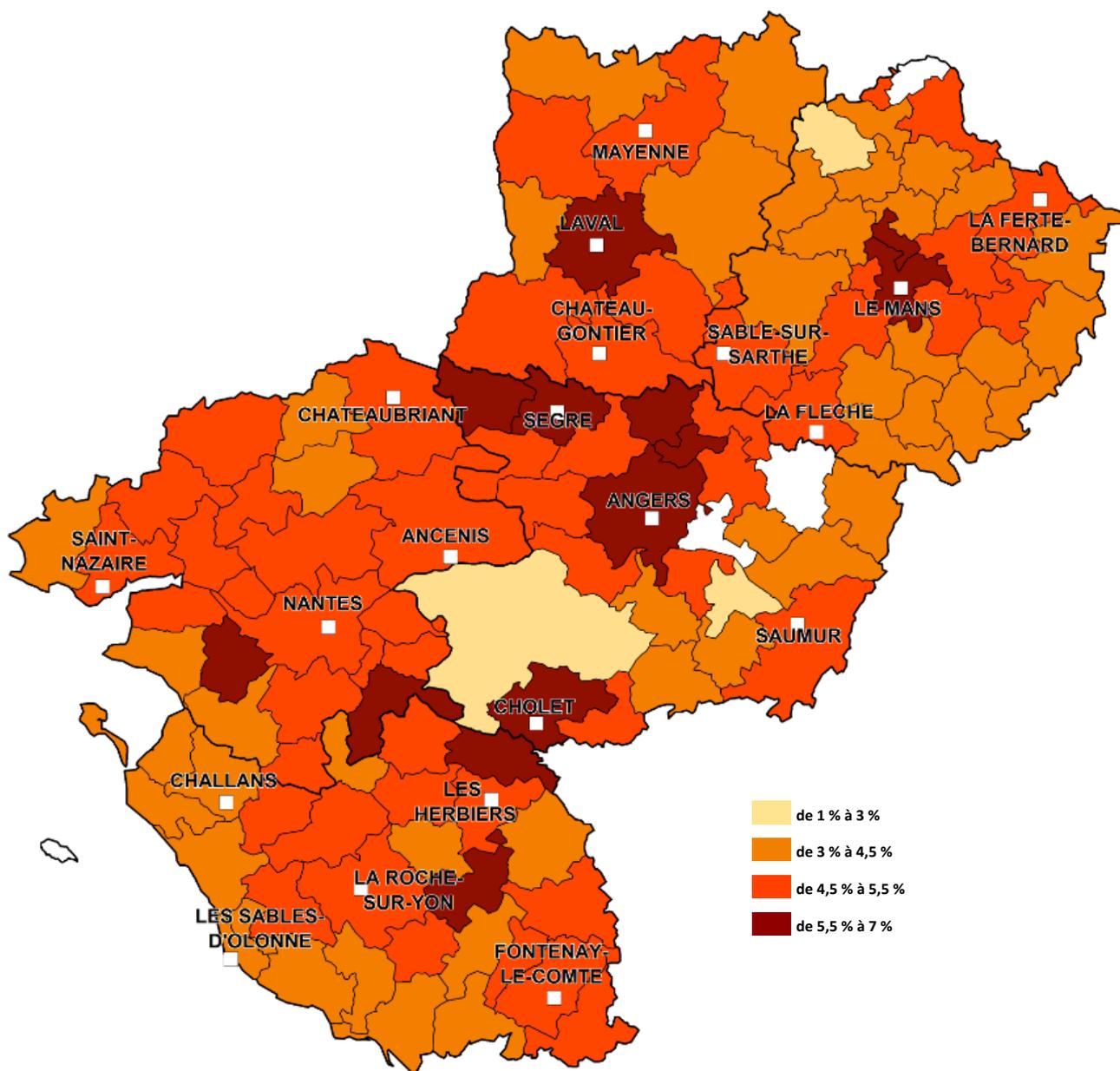
52 681 crédits d'impôt ont été accordés en 2015 pour des travaux réalisés en 2014. Le nombre de propriétaires occupants est de l'ordre de 1 021 400 au dernier recensement, ce qui représente un ratio moyen de 5,2 % pour les Pays de la Loire.

### Un dispositif très sollicité sur quasiment tous les groupements de communes

Sur les 115 groupements de communes dont les informations sont disponibles, 3 ont un ratio inférieur à 3 %, 12 entre 3 et 4 %, 65 de 4 à 5 %, 28 de 5 à 6 % et 7 à plus de 6 %.

Ratio entre le nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt et le nombre de propriétaires occupants en 2015

Unité : % - Source : DGFIP



## Le programme Habiter mieux

### ■ Une réduction minimale de 25 % de la consommation énergétique

Pour bénéficier d'une aide de l'ANAH, les occupants d'un logement ne doivent pas dépasser les conditions de ressources fixées annuellement et ne doivent pas avoir bénéficié d'un prêt à taux zéro pour l'accession à la propriété dans les cinq dernières années. Le logement doit être construit depuis plus de 15 ans.

Les travaux ne concernent pas la décoration des logements, ils ne sont pas assimilables à une construction neuve, ni à un agrandissement.

Le montant minimum des travaux est de 1 500 €.

Pour bénéficier de la prime Habiter Mieux, les

travaux doivent permettre de faire baisser la consommation énergétique d'au moins 25 %. Cette prime d'État est financée par le Fonds d'aide à la rénovation thermique (FART). Ce

fonds est financé grâce aux Investissements d'avenir du Commissariat général à l'investissement.

Nombre de personnes composant le ménage	Ménages aux ressources très modestes (€)	Ménages aux ressources modestes (€)
1	14 308	18 342
2	20 925	26 826
3	25 166	32 260
4	29 400	37 690
5	33 652	43 141
Par personne supplémentaire	+ 4 241	+ 5 434

### ■ Les engagements des bénéficiaires

Pour bénéficier d'un soutien de l'ANAH, il est nécessaire de suivre les recommandations suivantes :

- ne pas avoir commencé les travaux avant d'avoir déposé un dossier d'aide auprès de l'ANAH,

- faire intégralement réaliser les travaux par des professionnels du bâtiment, sauf en cas d'auto-réhabilitation accompagnée,  
- réserver à l'ANAH l'enregistrement des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) générés par les travaux de rénovation thermique,

- habiter le logement en tant que résidence principale pendant au moins 6 ans après la fin des travaux.

## Le programme Habiter mieux est bien implanté dans les Pays de la Loire

### 3 728 logements subventionnés en 2015

En 2015, 3 728 logements ont reçu un soutien du programme Habiter mieux pour des travaux de rénovation énergétique. Ce bilan 2015, avec 184 logements rénovés de plus qu'en 2014, est en hausse de 5,2 %.

La décision ministérielle du 3 mars 2016 acte l'amplification du programme Habiter mieux mis en place depuis 2011 et valable jusqu'au 31 décembre 2017. Pour 2016, l'objectif est de rénover 70 000 logements privés sur le territoire national dont 5 017 pour la région des Pays de la Loire.

### 100 M€ de travaux en 2015

Le montant global des travaux subventionnés par l'ANAH est de 99,6 M€ pour l'année 2015.

### Des gains énergétiques importants

Le gain énergétique moyen en 2015 est de 43 % pour les propriétaires occupants et de 61 % pour les propriétaires bailleurs. Ces valeurs sont en très légère baisse par rapport à 2014.

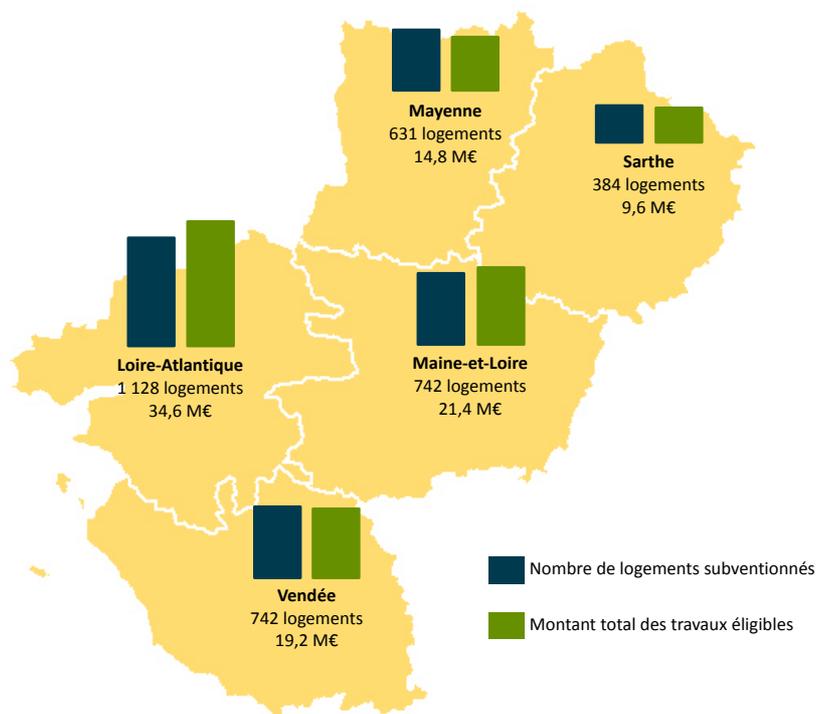
Une majorité de logements indignes et très dégradés ont bénéficié du programme, confirmant la logique de réhabilitation globale demandée par l'ANAH.

### 26 % des logements dans les grandes agglomérations

356 logements ont reçu une subvention sur Nantes Métropole, 148 sur la CARENE, 102 sur Angers Loire Métropole, 95 sur Laval Agglomération, 148 sur Le Mans Métropole et 120 sur La Roche-sur-Yon Agglomération. Cela représente 969 logements, soit 26 % du total régional.

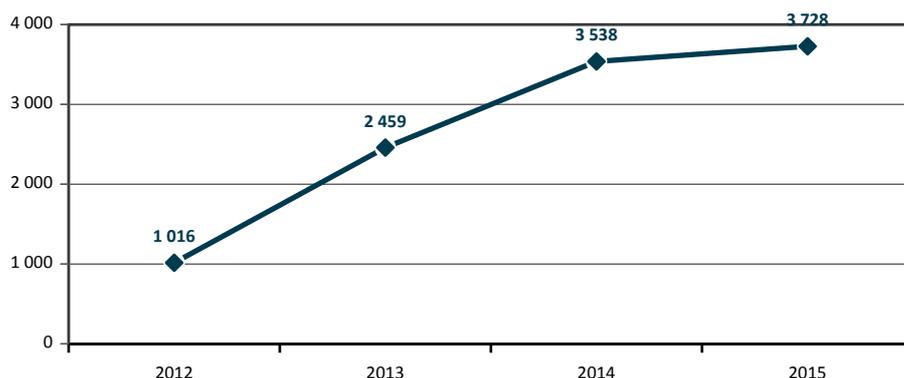
### Répartition départementale du nombre de logements subventionnés en 2015

Unité : nombre de logements et M€ - Source : ANAH



### Évolution du nombre de logements subventionnés dans le programme Habiter mieux

Unité : nombre de logements - Source : ANAH

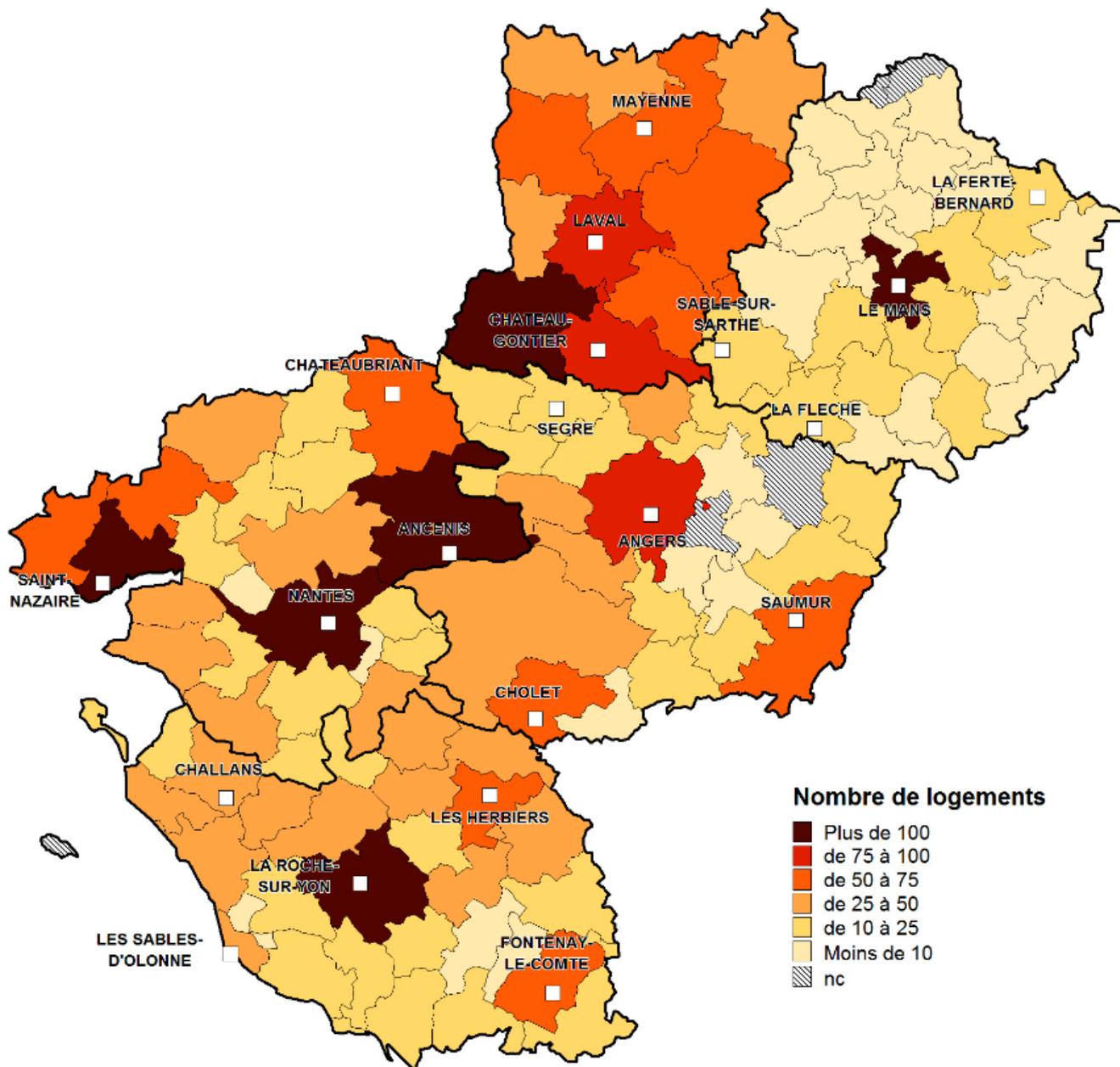


Habiter mieux en 2015	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Nombre de logements subventionnés</b>						
Logements	1 128	742	631	384	843	<b>3 728</b>
<b>Montant des travaux éligibles</b>						
Volume global (M€)	34,6	21,4	14,8	9,6	19,2	<b>99,6</b>
<b>Subventions versées au titre de la performance énergétique</b>						
Montant total (M€)	3,1	2,0	1,8	1,2	2,6	<b>10,7</b>

■ L'ANAH est bien présente sur tout le territoire régional

Nombre de logements subventionnés en 2015 dans le cadre du programme Habiter mieux de l'ANAH

Unité : nombre de logements - Source : ANAH



## Les éco-prêts à taux zéro

### ■ Pour les résidences principales construites avant 1990

L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ) permet de financer les travaux de rénovation énergétique des logements. Ce prêt peut être accordé au propriétaire du logement et au syndicat de copropriétaires. Il est en place jusqu'au 31 décembre

2018.

Un ménage peut bénéficier d'un éco-prêt à taux zéro si son logement a été construit avant le 1er janvier 1990 et qu'il est utilisé comme

résidence principale.

### ■ Des travaux centrés sur la performance énergétique

Les travaux engagés sont menés en bouquets de 2 ou 3 actions, ou portent sur la performance globale du logement.

gies renouvelables,

- installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant les énergies renouvelables.

L'étude thermique ne doit pas être confondue avec le diagnostic de performance énergétique (DPE) qui est moins complet.

Les bouquets de travaux comportent 2 ou 3 des 6 actions suivantes :

- isolation performante de la toiture,
- isolation performante des murs donnant sur l'extérieur,
- isolation performante des fenêtres et portes donnant sur l'extérieur,
- installation ou remplacement d'un chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire,
- installation d'un chauffage utilisant les éner-

Les travaux permettant d'atteindre une performance énergétique globale minimale du logement sont déterminés par une étude thermique réalisée par un bureau d'étude thermique. Le seuil est de 150 kWh/m<sup>2</sup>/an si la consommation d'énergie du logement avant les travaux est supérieure ou égale à 180 kWh/m<sup>2</sup>/an (80 kWh/m<sup>2</sup>/an si la consommation est inférieure à 180 kWh/m<sup>2</sup>/an). Cette mesure est valable uniquement pour des logements construits après le 1er janvier 1948.

Les éco-PTZ peuvent aussi porter sur des travaux de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif par des dispositifs ne consommant pas d'énergie. Ce prêts ne sont pas pris en compte dans cette étude.

Les travaux doivent impérativement être réalisés par une entreprise bénéficiant d'un signe de qualité Reconnu garant de l'environnement (RGE).

### ■ 30 000 € de prêt maximum

Le montant maximum accordé est de 30 000 €, remboursable sans intérêt.

vaut. Toutefois, la somme des 2 prêts ne devra pas dépasser les 30 000 €.

Il n'est autorisé qu'un seul éco-PTZ individuel par logement. Toutefois, un copropriétaire peut cumuler un éco-PTZ avec celui accordé au syndicat de copropriétaires si son prêt finance d'autres travaux correspondant à l'une des actions du bouquet de travaux.

La durée maximale de remboursement de l'éco-PTZ est de 15 ans pour les travaux de rénovation les plus lourds. C'est le cas notamment du financement d'un bouquet de 3 opérations de travaux ou plus.

travaux de rénovation énergétique.

#### Un éco-PTZ Habiter mieux

L'éco-prêt « Habiter Mieux » a été créé par la loi de finances 2016 pour permettre aux ménages modestes et très modestes bénéficiaires des aides du programme « Habiter Mieux » de l'Anah de financer à taux nul le reste à charge de leurs travaux. Les conditions d'éligibilité ainsi que la procédure d'attribution de ce type d'éco-prêt sont adaptées aux spécificités du programme Habiter Mieux.

Depuis le 1er juillet 2016, les ménages ont la possibilité de demander un 2nd prêt pour le même logement. Ce prêt complémentaire devra financer d'autres travaux correspondant à l'une au moins des actions du bouquet de tra-

#### Des cumuls d'aides possibles

La possibilité de cumuler l'éco-prêt à taux zéro avec le crédit d'impôt transition énergétique (CITE) est offerte aux ménages engageant des

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Tout-sur-l-eco-pret-a-taux-zero,28949.html>

## ■ Les éco-prêts à taux zéro résistent bien en Pays de la Loire

### 2 648 éco-prêts distribués en 2015

Les Pays de la Loire sont à la première place des régions françaises pour l'utilisation des éco-PTZ. En 2015, 2 648 prêts ont été distribués pour des bouquets de travaux ou des travaux portant sur la performance globale du logement.

Le nombre d'éco-PTZ distribués en 2015 est en hausse de 1,4 % par rapport à 2014. La région des Pays de la Loire est une des seules régions françaises à progresser ou rester au niveau de l'année précédente. Au niveau national, une chute de 26,2 % est enregistrée.

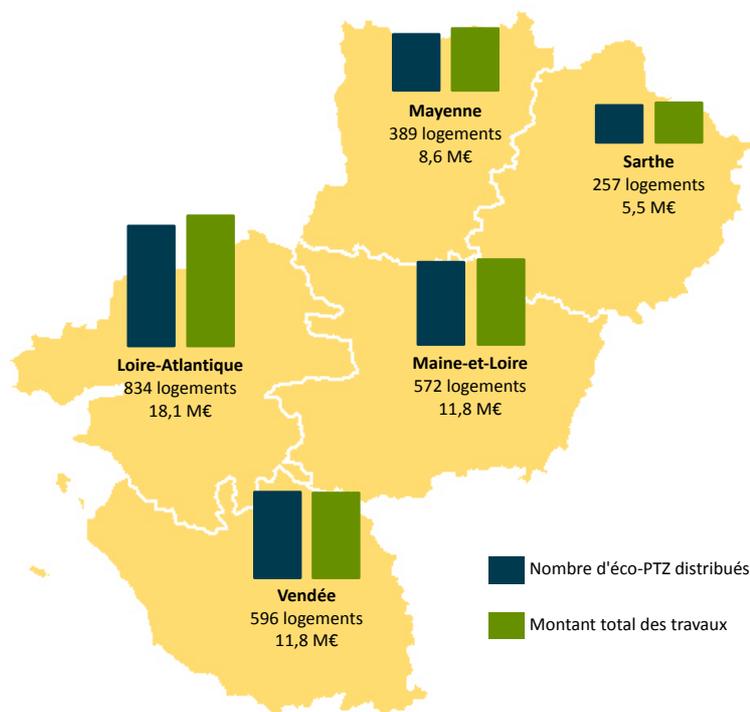
### Un montant moyen des prêts de 18 150 €

Le montant moyen des prêts est de 14 555 € pour des bouquets 2 actions, 22 781 € pour des bouquets 3 actions et 19 504 € pour des travaux de performance globale.

Globalement, le montant moyen des prêts est de 18 150 € et reste au niveau des années précédentes.

### Répartition départementale du nombre d'éco-PTZ distribués en 2015

Unité : nombre déco-PTZ et M€ - Source : SGFGAS



Éco-PTZ en 2015	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Nombre d'éco-PTZ distribués</b>						
Bouquets 2 actions	444	345	187	152	323	<b>1 451</b>
Bouquet 3 actions	338	218	181	97	265	<b>1 099</b>
Performance globale	52	9	21	8	8	<b>98</b>
<b>Total</b>	<b>834</b>	<b>572</b>	<b>389</b>	<b>257</b>	<b>596</b>	<b>2 648</b>
<b>Montant des travaux réalisés (M€)</b>						
Bouquets 2 actions	7,7	5,7	3,3	2,8	5,0	<b>24,5</b>
Bouquet 3 actions	9,2	5,9	4,9	2,5	6,6	<b>29,1</b>
Performance globale	1,2	0,2	0,4	0,2	0,2	<b>2,2</b>
<b>Total</b>	<b>18,1</b>	<b>11,8</b>	<b>8,6</b>	<b>5,5</b>	<b>11,8</b>	<b>55,8</b>
<b>Montant des prêts distribués (M€)</b>						
Bouquets 2 actions	6,6	4,9	2,9	2,4	4,4	<b>21,1</b>
Bouquet 3 actions	8,0	5,1	4,3	2,2	5,8	<b>25,5</b>
Performance globale	1,0	0,2	0,3	0,2	0,2	<b>1,9</b>
<b>Total</b>	<b>15,6</b>	<b>10,2</b>	<b>7,5</b>	<b>4,8</b>	<b>10,4</b>	<b>48,5</b>

## ■ Un volume de travaux de l'ordre de 56 M€ en 2015

### 69 % des actions pour l'isolation des logements

Les travaux d'isolation représentent plus des deux-tiers des actions réalisées en bouquets. L'isolation des toitures et le remplacement des menuiseries sont les travaux les plus appréciés des ménages.

Le montant moyen des actions est de :

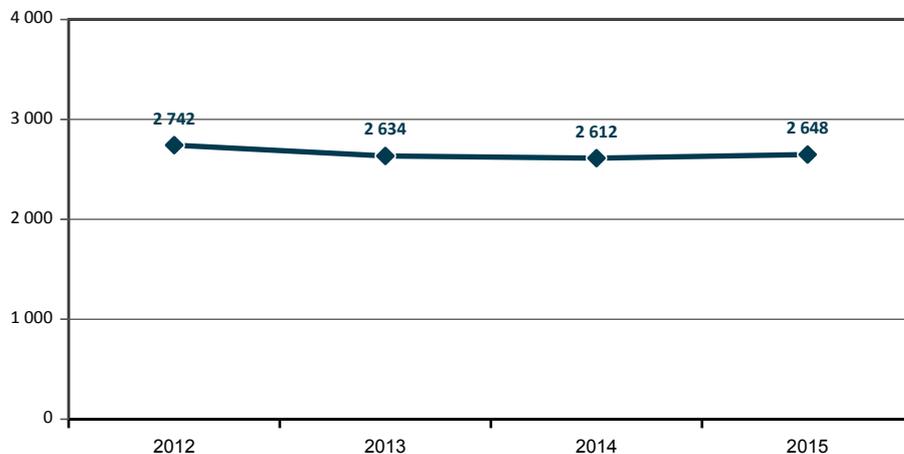
- 4 322 € pour l'isolation thermique des toitures,
- 10 381 € pour l'isolation thermique des murs,
- 10 832 € pour l'isolation thermique des parois vitrées et des portes,
- 9 484 € pour un système de chauffage ou d'eau chaude sanitaire,
- 6 426 € pour un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable,
- 4 337 € pour un système de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.

### 56 M€ de travaux en 2015

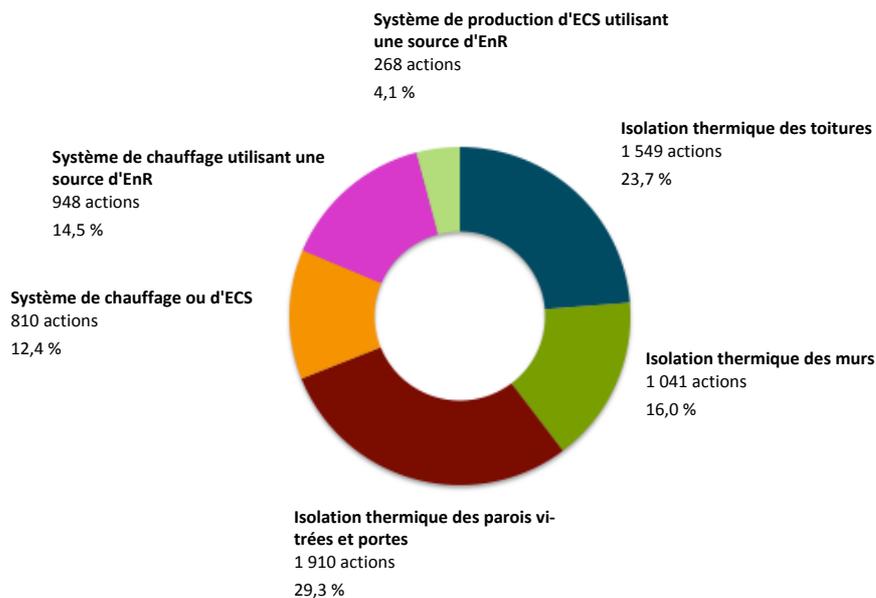
Les 2 648 éco-PTZ distribués en 2015 ont engendré un volume de travaux de 55,7 M€, dont 24,5 M€ pour les bouquets 2 actions, 29,0 M€ pour les bouquets 3 actions et 2,3 M€ pour la performance globale.

Ce volume de travaux est en très légère baisse par rapport à 2014 (- 0,9 %).

Évolution du nombre d'éco-PTZ distribués  
Unité : nombre d'éco-PTZ - Source : SGFGAS



Fréquence des actions en 2015  
Source : SGFGAS



## Les éco-prêts logement social

### ■ La mise en place des éco-PLS

L'éco-prêt logement social (éco-PLS) est un dispositif, issu du Grenelle de l'environnement, permettant la rénovation énergétique des 800 000 logements sociaux les plus consommateurs en énergie d'ici à 2020.

Mis en place de février 2009 à mai 2011, l'éco PLS est un prêt au taux fixe bonifié de 1,9% sur une durée de 15 ans ou de 2,35% sur une durée de 20 ans.

Il s'agit d'un prêt d'un montant de 9 000 à 16 000 € par logement, accessible aux bailleurs sociaux, en particulier aux organis-

mes mentionnés à l'article R.323-1 du code de la construction et de l'habitation (notamment les organismes d'habitations à loyer modéré, les sociétés d'économie mixte ayant dans leur objet statutaire la réalisation de logements, les maîtrises d'ouvrage d'insertion).

Il était accessible aux organismes HLM, aux SEM et aux communes possédant ou gérant les logements sociaux dans le cadre de la rénovation thermique de logements dit énergivores.

### La pérennisation du dispositif depuis décembre 2011

Une seconde génération de prêts a été mise en place depuis le 1er décembre 2011. Distribué sur une durée maximum de 25 ans, l'éco-prêt logement social est désormais délivré à taux variable adossé au livret A et fonction de la durée du prêt. Il est accessible pour les logements les plus énergivores (de catégorie énergétique E à G, et de catégorie D sous certaines conditions), avec un objectif de 70 000 logements sociaux rénovés par an.

### ■ Un dispositif qui évolue au fil du temps

#### Les améliorations apportées au dispositif en 2013

Dans le but d'atteindre le rythme de 120 000 rénovations par an à l'horizon 2017 annoncé dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat, il a été décidé de rendre l'éco-PLS plus incitatif, notamment par la diminution de son taux et des assouplissements à l'éligibilité de la classe énergétique D.

Le taux est désormais fixé :

- au taux du livret A diminué de 75 points de base pour une durée inférieure ou égale à 15 ans,
  - au taux du livret A diminué de 45 points de base pour une durée supérieure à 15 ans et inférieure ou égale à 20 ans,
  - au taux du livret A diminué de 25 points de base pour une durée supérieure à 20 ans et inférieure ou égale à 25 ans.
- Le quota annuel de logements de classe éner-

gétique D a par ailleurs été porté de 14 000 à 50 000 logements, et la condition portant sur la quotité de 30% de logements de classe énergétique E, F ou G dans les programmes de rénovation quinquennaux a été supprimée. Cependant les programmes de rénovation quinquennaux doivent toujours être déposés par les bailleurs sociaux aux Directions Régionales de la CDC et aux DREAL.

#### Les évolutions apportées en 2015

En 2015, l'objectif général de 500 000 logements rénovés à partir de 2017, introduit dans le cadre du plan de rénovation énergétique de l'habitat (PREH), est renforcé par son inscription dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte.

Afin d'accélérer la rénovation du parc social, un avenant à la convention Etat-CDC du 4 mai

2012 a été publié le 3 juillet 2015, introduisant des assouplissements au dispositif :

- l'objectif de performance énergétique à atteindre après travaux est révisé pour les maisons individuelles en classe énergétique F ou G avant travaux, afin de tenir compte des surcoûts importants des travaux de rénovation énergétique dans ces logements ;
- à titre expérimental, un cadre dérogatoire est instauré pour les programmes de travaux nécessitant un phasage sur plusieurs années. Ce cadre sera expérimenté dans les régions Nord-Pas-de-Calais, Ile-de-France, Rhône-Alpes et Pays de Loire en 2015. Les dossiers seront évalués par un comité national constitué de représentants de la DHUP, de l'USH et de la CDC qui examinera les conditions de dérogation.

## ■ 2 155 logements sociaux rénovés avec un éco-PLS en 2015

### 2 155 logements sociaux aidés en 2015

La région des Pays de la Loire a connu une baisse du nombre d'éco-PLS délivrés en 2014 du fait des changements de modalités d'affectation de ces prêts.

L'année 2015 est nettement supérieure avec 2 155 logements qui ont bénéficié d'un éco-PLS pour des travaux de rénovation énergétique.

### 93 M€ de travaux

Le montant des opérations bénéficiant d'un éco-PLS est de 92,9 M€, soit une moyenne de 43 146 € par logement. Cette moyenne est la plus élevée des 5 dernières années.

### 26,7 M€ de prêts

Les bailleurs sociaux ont reçu 26,7 M€ de prêts en 2015, ce qui représente une moyenne de 12 371 € par logement.

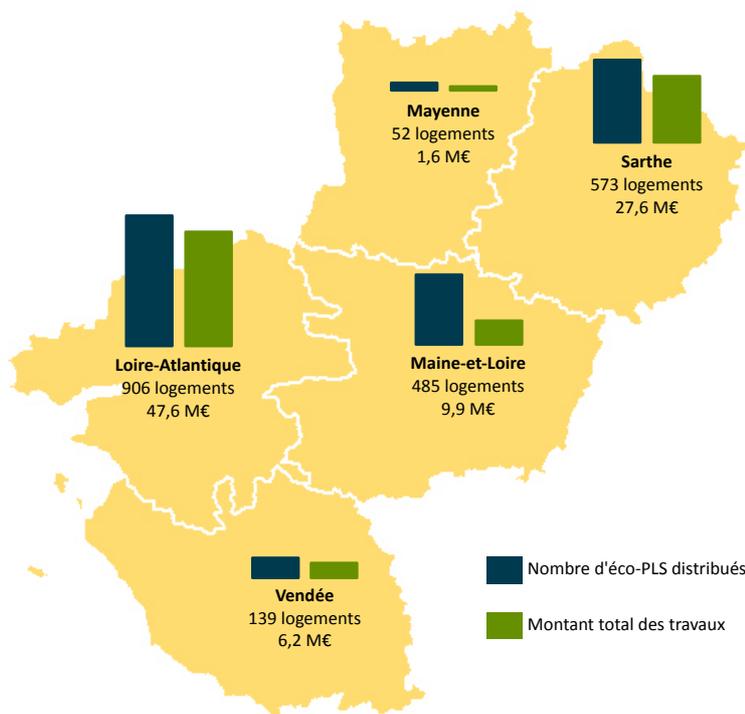
### 48 % du montant des opérations pour la rénovation énergétique

Les travaux de réhabilitation énergétique représentent en 2015 47,9 % du coût total des opérations qui peuvent comprendre des travaux de ravalement, résidentialisation ou des remises aux normes des logements.

Cette part est relativement stable depuis plusieurs années (comprise entre 45 % et 50 %).

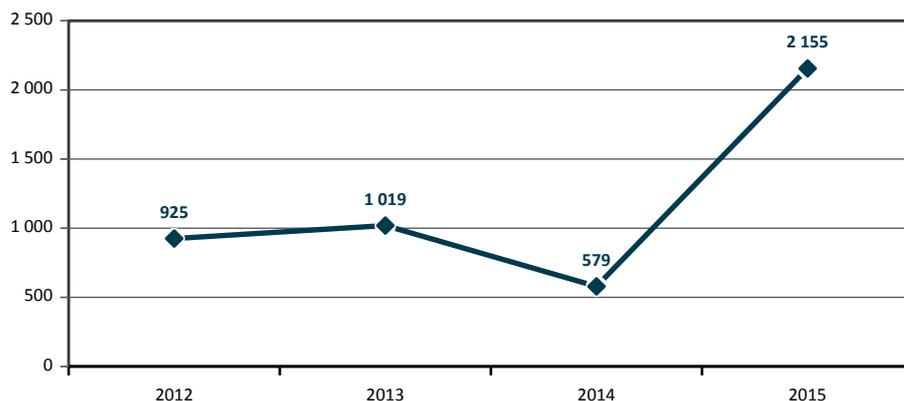
### Répartition départementale du nombre d'éco-PLS distribués en 2015

Unité : nombre éco-PLS et M€ - Source : CDC



### Évolution du nombre d'éco-PLS distribués

Unité : nombre d'éco-PLS - Source : CDC



Éco-PLS distribués en 2015	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
<b>Nombre de logements ayant bénéficié d'un éco-PLS</b>						
Logements	906	485	52	573	139	<b>2 155</b>
<b>Montant des travaux éligibles</b>						
Volume global (M€)	47,6	9,9	1,6	27,6	6,2	<b>92,9</b>
<b>Prêts accordés</b>						
Montant global des éco-PLS (M€)	12,8	5,2	0,7	6,3	1,7	<b>26,7</b>

## Les certificats d'économies d'énergie

### ■ Un dispositif en place depuis 2005

Mis en place en 2005, le dispositif des certificats d'économies d'énergie constitue l'un des éléments phares de la politique de maîtrise de la demande énergétique. Il repose sur une obligation pluriannuelle de réalisation d'économies d'énergie en CEE (1 CEE = 1 kWh cumac d'énergie finale) imposée par les pouvoirs publics aux fournisseurs d'énergie (les "obligés") :

électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients ; ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Sont également éligibles, mais non "obligés", les collectivités territoriales, l'ANAH et les

bailleurs sociaux.

Les certificats d'économies d'énergie sont attribués, sous certaines conditions, par les services du ministère chargé de l'énergie, aux acteurs éligibles (obligés mais aussi d'autres personnes morales non obligées) réalisant des opérations d'économies d'énergie.

### ■ Des reconductions tous les 3 ans

Suite au succès de la première période (mi 2006 - mi 2009) pour laquelle l'obligation d'économies d'énergie était de 54 TWh, le gouvernement a souhaité proroger le dispositif pour une seconde période triennale du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Une troisième période 2015-2017 a débuté, avec un objectif d'économies d'énergie de 700 TWh cumac, soit une multiplication par 2 de l'ambition de la deuxième période.

Au 1er janvier 2016, une nouvelle obligation d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique est venue s'ajouter à l'objectif initial d'économies

d'énergie imposé aux fournisseurs d'énergie pour la troisième période du dispositif des CEE. Cette nouvelle obligation, fixée à 150 TWh cumac, renforcera le dispositif, et permettra de mobiliser des moyens supplémentaires pour une montée en puissance des actions d'économies d'énergie en faveur des ménages en situation de précarité énergétique situés sous un certain plafond de revenus.

La nouvelle réglementation impose désormais de faire réaliser ses travaux par une entreprise qualifiée RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) pour obtenir une prime énergie.

Le montant des primes a été modifié pour cette nouvelle période triennale et favorise l'isolation de l'habitat :

- isolation des murs, + 24 %,
- isolation de combles ou de toitures, + 23 %,
- isolation d'un plancher, + 21 %,
- isolation des toitures terrasses, + 21 %,
- pompe à chaleur air/air, - 26 %,
- pompe à chaleur air/eau ou eau/eau (géothermie), - 37 %,
- chaudière biomasse, - 39 %,
- chaudière à condensation, - 50 %,
- poêle à bois, foyers fermés, - 49 %,
- chaudière basse température, - 100 %.

### ■ 65 % dans le résidentiel depuis 2005

Si les actions peuvent être menées dans tous les secteurs d'activité (résidentiel, tertiaire, industriel, agricole, transport), la cible prioritaire de ce dispositif reste les économies d'énergie dans l'habitat et le tertiaire. Ainsi, le bilan à fin 2015 montre que le secteur "bâtiment résidentiel" pèse à lui seul près de 65 % du volume délivré en Pays de la Loire.

Dans le secteur du bâtiment résidentiel, le dispositif bénéficie indirectement aux occupants des logements ainsi qu'aux propriétaires

bailleurs, sans qu'aucun montant d'aides moyen ne puisse être calculé par type d'équipement.

Comme toute valeur sur un marché, un Certificat d'Economie d'Energie de 1 kWh cumac n'a pas de valeur fixe prédéfinie. Ceci dit, l'amende forfaitaire est de 0,02 € par kWh cumac manquant, donc il s'agit du plafond haut de la valeur du certificat (autrement dit la valeur d'un certificat varie en théorie entre 0,00 € et 0,02 € par kWh cumac).

Dans les faits, il s'échange à un prix moyen de 0,0032 € sur le marché des Certificats d'Economies d'Energie. En Mars 2015, la valeur du CEE était relativement faible puisqu'elle n'atteignait que 0,00305 €.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Certificats-d-economies-d-energie,188-.html>

## ■ Les volumes délivrés en baisse en Pays de la Loire

### 67% des travaux sur l'enveloppe du bâtiment

En 2015, le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le secteur résidentiel s'élève à 2,5 milliards de kWh cumac.

Les travaux portant sur l'enveloppe du bâtiment sont largement majoritaires. Ils représentent 67% des interventions. L'isolation des toitures et combles représente près de 38% des travaux réalisés en Pays de la Loire. En deuxième position, la part de l'isolation des murs est de 17%.

La mise en œuvre d'appareils thermiques représente 24% des actions réalisées, dont la pose de chaudières individuelles à haute performance énergétique pour 11%.

La mise en place d'équipements économes représente 9% des actions réalisées. La mise en place de lampes à LED de classe A+ est un bon exemple de réalisations.

### Une baisse du volume délivré

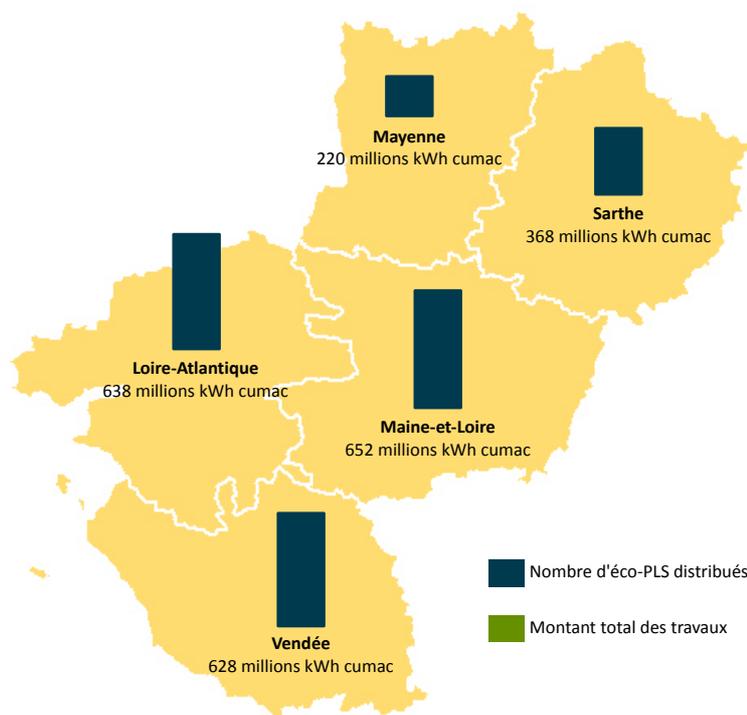
Les évolutions apportées avec le début de la troisième période au 1er janvier 2015 a entraîné une baisse de 45% des volumes de CEE délivrés en 2015 par rapport à 2014. Cette baisse est constatée dans les 5 départements des Pays de la Loire.

### Un tarif d'achat en baisse depuis 2012

Un certificat d'économies d'énergie de 1 kWh cumac n'a pas de valeur fixe prédéfinie. Son coût varie en fonction du marché. Un prix moyen HT de 269 €/MWh cumac peut être retenu à partir des cotations enregistrées en 2015.

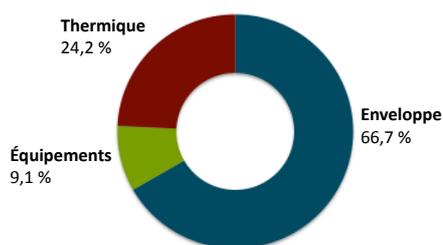
### Répartition départementale des CEE délivrés dans le secteur résidentiel en 2015

Unité : millions de kWh cumac - Source : MEEM



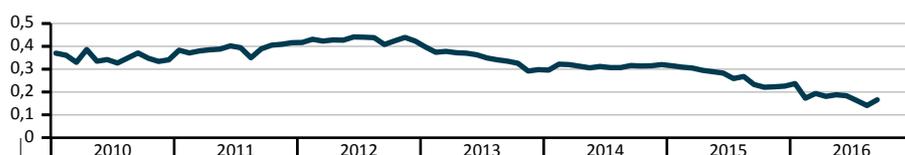
### Volumes de CEE délivrés en 2015 par secteurs d'activité

Unité : % - Source : MEEM



### Variation du prix moyen du kWh cumac

Unité : c€/kWh cumac - Source : MEEM



Volume de CEE délivrés en 2015	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
Bâtiments résidentiels (millions de kWh cumac)	637,9	651,7	220,4	368,0	627,6	2 505,6
Volume financier (M€)	171,5	175,2	59,3	98,9	168,7	673,6

## Le poids des différents dispositifs d'aides

### ■ Le crédit d'impôt, un dispositif essentiel pour les particuliers

#### Des CITE nombreux, de plus grandes économies d'énergies avec les éco-PTZ

En Pays de la Loire, le crédit d'impôt est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2015 (déclaration 2015 sur les revenus 2014), plus de 61 500 foyers ont fait une demande. Le nombre de ménages ayant demandé un CIDD ou un CITE est très important mais le montant moyen associé à ce type d'aide est inférieur aux autres dispositifs.

L'éco-PTZ concerne un nombre plus limité de ménages : environ 2 650 en 2015, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôt (notamment les éco-PTZ - bouquets de 3 actions dont le montant moyen est de 27 089 € par logement).

#### Habiter mieux, un dispositif performant pour les ménages les plus modestes

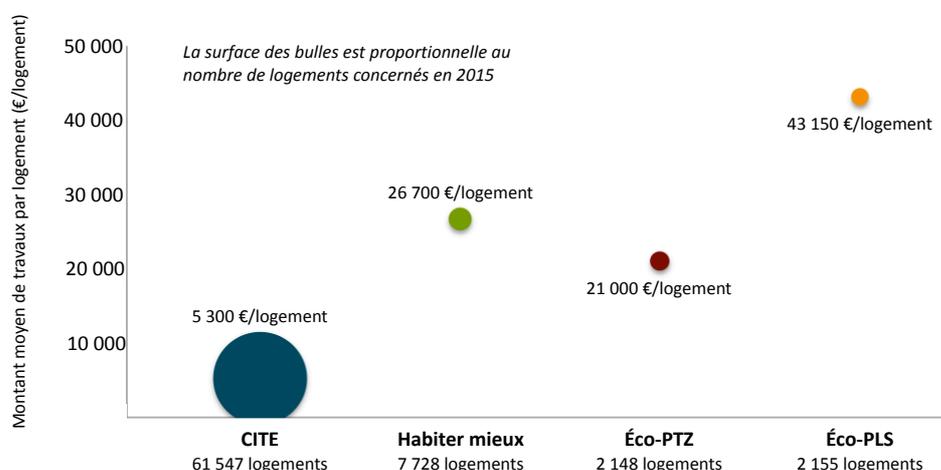
Le dispositif Habiter mieux permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes s'ils s'engagent à réaliser des rénovations ambitieuses, le coût moyen des travaux est donc élevé.

#### Des rénovations plus complètes dans le parc social

En ce qui concerne le parc public, l'éco-PLS est bien mobilisé en Loire-Atlantique, Maine-et-Loire et Sarthe, avec des coûts de rénovation très importants. Les rénovations sont de manière générale très complètes dans le parc locatif social : réhabilitation thermique, résidentialisation, remises aux normes diverses...

Montant moyen de travaux générés en 2015 par les différents dispositifs d'aides à l'habitat mobilisés par les ménages des Pays de la Loire

Unité : nombre et M€



## **4 - IMPACT DES DISPOSITIFS SUR L'EMPLOI ET L'ACTIVITÉ**

- Impact des aides sur l'emploi l'activité 32
- Des baromètres pour suivre l'activité 34
- Des facteurs d'amélioration de l'offre 35

# Impact des aides sur l'emploi et l'activité

## ■ L'impact des dispositifs sur l'activité des entreprises : près de 5 000 emplois directs

### Éviter les double comptes à partir d'informations collectées auprès des particuliers

Les différents dispositifs d'aide pouvant se cumuler, il est important d'éliminer les doublons pour apprécier au mieux le volume de travaux réalisés en Pays de la Loire grâce à une aide de l'État.

Les données transmises par la DGFIP pour le CIDD montre que 4 % des ménages ayant bénéficié d'un CIDD ont également perçu un éco-PTZ.

Une enquête réalisée en région Bretagne auprès des ménages ayant réalisé des travaux avec une aide de l'ANAH montre que seuls 25 % d'entre eux ont également cumulé cette aide avec un CIDD.

Les autres formes de cumul d'aides sont extrêmement rares.

### 5 000 emplois directs en 2015

Au cours de l'année 2015 et en enlevant les doublons liés au cumul de différents dispositifs, le montant des travaux aidés réalisés en Pays de la Loire est de l'ordre de 549 M€.

En 2015, près de 5 000 emplois directs et 3 800 emplois indirects ont été en lien avec des travaux aidés par l'État.

Les emplois directs sont généralement situés sur le territoire ligérien. Une entreprise travaille rarement à plus de 50 kilomètres de son siège social, même si au cours de ces dernières années de crise le rayon d'action s'est élargi pour décrocher des chantiers, notamment sur la métropole nantaise.

Les emplois indirects sont plus difficilement localisables. La facilité de transport des matériaux fait que la production peut se situer sur tout le territoire national, voire dans un autre pays.

#### Méthode d'estimation des emplois directs et indirects

Les emplois directs, concernés par la construction, sont ceux intervenant directement sur les chantiers.

Les emplois indirects sont ceux situés sur toute la chaîne de production mais n'intervenant pas directement sur le chantier. C'est l'ouvrier d'industrie qui fabrique la robinetterie, l'architecte qui a conçu le bâtiment, l'ingénieur qui a étudié les fondations, l'agent immobilier qui fait visiter aux futurs locataires.

Le nombre d'emplois directs est calculé en équivalents temps plein. Ces éléments sont estimés à partir :  
- du montant des travaux réalisés sur le territoire,  
- de la part de coût de la main d'oeuvre dans le chiffre d'affaires selon les ratios déduits des données de l'INSEE - ESANE,  
- du niveau moyen de rémunération issu des données INSEE.

Les travaux de rénovation thermique sont par nature

plus contraignants que les travaux neufs car il est impératif de s'adapter à l'existant et souvent des opérations de dépose préalable à la mise en oeuvre des nouveaux équipements sont nécessaires. Une étude approfondie, se basant sur une enquête auprès des professionnels, serait indispensable pour mieux appréhender la productivité moyenne des acteurs intervenant dans la rénovation thermique des logements.

Les ratios pris en compte dans cette étude sont donc des données moyennes pour tous les secteurs du Bâtiment.

Selon les hypothèses retenues, le nombre d'emplois directs est de 9 emplois créés pour 1 M€ de travaux de rénovation réalisés. Les emplois indirects sont moins nombreux et le chiffre de 7 emplois indirects pour 1 M€ de travaux est en général retenu. Cette hypothèse est utilisée aussi dans des études publiées par la CERC Bretagne ou par des fédérations professionnelles.

Montant des travaux non cumulés	2014	2015
CIDD / CITE	332	301
Éco-PTZ	54	54
Habiter mieux	74	75
CIDD /CITE + éco-PTZ	2	2
CIDD / CITE + Habiter mieux	25	25
Éco-PLS	23	93
<b>Total</b>	<b>511</b>	<b>549</b>

Emplois générés	2014	2015
<b>Emplois directs</b>		
<b>Emplois directs</b>	4 600	4 900
<b>Emplois indirects</b>		
Emplois indirects	3 600	3 800

## ■ 25 % du chiffre d'affaires de l'entretien-rénovation

7,4 % des emplois des 67 852 salariés de la Construction sont donc directement liés aux différentes aides de l'État apportées pour la rénovation énergétique des logements.

### 25 % du chiffre d'affaires par des travaux aidés

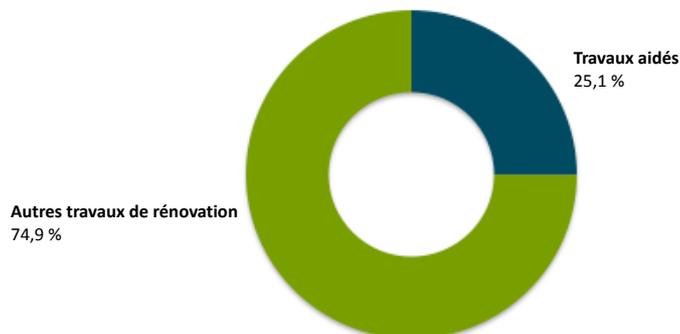
Les travaux de rénovation énergétique de l'habitat aidés par l'État ont représenté un montant de 549 M€ en 2015. Le chiffre d'affaires global des entreprises de Bâtiment est de 2 191 M€ pour le secteur de l'entretien et de la rénovation.

25 % du chiffre d'affaires 2015 des entreprises est donc issu des travaux aidés par l'État.

En 2014, ce taux était d'un peu plus de 23 %. Faute de séries statistiques sur les CIDD, ce taux ne peut être calculé pour 2012 et 2013.

### Chiffre d'affaires 2015 en entretien et rénovation

Unité : % - Source : CERC des Pays de la Loire



Impact des travaux aidés	2014	2015
Montant des travaux aidés	511	549
Chiffre d'affaires total en entretien et rénovation	2 179	2 191
<b>Part des travaux aidés</b>	<b>23,4 %</b>	<b>25,1 %</b>

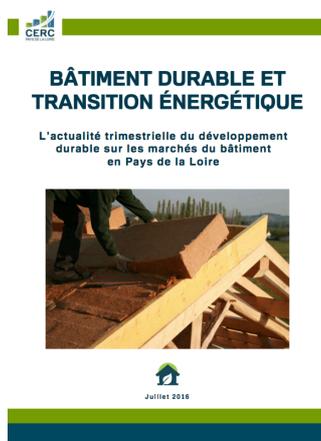
## Des baromètres pour suivre l'activité

### ■ Le trimestriel de la CERC des Pays de la Loire

#### Le suivi de l'entretien-rénovation

L'Anah et le Club de l'Amélioration de l'Habitat ont mis en place un baromètre "Observatoire de la Rénovation, de l'Entretien et de l'Amélioration du Logement". L'enquête permettant la construction du baromètre consiste à recueillir des données d'activité trimestrielles auprès de 6 000 professionnels du bâtiment travaillant sur des chantiers du parc privé au niveau du territoire national. Tous les trimestres, un échantillon représentatif de ces professionnels sera interrogé sur l'ensemble de leur activité. Cette enquête permet de définir et de suivre le chiffre d'affaires hors taxes des chantiers terminés d'entretien-amélioration du logement sur le trimestre. Cette analyse conjoncturelle donne des statistiques sur l'activité engendrée par la rénovation énergétique et l'adaptation des logements (âge ou handicap). Une déclinaison régionale est proposée.

#### Le trimestriel de la CERC



La CERC des Pays de la Loire poursuit la publication de son baromètre trimestriel du Bâtiment durable et de la transition énergétique. Il s'agit au niveau local d'évaluer les tendances du marché de la performance énergétique et de la qualité environnementale du bâti.

Cette publication pointe les évolutions récentes en Pays de la Loire à la lumière des objectifs définis par la loi de transition énergétique pour la croissance verte :

- assurer la qualité des nouveaux bâtiments,
- dynamiser la rénovation énergétique de l'existant,
- mobiliser les professionnels du secteur,
- développer le marché des énergies renouvelables.

<http://www.cerc-paysdelaloire.fr/etudes-tableaux-de-bord/construction-et-developpement-durable/barometre-trimestriel>

## Des facteurs d'amélioration de l'offre

### ■ Les groupements d'entreprises

Face au défi du développement de la qualité de l'habitat et de la performance énergétique des bâtiments, la filière de la Construction se trouve dans l'obligation de se réinventer tant au niveau de l'innovation qu'au niveau de son organisation.

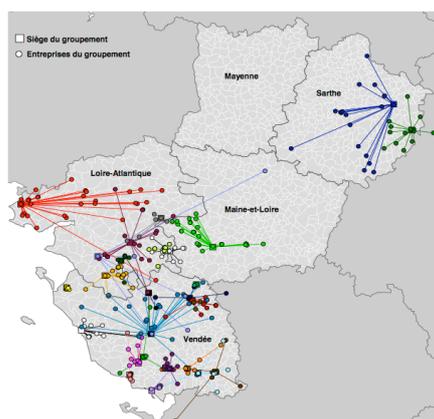
L'obligation de résultats en matière de qualité et de performance énergétique est au cœur des nouvelles attentes à l'égard des entreprises. La coopération entre les entreprises de la filière est un des moyens déterminants pour y répondre.

Le développement des groupements d'entreprises apparaît comme une des réponses pertinentes aux nouvelles attentes vis-à-vis de la filière du Bâtiment sur les marchés de la construction et de la rénovation.

Avec près d'une trentaine de groupements permanents recensés, la région des Pays de la Loire abrite environ 13 % des groupements permanents en France sur les 200 groupements permanents estimés.

Dans notre région, ce sont aujourd'hui 320 entreprises représentant 2 730 salariés qui ont

fait le choix de la coopération dans la durée. Le Département de la Vendée fait figure de pionnier avec 16 groupements et 149 entreprises impliquées dans des groupements. Depuis 2010, 10 nouveaux groupements ont été créés dans la région, démontrant ainsi un mouvement très significatif de développement des démarches.



## **5 - ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

- Des plans climat territoriaux sur tout le territoire **37**
- Les contributions des collectivités **38**

## Des plans climat territoriaux sur tout le territoire

### ■ Un plan climat air énergie territorial bientôt obligatoire pour les groupements de communes de plus de 20 000 habitants

La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 a introduit le plan climat air énergie territorial (PCAET) en remplacement du Plan climat énergie territorial (PCET) issu de la loi « Grenelle » de 2010.

#### Des différences notables entre PCAET et PCET

Le PCET était obligatoire pour toutes les collectivités de plus de 50 000 habitants (ville, EPCI, département, Région). Le PCAET ne concerne que les EPCI à fiscalité propre, mais de plus de 20 000 habitants.

Le PCAET est territorial, il couvre l'ensemble des domaines d'activité du territoire (bâtiment, transport, industrie, agriculture...) et pas seulement le patrimoine et les compétences de la collectivité.

Le PCAET comprend un diagnostic territorial, une stratégie territoriale, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Un diagnostic doit être réalisé sur le territoire. Le diagnostic porte sur les émissions territoriales de gaz à effet de serre et les émissions de polluants de l'air, les consommations énergétiques du territoire, les réseaux de distribution d'énergie, les énergies renouvelables sur le territoire et la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

La stratégie identifie les priorités que retient la collectivité et les objectifs qu'elle se donne. Le plan d'actions porte sur l'ensemble des secteurs d'activité et constitue l'outil opérationnel de coordination de la transition énergétique sur le territoire.

Le dispositif de suivi et d'évaluation porte sur la réalisation d'actions, la gouvernance et le pilotage adopté. Il décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés.

Les PCAET devront faire l'objet d'une évaluation environnementale et donc d'un avis de l'autorité environnementale.

Ces bouleversements impliquent une vaste

démarche de sensibilisation des collectivités concernées, la mise en place d'une organisation efficiente ainsi que la formation des agents de l'Etat et des collectivités.

#### La qualité de l'air prise en compte

Les collectivités étaient incitées, depuis le plan climat national de 2004, à élaborer des plans climat territoriaux déclinant, dans leurs compétences propres, une véritable politique climatique et énergétique locale.

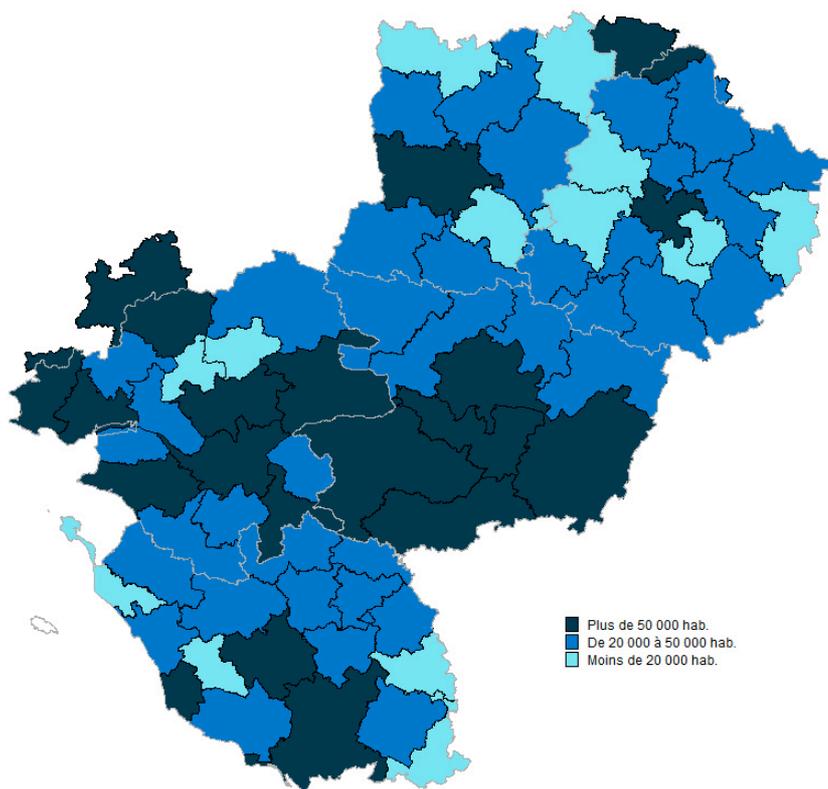
Les PCAET sont des outils d'animation du territoire qui définissent les objectifs stratégiques et opérationnels afin d'atténuer le change-

ment climatique, le combattre efficacement et de s'y adapter, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie, en cohérence avec les engagements internationaux de la France. Il intègre pour la première fois les enjeux de qualité de l'air.

Les objectifs et priorités doivent s'articuler avec le schéma régional climat-air-énergie ou le schéma régional d'aménagement, du développement durable et d'égalité des territoires ou avec la stratégie nationale bas carbone, et le cas échéant avec le plan de protection de l'atmosphère.

#### Les groupements de communes au 1er janvier 2017

Source : DREAL des Pays de la Loire



## Les contributions des collectivités

### ■ Un rôle d'animation essentiel

#### Accompagner les publics en situation de précarité énergétique

Les collectivités territoriales participent à la mise en œuvre du programme Habiter Mieux dans le cadre de contrats locaux d'engagement (CLE) contre la précarité énergétique. Elles programment aussi des opérations d'animation qui permettent de renforcer le repérage et le traitement des situations de précarité énergétique des ménages sur un territoire.

Cet enjeu nécessite une approche fine impliquant les élus locaux, les travailleurs sociaux et les opérateurs de l'énergie.

#### Mettre en œuvre des plateformes de la rénovation pour massifier la rénovation sur son territoire

Afin de faciliter le passage à l'acte du particulier, les collectivités territoriales développent

des plateformes de la rénovation. Ces plateformes ont pour mission de fournir un conseil gratuit, personnalisé, et indépendant et d'accompagner le particulier dans la conduite de son projet.

Le rôle des collectivités dans l'animation et la communication faite autour de la rénovation est essentiel, elles disposent d'une image facilitatrice de proximité, de crédibilité, et d'accessibilité pour le public.

### ■ Des aides financières apportées par les collectivités

Certaines collectivités ont mis en place, sur leurs fonds propres, des mesures d'aide à la rénovation de l'habitat.

#### Des aides cumulables avec les aides de l'État

Les aides locales dédiées à la rénovation de l'habitat sont généralement ouvertes aux propriétaires qui réalisent des travaux d'économie d'énergie dans leur résidence principale. La principale condition d'obtention des aides locales est le respect des travaux éligibles. Il faut également noter que certaines collectivités peuvent exiger un plafond maximal de ressources par foyer, limitant ainsi le nombre de personnes éligibles.

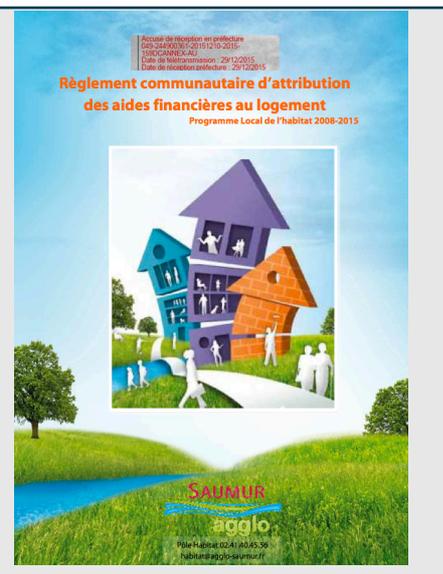
Ces aides sont cumulables avec un éventail d'autres aides à la rénovation de l'habitat, telles que les subventions de l'ANAH, le crédit d'impôt pour la transition énergétique ou l'éco-prêt à taux zéro. L'utilisation conjointe de ces aides donne la possibilité d'alléger considérablement le coût des travaux.

#### Saumur Agglo

L'aide de Saumur Agglo est subordonnée à l'obtention de l'aide de l'ANAH.

Cette aide représente 10 % du montant HT des travaux subventionnables par l'ANAH, plafonnée à 2 000 € par logement, dans la limite de l'enveloppe budgétaire dédiée et votée annuellement.

Les travaux d'amélioration énergétique doivent porter sur un logement de 15 ans ou plus occupé à titre de résidence principale.



## ■ Des aides financières apportées par les collectivités (suite)

### Un annuaire 2016 des aides des collectivités locales

L'Union sociale pour l'habitat des Pays de la Loire et le Conseil régional des Pays de la Loire diffusent un annuaire des interventions des collectivités territoriales en faveur de l'habitat en Pays de la Loire qui présente le contenu et les modalités de mise en œuvre des politiques locales de l'habitat conduites par les collectivités territoriales. Cet annuaire précise les politiques publiques conduites par les collectivités territoriales en faveur du logement et de l'habitat sur l'ensemble du territoire régional. Il détaille les actions menées par les Communautés urbaines et les Communautés d'agglomération, ainsi que celles conduites par les Conseils Départementaux et le Conseil Régional.



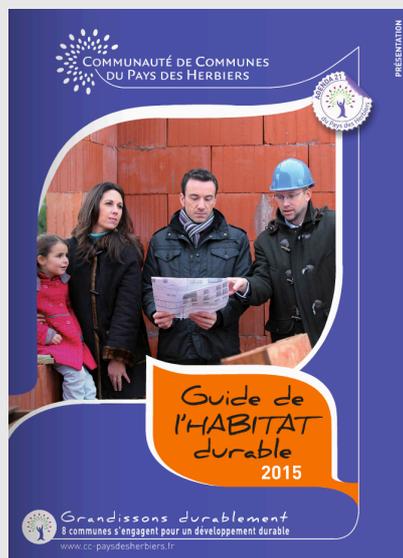
[http://www.ush-pl.org/?\\_pg=actu&\\_txt=94](http://www.ush-pl.org/?_pg=actu&_txt=94)

## ■ D'autres aides financières possibles

### Les aides de la CAF

La CAF peut soutenir financièrement les projets d'aménagement du logement (résidence principale) concernant les travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique (à l'exclusion des travaux d'entretien (papiers, peinture...)).

### Le Pays des Herbiers



La Communauté de communes du Pays des Herbiers aide financièrement tout particulier qui s'équipera en matériel de chauffage ou de production d'eau chaude utilisant le solaire, la géothermie ou bien encore le bois ou permettant de faire d'importantes économies d'énergie (chaudières à condensation). La subvention s'élève à 50 % des frais de pose, plafonnée de 200 à 500 €.

### Isolation des combles

Le Pays des Herbiers conseille et soutient financièrement les particuliers qui réalisent l'isolation de leurs combles dans une habitation de plus de 15 ans (voir le site de la Communauté de communes). L'aide porte uniquement sur les frais de pose. Deux niveaux de subventions ont été fixés selon que le particulier fait le choix de matériaux conventionnels (laine de verre, ...) ou d'éco-matériaux (produits recyclés, d'origine animale ou végétale).

### Les aides de la MSA

Le Prêt Amélioration de l'Habitat de la MSA (Mutualité Sociale Agricole) permet de financer des travaux d'aménagement ou des réparations dans des locaux d'habitation occupés à titre de résidence principale y compris les travaux liés à la performance énergétique du logement.

### Les aides des Caisses de retraite

L'aide est accordée uniquement pour les travaux réalisés sur votre résidence principale. L'aide consiste en une prise en charge des travaux d'amélioration ou d'adaptation des logements afin de prévenir la perte d'autonomie. Cette aide peut consister notamment à effectuer l'isolation des pièces de vie et l'accessibilité des logements.

## 6 - FICHES DÉPARTEMENTALES

# LOIRE-ATLANTIQUE



## Le crédit d'impôt transition énergétique

### ■ Plus de 22 000 demandes de crédit d'impôt

#### 22 066 demandes de crédit d'impôt

Au cours de l'année 2015, 22 066 ménages ont demandé un crédit d'impôt pour des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. 61,080395178102 d'entre eux l'ont fait pour la mise en place du CITE durant les 4 derniers mois de l'année.

Au final, 17 700 ménages ont effectivement obtenu un crédit d'impôt. Les refus sont pour la plupart intervenus pour des demandes concernant des travaux réalisés au cours de la première période (CIDD de janvier à août 2015).

	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015	<b>22 066</b>	61 547	35,9 %
Nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015	<b>17 700</b>	52 681	33,6 %
Montant total de crédit d'impôts accordé (M€)	<b>23,8</b>	66,5	35,8 %
Montant moyen de crédit d'impôts par foyer (€)	<b>1 347</b>	1 313	---

#### 121 M€ de travaux

31 681 actions de travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2015. Les travaux correspondant représentent un volume de 121,3 M€, dont 51,0 M€ au cours des 8 premiers mois de l'année 2014 (CIDD) et 70,3 M€ pendant les 4 derniers mois (CITE).

Le montant moyen des travaux est de 5 940 € par foyer pour la première période et de 5 210 € pour la deuxième période.

#### Progression des travaux

Le volume des travaux a progressé de 2,0 % entre 2013 et 2014.

	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
<b>Crédits d'impôt demandés</b>			
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 1ère période	8 588	23 112	37,2 %
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 2ème période	13 478	38 435	35,1 %
<b>Nombre total de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015</b>	<b>22 066</b>	61 547	35,9 %
<b>Travaux déclarés</b>			
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 1ère période (M€)	51,0	133,7	38,2 %
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 2ème période (M€)	70,3	194,0	36,2 %
<b>Montant total des travaux déclarés par les ménages (M€)</b>	<b>121,3</b>	327,6	37,0 %
<b>Montant moyen des travaux déclarés</b>			
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 1ère période (€)	5 944	5 784	---
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 2ème période (€)	5 214	5 047	---
<b>Montant moyen des travaux déclarés par foyer (€)</b>	<b>5 498</b>	5 324	---

## ■ Des actions de travaux plus nombreuses en 2014

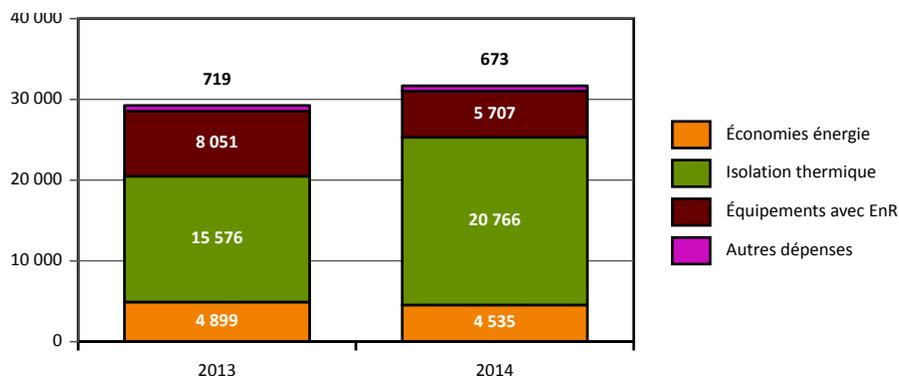
### L'isolation thermique en forte progression

Le nombre d'actions de travaux réalisées en 2014 ont progressé de 8 % entre 2013 et 2014.

Cette progression est portée uniquement par les travaux d'isolation thermique qui augmentent de 33 %. Les autres catégories de travaux sont en baisse : économies d'énergie, - 7 %, équipements de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, - 29 % et les autres actions, - 6 %.

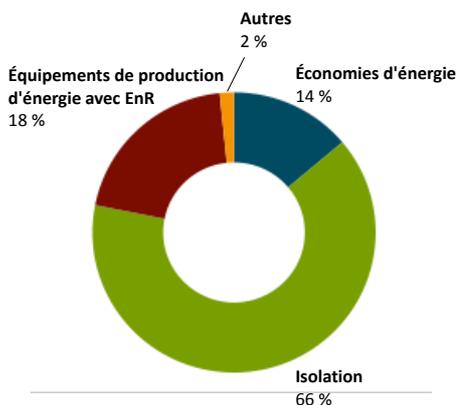
### Évolution du nombre d'actions réalisées par types de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



### Évolution du nombre d'actions réalisées par types de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Loire-Atlantique	Nombre d'actions	Montant moyen des actions
<b>Économies d'énergie</b>		
Chaudières à condensation	3 330	3 693
Chaudières à micro-cogeneration gaz	47	2 266
Appareils de régulation de chauffage	1 158	1 253
<b>Isolation thermique</b>		
Matériaux d'isolation des murs	2 297	6 114
Matériaux d'isolation des toitures	4 440	3 265
Matériaux d'isolation de planchers	449	2 544
Matériaux d'isolation de parois vitrées	7 975	4 796
Volets isolants	2 558	2 337
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	3 047	2 320
<b>Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable</b>		
Appareil chauffage ou production eau chaude - Bois ou autres biomasses	4 308	3 641
Pompes à chaleur air/eau	634	10 193
Pompe chaleur autre que air/air pour production eau chaude sanitaire	468	3 918
Chauffe-eaux solaires	236	7 526
Chauffe-eaux fonctionnant à l'énergie hydraulique	37	3 861
Système production électricité, éolienne, hydraulique ou autres biomasses	24	9 560
<b>Autres dépenses</b>		
Diagnostic performance énergétique	603	340
Équipement raccordement réseau chaleur	41	1 511
Compteurs individuels chauffage ou eau chaude immeuble collectif	0	0
Système de charge pour véhicules électriques	0	0
Divers équipements	29	2 709

## ■ Les CITE dans les groupements intercommunaux de Loire-Atlantique

Environ 7 500 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur **Nantes Métropole**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 50 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 9,8 M€, soit une moyenne de 1 311 € par foyer. Entre 5 et 5,5 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

Quelque 1 600 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur la **CARENE**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 9,7 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 2,0 M€, soit une moyenne de 1 244 € par foyer. Entre 4,5 et 5 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

Entre 900 et 1 000 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur **Cap Atlantique**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 7 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 1,3 M€, soit une moyenne de 1 329 € par foyer. Entre 4 et 4,5 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

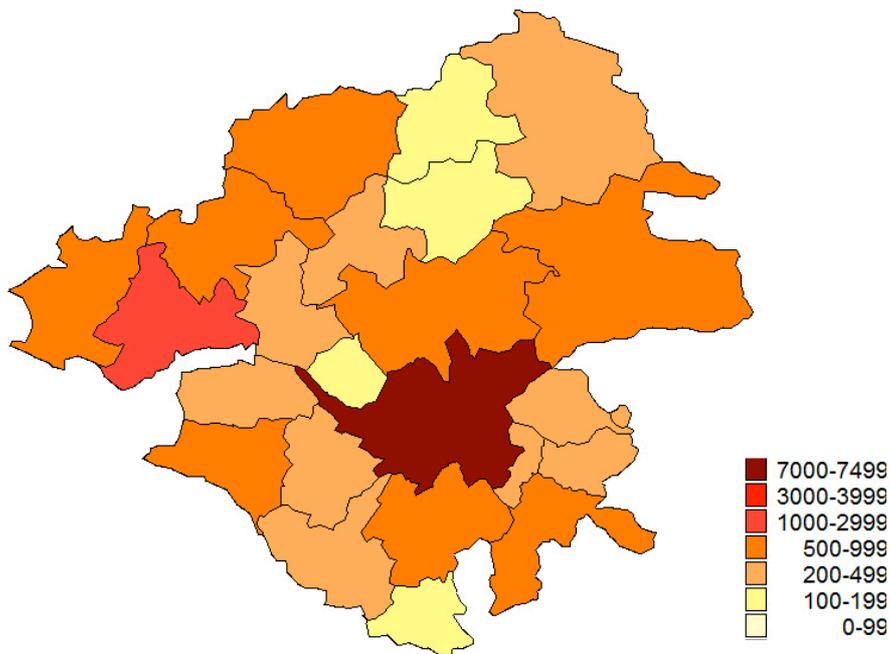
Environ 900 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur le **Pays d'Ancenis**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 6,3 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 1,3 M€, soit une moyenne de 1 463 € par foyer. Entre 4,5 et 5 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

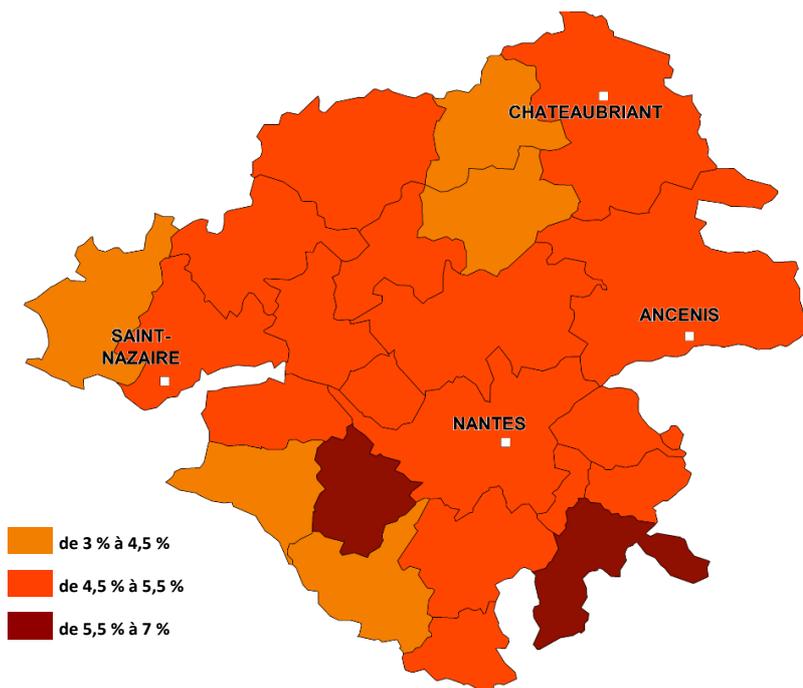
Environ 800 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur la communauté de communes d'**Erdre et Gesvres**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 5,7 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 1,2 M€, soit une moyenne de 1 419 € par foyer. Entre 4,5 et 5 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux  
Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Ratio entre nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt et le nombre de propriétaires occupants en 2015  
Unité : % - Source : DGFIP



# Les éco-PTZ

## ■ Un nombre d'éco-PTZ distribués stable depuis plusieurs années

### 834 éco-PTZ distribués en 2015

834 éco-PTZ ont été distribués en Loire-Atlantique en 2015, dont 444 pour les bouquets 2 actions, 338 pour les bouquets 3 actions et 52 pour la performance globale.

Ce total est en baisse de 3,7 % par rapport à l'année 2014.

### Des prêts moyens de 18 700 €

Le montant moyen prêté est de 18 690 € : 14 820 € pour les bouquets 2 actions, 23 600 € pour les bouquets 3 actions et 19 840 € pour la performance globale.

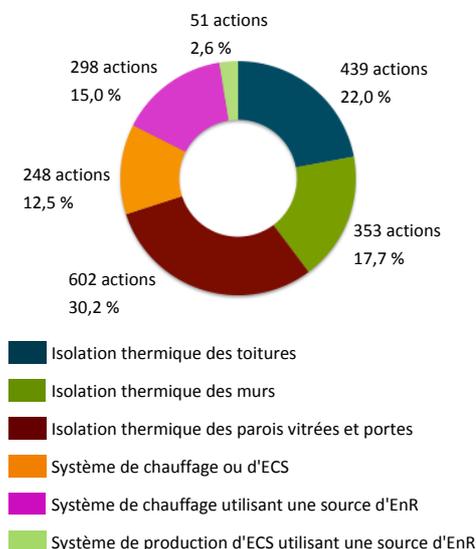
### Des travaux de 21 690 € en moyenne

Le montant moyen des travaux réalisés est de 21 690 € : 17 340 € pour les bouquets 2 actions, 27 090 € pour les bouquets 3 actions et 23 730 € pour la performance globale.

Éco-PTZ en 2015	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
<b>Nombre d'éco-PTZ distribués</b>			
Bouquets 2 actions	444	1 451	30,6 %
Bouquets 3 actions	338	1 099	30,8 %
Performance globale	52	98	53,1 %
<b>Total</b>	<b>834</b>	<b>2 648</b>	<b>31,5 %</b>
<b>Montant des travaux réalisés (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	7,7	24,5	31,4 %
Bouquets 3 actions	9,2	29,1	31,6 %
Performance globale	1,2	2,2	54,5 %
<b>Total</b>	<b>18,1</b>	<b>55,8</b>	<b>32,4 %</b>
<b>Montant des prêts distribués (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	6,6	21,1	31,1 %
Bouquets 3 actions	8,0	25,5	31,3 %
Performance globale	1,0	1,9	54,0 %
<b>Total</b>	<b>15,6</b>	<b>48,5</b>	<b>32,1 %</b>

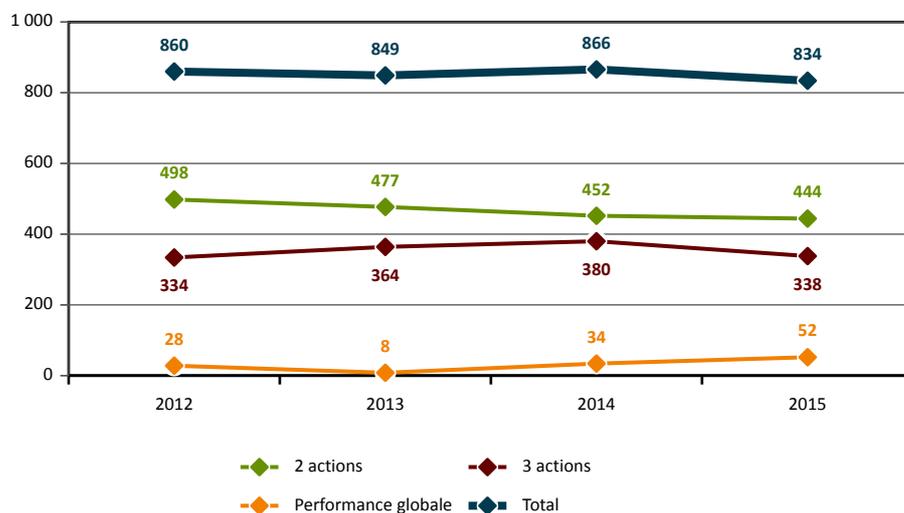
### Fréquence des actions en 2015

Unité : % - Source : SGFGAS



### Évolution du nombre d'éco-PTZ distribués en Loire-Atlantique

Unité : nombre d'éco-PTZ - Source : SGFGAS



## Le programme Habiter mieux de l'ANAH

### ■ Des logements rénovés toujours plus nombreux

#### 1 128 logements rénovés en 2015

Au cours de l'année 2015, 1 128 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter mieux, dont 356 sur Nantes Métropole et 148 sur la CARENE.

Ce total est en hausse de 22,3 % par rapport à l'année 2014.

#### 2 770 € d'aide en moyenne

Globalement, l'ANAH a versé 3,1 M€ d'aides pour les 1 128 logements rénovés, ce qui fait une moyenne de 2 770 € par logement.

Ce montant moyen de subvention est de 2 790 € sur Nantes Métropole, 2 400 € sur la CARENE et de 2 850 € sur le reste du département.

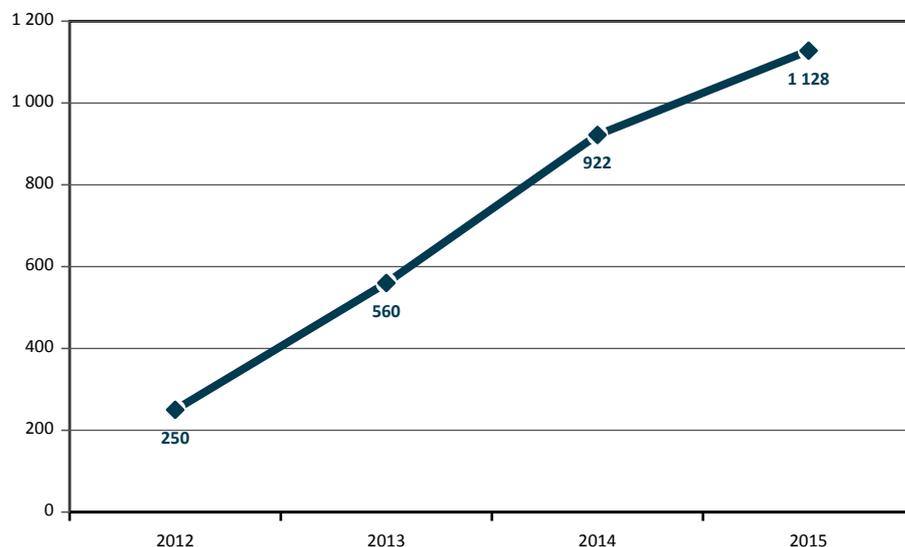
#### 34,6 M€ de travaux

Le montant global des travaux est de 34,6 M€, soit une moyenne de 30 660 € par logement rénové.

Habiter mieux en 2015	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements subventionnés</b>			
Logements	<b>1 128</b>	3 728	30,3 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	<b>34,6</b>	99,6	34,7 %
<b>Subventions versées</b>			
Montant total (M€)	<b>3,1</b>	10,7	29,2 %

#### Évolution du nombre de logements Habiter mieux en Loire-Atlantique

Unité : nombre de logements - Source : ANAH



## Les éco-PLS

### ■ Bonne reprise des rénovations après une année 2014 de changement

#### 906 éco-PLS accordés en 2015

En 2015, des éco-PLS ont été accordés pour 27 opérations représentant 906 logements. Le nombre de logements aidés en 2015 a connu une grande augmentation, nombre presque multiplié par 4, par rapport à 2014. L'année 2014 a été marquée par un changement des modalités de gestion des éco-PLS, ce qui a entraîné des difficultés d'aboutissement de dossiers.

#### 12,8 M€ de prêts

Le montant global des prêts est de 12,8 M€, soit un prêt moyen de 14 120 € par logement.

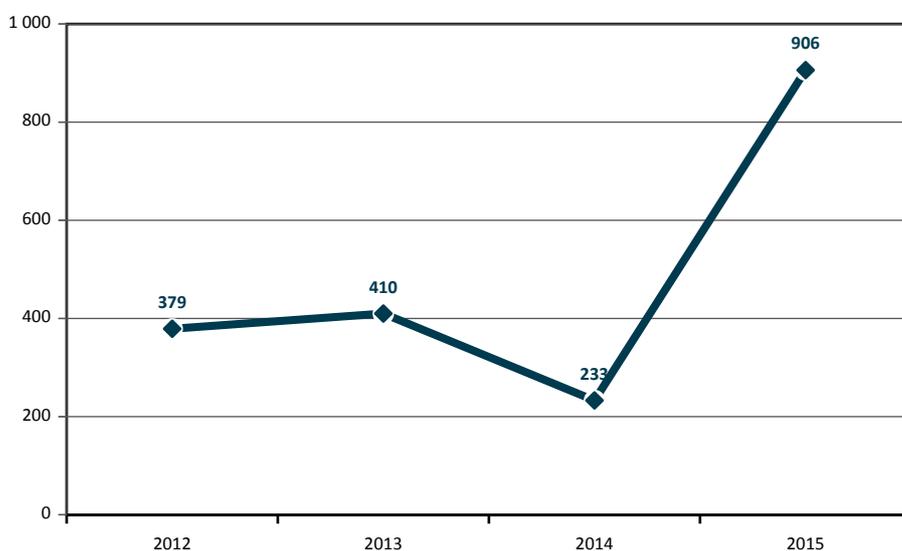
#### 47,6 M€ de travaux

Le montant total des travaux est de 47,6 M€, soit une moyenne de 52 550 € par logement. Ce montant est très important, comparé aux dernières années.

Éco-PLS distribués en 2015	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
Nombre de logements ayant bénéficié d'un éco-PLS			
Logements	906	2 155	42,0 %
Montant des travaux éligibles			
Volume global (M€)	47,6	92,9	51,2 %
Prêts accordés			
Montant global des éco-PLS (M€)	12,8	26,7	47,9 %

#### Évolution du nombre d'éco-PLS distribués en Loire-Atlantique

Unité : nombre d'éco-PLS - Source : Caisse des Dépôts



## Les certificats d'économies d'énergie

### ■ Des actions plutôt concentrées sur l'isolation thermique

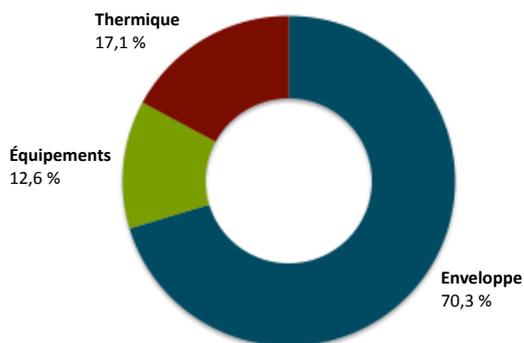
#### 64 % des CEE dans le résidentiel

En 2015, le secteur résidentiel a représenté la plus grande part des volumes de certificats d'économies d'énergie délivrés, avec 63,6 % du total. Le tertiaire est en deuxième position avec 21,9 % du volume global accordé.

CEE en 2015	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
Volume délivré (kWh cumac)	<b>637,9</b>	2 505,6	25,5 %
Volume financier (M€)	<b>171,5</b>	673,6	25,5 %

#### Volumes de CEE délivrés en 2015 par secteurs d'activité

Unité : % - Source : MEEM



#### Mention RGE obligatoire

Sans la mention RGE, une entreprise ne peut pas proposer cette prime aux particuliers. En 2015, ce système valorise plus qu'avant l'enveloppe et moins les systèmes actifs comme le chauffage.

## Le poids des différents dispositifs d'aides

### ■ Le crédit d'impôt, un dispositif essentiel pour les particuliers

#### Le crédit d'impôt très sollicité

En Loire-Atlantique, comme dans les autres départements, le crédit d'impôt est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2015 (déclaration 2015 sur les revenus 2014), plus de 22 000 foyers l'ont mobilisé. Le nombre de ménages ayant demandé un CIDD ou un CITE est très important mais le montant moyen associé à ce type d'aide est inférieur aux autres dispositifs.

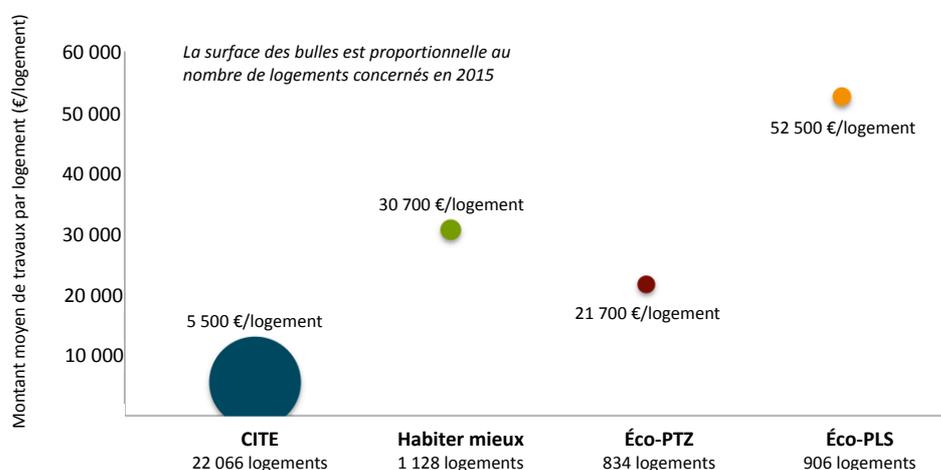
L'éco-PTZ concerne un nombre plus limité de ménages : un peu plus de 830 en 2015, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôt (notamment les éco-PTZ - bouquets de 3 actions dont le montant moyen est de 27 089 € par logement).

Le dispositif Habiter mieux permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes s'ils s'engagent à réaliser des rénovations ambitieuses, le coût moyen des travaux est donc élevé.

En ce qui concerne le parc public, l'éco-PLS est bien mobilisé en Loire-Atlantique avec des coûts de rénovation très importants, plus de 52 000 € par logement.

Montant moyen de travaux générés en 2015 par les différents dispositifs d'aides à l'habitat mobilisés par les ménages de Loire-Atlantique

Unité : nombre et M€



# L'impact des dispositifs sur l'emploi et l'activité

## ■ 1 900 emplois directs soutenus en 2015

### 1 900 emplois en 2015

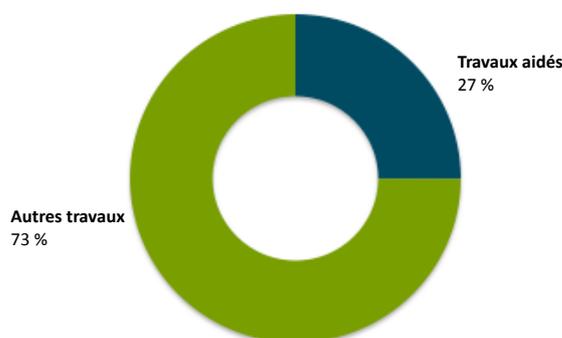
En 2015, environ 1 900 emplois directs et 1 400 emplois indirects ont été soutenus par les aides à la rénovation de l'habitat versées par l'État.

### 27 % du chiffre d'affaires

Les travaux de rénovation énergétique aidés par l'État représentent environ 27 % du chiffre d'affaires total des entreprises en entretien-rénovation des logements.

### Chiffre d'affaires 2015 en entretien et rénovation

Unité : % - Source : CERC des Pays de la Loire



Montant des travaux	2014	2015
CIDD / CITE	119	112
Éco-PTZ	19	17
Habiter mieux	21	26
CIDD /CITE + éco-PTZ	1	1
CIDD / CITE + Habiter mieux	7	9
Éco-PLS	11	48
<b>Total</b>	<b>178</b>	<b>212</b>

Emplois générés	2014	2015
<b>Emplois directs</b>		
Emplois directs	1 600	1 900
<b>Emplois indirects</b>		
Emplois indirects	1 200	1 400

# MAINE-ET-LOIRE



## Le crédit d'impôt transition énergétique

### ■ Près de 14 000 demandes de crédit d'impôt

#### 13 697 demandes de crédit d'impôt

Au cours de l'année 2015, 13 697 ménages ont demandé un crédit d'impôt pour des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. 63 % d'entre eux l'ont fait pour la mise en place du CITE durant les 4 derniers mois de l'année.

Au final, 11 402 ménages ont effectivement obtenu un crédit d'impôt. Les refus sont pour la plupart intervenus pour des demandes concernant des travaux réalisés au cours de la première période (CIDD de janvier à août 2015).

	Maine-et-Loire	Pays de la Loire	49 / Pays de la Loire
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015	<b>13 697</b>	61 547	22,3 %
Nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015	<b>11 402</b>	52 681	21,6 %
Montant total de crédit d'impôts accordé (M€)	<b>15,3</b>	66,5	23,0 %
Montant moyen de crédit d'impôts par foyer (€)	<b>1 339</b>	1 313	---

#### 73 M€ de travaux

19 443 actions de travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2015. Les travaux correspondant représentent un volume de 73,4 M€, dont 28,8 M€ au cours des 8 premiers mois de l'année 2014 (CIDD) et 44,6 M€ pendant les 4 derniers mois (CITE).

Le montant moyen des travaux est de 5 720 € par foyer pour la première période et 5 140 € pour la deuxième période.

#### Progression des travaux

Le volume des travaux a diminué de 1,8 % entre 2013 et 2014.

	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
<b>Crédits d'impôt demandés</b>			
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 1ère période	5 026	23 112	21,7 %
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 2ème période	8 671	38 435	22,6 %
<b>Nombre total de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015</b>	<b>13 697</b>	61 547	22,3 %
<b>Travaux déclarés</b>			
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 1ère période (M€)	28,8	133,7	21,5 %
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 2ème période (M€)	44,6	194,0	23,0 %
<b>Montant total des travaux déclarés par les ménages (M€)</b>	<b>73,4</b>	327,6	22,4 %
<b>Montant moyen des travaux déclarés</b>			
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 1ère période (€)	5 721	5 784	---
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 2ème période (€)	5 143	5 047	---
<b>Montant moyen des travaux déclarés par foyer (€)</b>	<b>5 355</b>	5 324	---

## ■ Des actions de travaux plus nombreuses en 2014

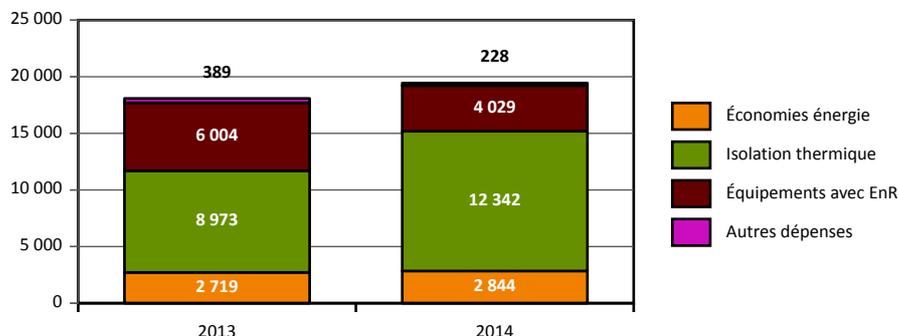
### L'isolation thermique en forte progression

Le nombre d'actions de travaux réalisées en 2014 a progressé de presque 8 % entre 2013 et 2014.

Cette progression est principalement portée par les travaux d'isolation thermique qui augmentent de 38 %. Les autres catégories de travaux sont en situation beaucoup moins favorable : économies d'énergie, + 5 %, équipements de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, - 33 % et les autres actions, - 41 %.

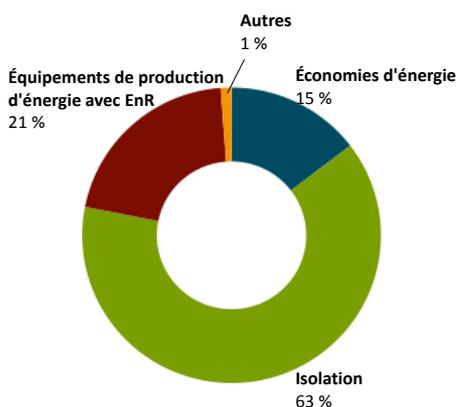
Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Maine-et-Loire	Nombre d'actions	Montant moyen des actions
<b>Économies d'énergie</b>		
Chaudières à condensation	2 108	3 859
Chaudières à micro-cogeneration gaz	13	2 003
Appareils de régulation de chauffage	723	1 111
<b>Isolation thermique</b>		
Matériaux d'isolation des murs	1 221	5 458
Matériaux d'isolation des toitures	2 843	3 144
Matériaux d'isolation des planchers	326	2 523
Matériaux d'isolation des parois vitrées	4 717	4 589
Volets isolants	1 387	2 360
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	1 848	2 360
<b>Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable</b>		
Appareil chauffage ou production eau chaude - Bois ou autres biomasses	2 918	3 655
Pompes à chaleur air/eau	493	9 532
Pompe chaleur autre que air/air pour production eau chaude sanitaire	476	4 148
Chauffe-eaux solaires	105	7 763
Chauffe-eaux fonctionnant à l'énergie hydraulique	23	4 871
Système production électricité, éolienne, hydraulique ou autres biomasses	14	11 181
<b>Autres dépenses</b>		
Diagnostic performance énergétique	184	397
Équipement raccordement réseau chaleur	25	1 315
Compteurs individuels chauffage ou eau chaude immeuble collectif	0	0
Système de charge pour véhicules électriques	0	0
Divers équipements	19	2 552

## ■ Les CITE dans les groupements intercommunaux de Maine-et-Loire

Environ 3 400 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur **Angers Loire Métropole**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 20,8 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 4,3 M€, soit une moyenne de 1 293 € par foyer. Entre 5,5 et 6 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

Quelque 1 500 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur la **communauté d'agglomération du Choletais**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 8,3 M€.

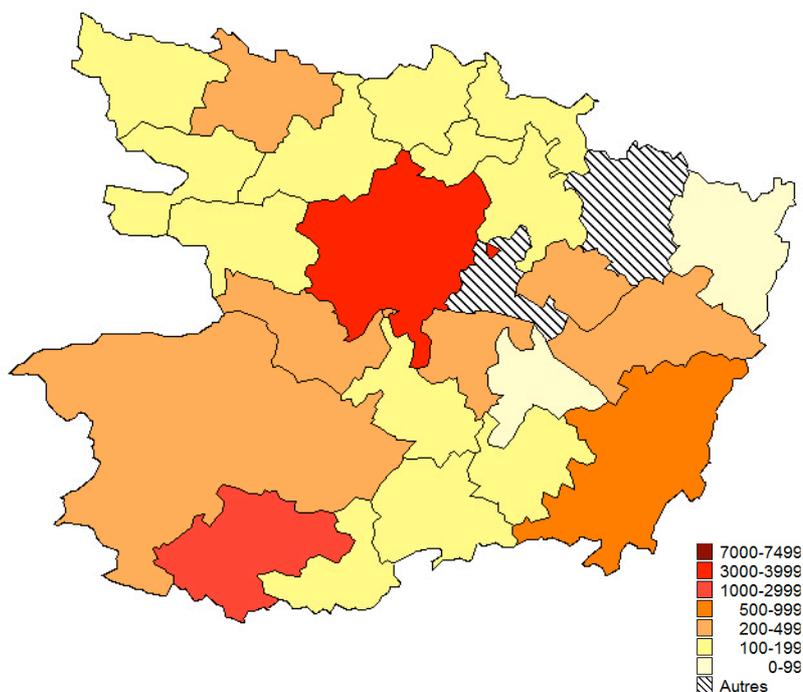
Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 1,8 M€, soit une moyenne de 1 219 € par foyer. Entre 6 et 6,5 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

Entre 800 et 900 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur **Saumur Loire Développement**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 5 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 1,1 M€, soit une moyenne de 1 275 € par foyer. Entre 4,5 et 5 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

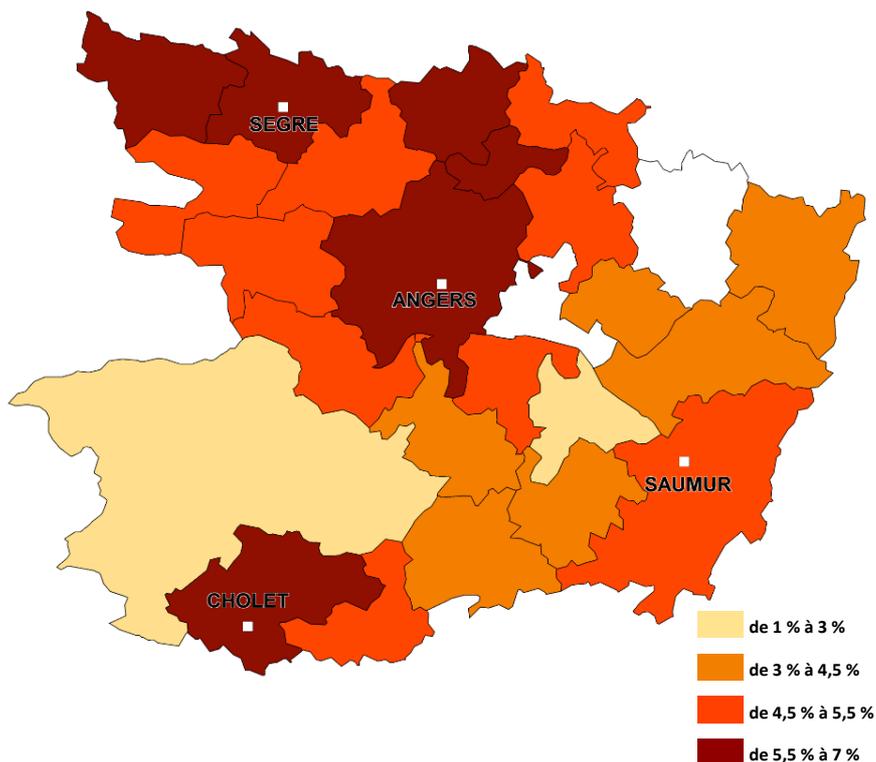
Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Ratio entre nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt et le nombre de propriétaires occupants en 2015

Unité : % - Source : DGFIP



## Les éco-PTZ

### ■ Les éco-PTZ se maintiennent en 2015

#### 572 éco-PTZ distribués en 2015

572 éco-PTZ ont été distribués en Maine-et-Loire en 2015, dont 345 pour les bouquets 2 actions, 218 pour les bouquets 3 actions et 9 pour la performance globale.

Ce total est en baisse de 3,4 % par rapport à l'année 2014.

#### Des prêts moyens de 17 800 €

Le montant moyen prêté est de 17 800 € : 14 100 € pour les bouquets 2 actions, 23 500 € pour les bouquets 3 actions et 19 800 € pour la performance globale.

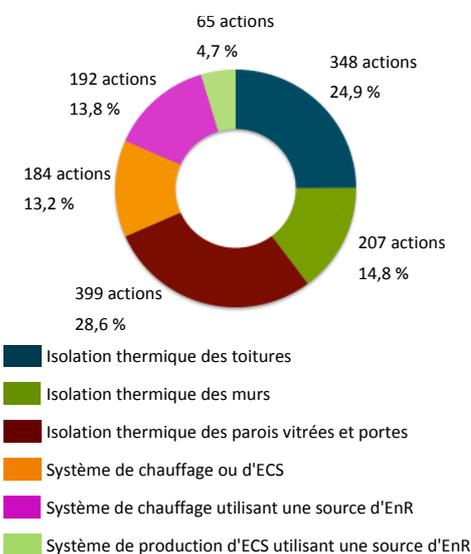
#### Des travaux de 20 520 € en moyenne

Le montant moyen des travaux réalisés est de 20 520 € : 16 420 € pour les bouquets 2 actions, 26 900 € pour les bouquets 3 actions et 22 630 € pour la performance globale.

Éco-PTZ en 2015	Maine-et-Loire	Pays de la Loire	49 / Pays de la Loire
<b>Nombre d'éco-PTZ distribués</b>			
Bouquets 2 actions	345	1 451	23,8 %
Bouquets 3 actions	218	1 099	19,8 %
Performance globale	9	98	9,2 %
<b>Total</b>	<b>572</b>	<b>2 648</b>	<b>21,6 %</b>
<b>Montant des travaux réalisés (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	5,7	24,5	23,3 %
Bouquets 3 actions	5,9	29,1	20,3 %
Performance globale	0,2	2,2	9,1 %
<b>Total</b>	<b>11,8</b>	<b>55,8</b>	<b>21,1 %</b>
<b>Montant des prêts distribués (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	4,9	21,1	23,2 %
Bouquets 3 actions	5,1	25,5	20,0 %
Performance globale	0,2	1,9	10,5 %
<b>Total</b>	<b>10,2</b>	<b>48,5</b>	<b>21,0 %</b>

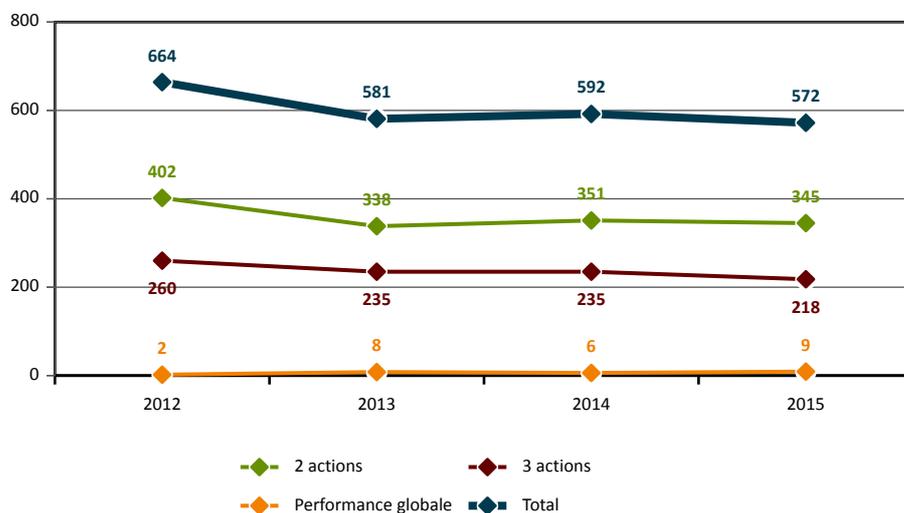
#### Fréquence des actions en 2015

Unité : % - Source : SGFGAS



#### Évolution du nombre d'éco-PTZ distribués en Maine-et-Loire

Unité : nombre d'éco-PTZ - Source : SGFGAS



## Le programme Habiter mieux de l'ANAH

### ■ Moins de logements rénovés en 2015

#### 742 logements rénovés en 2015

Au cours de l'année 2015, 742 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter mieux, dont 102 sur Angers Loire Métropole.

Ce total est en baisse de 14,3 % par rapport à l'année 2014.

#### 2 678 € d'aide en moyenne

Globalement, l'ANAH a versé 2,0 M€ d'aides pour les 742 logements rénovés, ce qui fait une moyenne de 2 678 € par logement.

Ce montant moyen de subvention est de 3 054 € sur Angers Loire Métropole et de 2 618 € sur le reste du département.

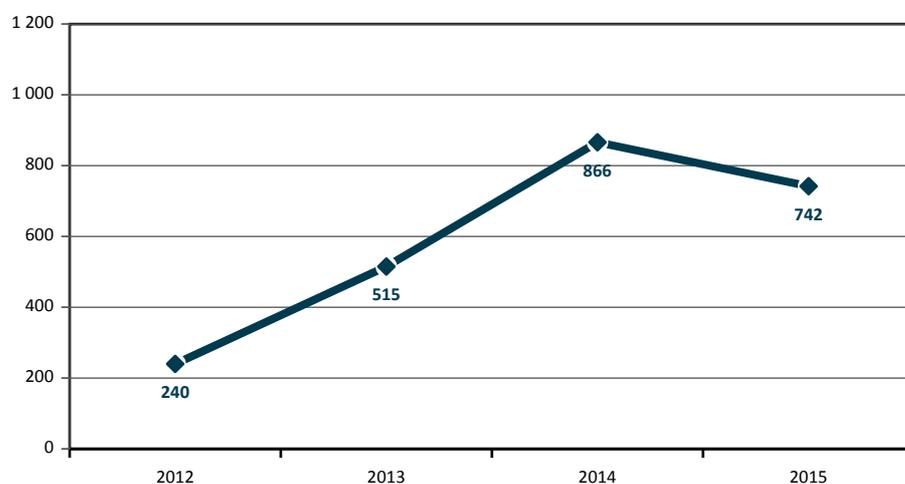
#### 21,4 M€ de travaux

Le montant global des travaux est 21,4 M€, soit une moyenne de 28 856 € par logement rénové.

Habiter mieux en 2015	Maine-et-Loire	Pays de la Loire	49 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements subventionnés</b>			
Logements	<b>742</b>	3 728	19,9 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	<b>21,4</b>	99,6	21,5 %
<b>Subventions versées</b>			
Montant total (M€)	<b>2,0</b>	10,7	18,7 %

#### Évolution du nombre de logements Habiter mieux en Maine-et-Loire

Unité : nombre de logements - Source : ANAH



## Les éco-PLS

### ■ Une bonne année 2015 pour la rénovation des logements sociaux

#### 485 éco-PLS accordés en 2015

En 2015, des éco-PLS ont été accordés pour 52 opérations représentant 485 logements.

Le nombre de logements aidés en 2015 a connu une hausse de 54,5 % par rapport à 2014. L'année 2014 a été marquée par un changement des modalités de gestion des éco-PLS, ce qui a entraîné des difficultés d'aboutissement de dossiers.

#### 5,2 M€ de prêts

Le montant global des prêts est de 5,2 M€, soit un prêt moyen de 10 804 € par logement.

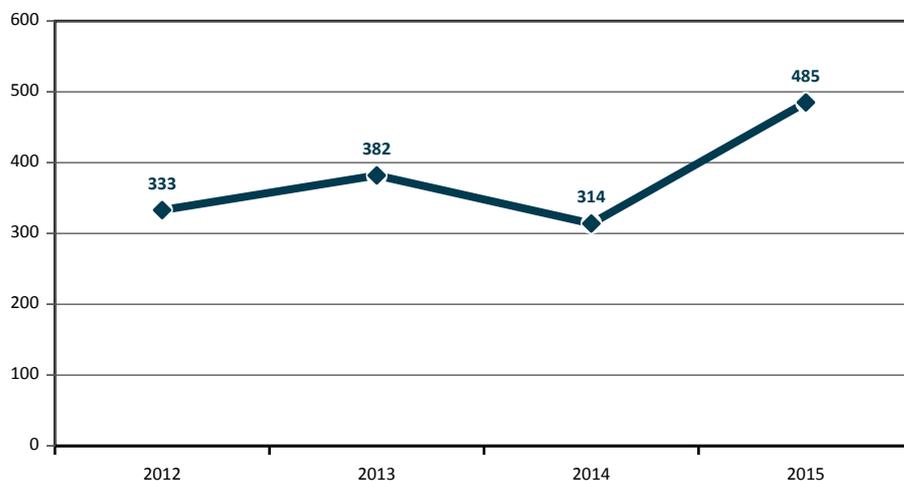
#### 9,9 M€ de travaux

Le montant total des travaux est de 9,9 M€, soit une moyenne de 20 512 € par logement. Ce montant est en diminution par rapport aux années précédentes.

Éco-PLS distribués en 2015	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	49 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements ayant bénéficié d'un éco-PLS</b>			
Logements	<b>485</b>	2 155	22,5 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	<b>9,9</b>	92,9	10,7 %
<b>Prêts accordés</b>			
Montant global des éco-PLS (M€)	<b>5,2</b>	26,7	19,5 %

#### Évolution du nombre d'éco-PLS distribués en Maine-et-Loire

Unité : nombre d'éco-PLS - Source : Caisse des Dépôts



## Les certificats d'économies d'énergie

### ■ Des actions plutôt concentrées sur l'isolation thermique

#### 64 % des CEE dans le résidentiel

En 2015, le secteur résidentiel a représenté la plus grande part des volumes de certificats d'économies d'énergie délivrés, avec 63,5 % du total. Le secteur industriel est en deuxième position avec 24,3 % du volume global accordé.

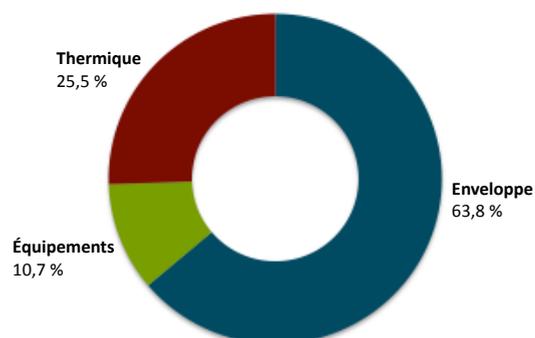
CEE en 2015	Maine-et-Loire	Pays de la Loire	49 / Pays de la Loire
Volume délivré (kWh cumac)	<b>651,7</b>	2 505,6	26,0 %
Volume financier (M€)	<b>175,2</b>	673,6	26,0 %

#### Mention RGE obligatoire

Sans la mention RGE, une entreprise ne peut pas proposer cette prime aux particuliers. En 2015, ce système valorise plus qu'avant l'enveloppe et moins les systèmes actifs comme le chauffage.

#### Volumes de CEE délivrés en 2015 par secteurs d'activité

Unité : % - Source : MEEM



## Le poids des différents dispositifs d'aides

### ■ Le crédit d'impôt, un dispositif essentiel pour les particuliers

#### Le crédit d'impôt très sollicité

En Maine-et-Loire, comme dans les autres départements, le crédit d'impôts est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2015 (déclaration 2015 sur les revenus 2014), près de 13 700 foyers l'ont mobilisé. Le nombre de ménages ayant demandé un CIDD ou un CITE est très important mais le montant moyen associé à ce type d'aide est inférieur aux autres dispositifs.

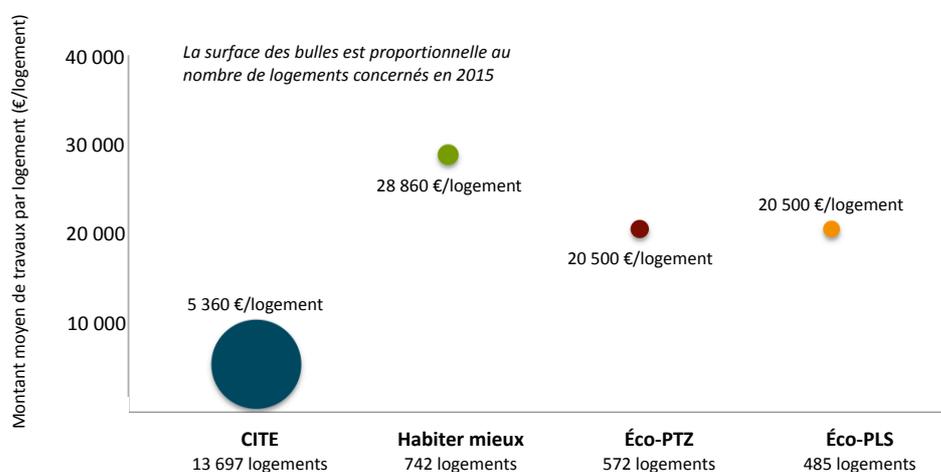
L'éco-PTZ concerne un nombre plus limité de ménages : un peu plus de 570 en 2015, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôts (notamment les éco-PTZ - bouquets de 3 actions dont le montant moyen est de 26 901 € par logement).

Le dispositif Habiter mieux permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes s'ils s'engagent à réaliser des rénovations ambitieuses, le coût moyen des travaux est donc élevé.

En ce qui concerne le parc public et l'éco-PLS, les coûts moyens de rénovation sont très inférieurs aux 4 autres départements de la région.

Montant moyen de travaux générés en 2015 par les différents dispositifs d'aides à l'habitat mobilisés par les ménages de Maine-et-Loire

Unité : nombre et M€



# L'impact des dispositifs sur l'emploi et l'activité

## ■ 1 000 emplois directs soutenus en 2015

### 996 emplois en 2015

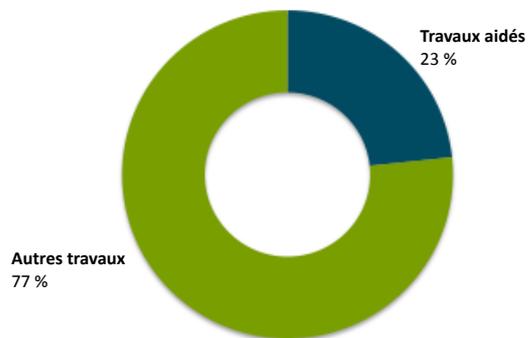
En 2015, près de 1 000 emplois directs et 770 emplois indirects ont été soutenus par les aides à la rénovation de l'habitat versées par l'État.

### 23 % du chiffre d'affaires

Les travaux de rénovation énergétique aidés par l'État représentent environ 23 % du chiffre d'affaires total des entreprises en entretien-rénovation des logements.

### Chiffre d'affaires 2015 en entretien et rénovation

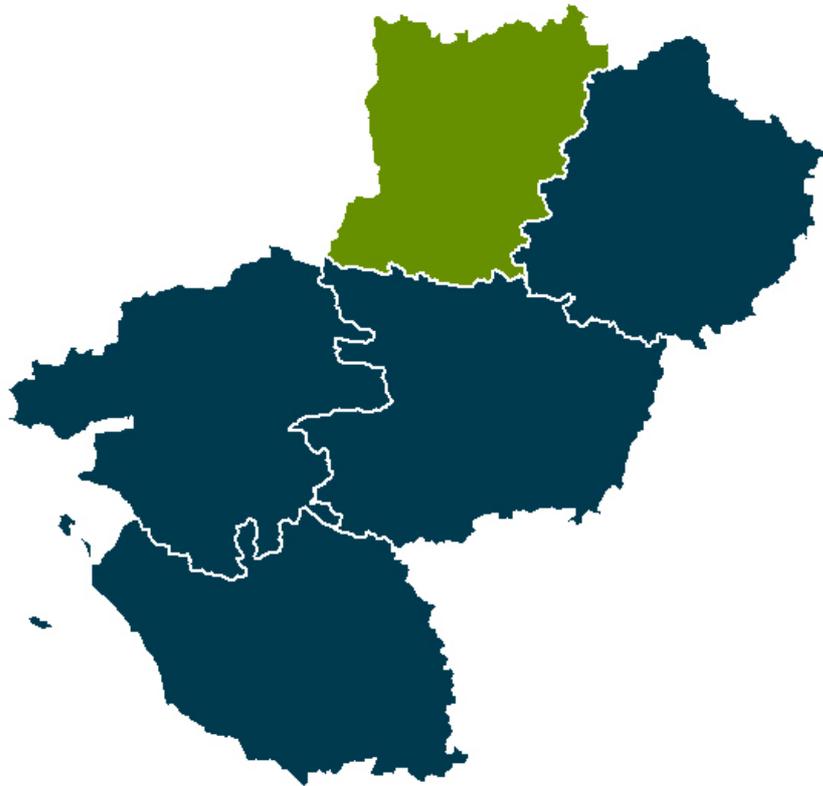
Unité : % - Source : CERC des Pays de la Loire



Montant des travaux	2014	2015
CIDD / CITE	75	68
Éco-PTZ	12	11
Habiter mieux	19	16
CIDD /CITE + éco-PTZ	0	0
CIDD / CITE + Habiter mieux	6	5
Éco-PLS	10	10
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>111</b>

Emplois générés	2014	2015
<b>Emplois directs</b>		
<b>Emplois directs</b>	<b>1 100</b>	<b>1 000</b>
<b>Emplois indirects</b>		
Emplois indirects	860	770

# MAYENNE



## Le crédit d'impôt transition énergétique

### ■ Presque 5 000 demandes de crédit d'impôt

#### 4 892 demandes de crédit d'impôt

Au cours de l'année 2015, 4 892 ménages ont demandé un crédit d'impôt pour des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. 64 % d'entre eux l'ont fait pour la mise en place du CITE durant les 4 derniers mois de l'année.

Au final, 4 151 ménages ont effectivement obtenu un crédit d'impôt. Les refus sont pour la plupart intervenus pour des demandes concernant des travaux réalisés au cours de la première période (CIDD de janvier à août 2015).

#### 27 M€ de travaux

31 681 actions de travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2015. Les travaux correspondant représentent un volume de 26,8 M€, dont 10,2 M€ au cours des 8 premiers mois de l'année 2014 (CIDD) et 16,6 M€ pendant les 4 derniers mois (CITE).

Le montant moyen des travaux est de de 5 879 € par foyer pour la première période et 5 269 € pour la deuxième période.

#### Progression des travaux

Le volume des travaux a baissé de 2,7 % entre 2013 et 2014.

	Mayenne	Pays de la Loire	53 / Pays de la Loire
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015	<b>4 892</b>	61 547	7,9 %
Nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015	<b>4 151</b>	52 681	7,9 %
Montant total de crédit d'impôts accordé (M€)	<b>5,6</b>	66,5	8,4 %
Montant moyen de crédit d'impôts par foyer (€)	<b>1 360</b>	1 313	---

	Mayenne	Pays de la Loire	53 / Pays de la Loire
<b>Crédits d'impôt demandés</b>			
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 1ère période	1 740	23 112	7,5 %
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 2ème période	3 152	38 435	8,2 %
<b>Nombre total de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015</b>	<b>4 892</b>	61 547	7,9 %
<b>Travaux déclarés</b>			
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 1ère période (M€)	10,2	133,7	7,6 %
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 2ème période (M€)	16,6	194,0	8,6 %
<b>Montant total des travaux déclarés par les ménages (M€)</b>	<b>26,8</b>	327,6	8,2 %
<b>Montant moyen des travaux déclarés</b>			
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 1ère période (€)	5 879	5 784	---
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 2ème période (€)	5 269	5 047	---
<b>Montant moyen des travaux déclarés par foyer (€)</b>	<b>5 486</b>	5 324	---

## ■ Des actions de travaux plus nombreuses en 2014

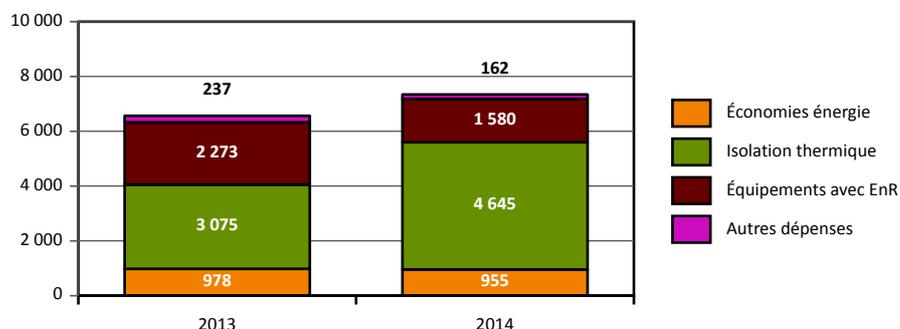
### L'isolation thermique en forte progression

Le nombre d'actions de travaux réalisées en 2014 a progressé de 12 % entre 2013 et 2014.

Cette progression est portée uniquement par les travaux d'isolation thermique qui augmentent de 51 %. Les autres catégories de travaux sont en baisse : économies d'énergie, - 2 %, équipements de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, - 31 % et les autres actions, - 32 %.

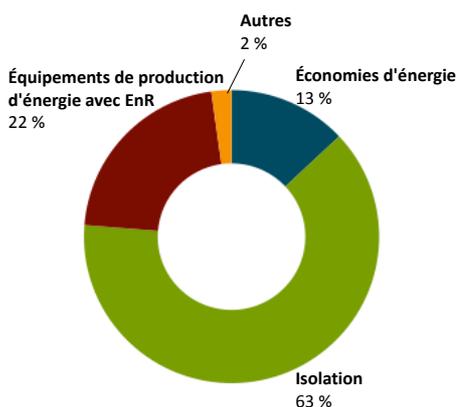
### Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



### Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



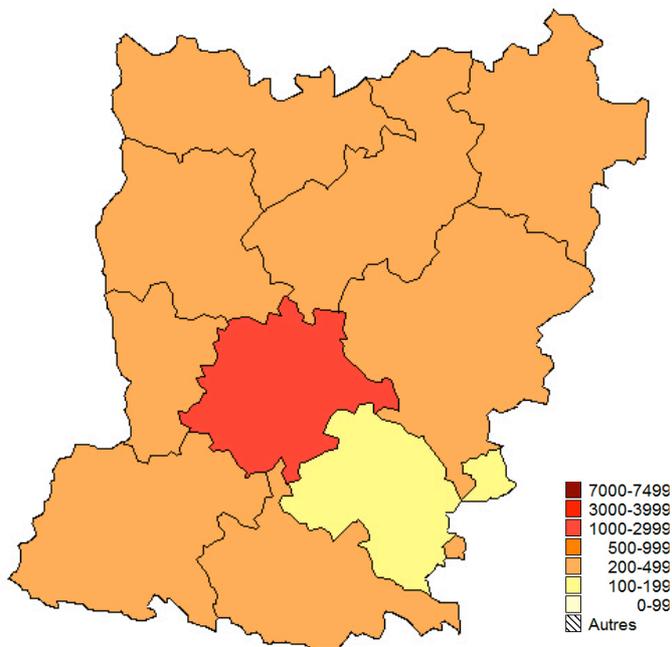
Mayenne	Nombre d'actions	Montant moyen des actions
<b>Économies d'énergie</b>		
Chaudières à condensation	703	3 855
Chaudières à micro-cogeneration gaz	0	0
Appareils de régulation de chauffage	252	1 087
<b>Isolation thermique</b>		
Matériaux d'isolation des murs	575	5 406
Matériaux d'isolation des toitures	957	3 091
Matériaux d'isolation des planchers	210	2 786
Matériaux d'isolation des parois vitrées	1 695	4 383
Volets isolants	431	1 806
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	777	2 082
<b>Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable</b>		
Appareil chauffage ou production eau chaude - Bois ou autres biomasses	1 176	3 877
Pompes à chaleur air/eau	180	9 650
Pompe chaleur autre que air/air pour production eau chaude sanitaire	177	3 581
Chauffe-eaux solaires	47	5 621
Chauffe-eaux fonctionnant à l'énergie hydraulique	0	0
Système production électricité, éolienne, hydraulique ou autres biomasses	0	0
<b>Autres dépenses</b>		
Diagnostic performance énergétique	162	450
Équipement raccordement réseau chaleur	0	0
Compteurs individuels chauffage ou eau chaude immeuble collectif	0	0
Système de charge pour véhicules électriques	0	0
Divers équipements	0	0

## ■ Les CITE dans les groupements intercommunaux de Mayenne

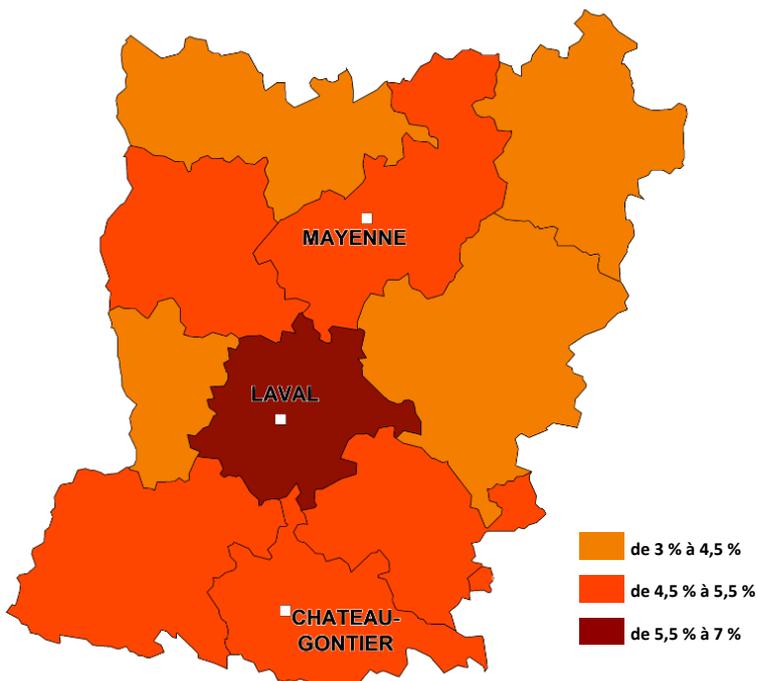
Environ 1 400 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur **Laval Agglomération**. Le montant des travaux correspondant est de 8,2 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 1,8 M€, soit une moyenne de 1 286 € par foyer. Entre 5,5 et 6 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux  
Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Ratio entre nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt et le nombre de propriétaires occupants en 2015  
Unité : % - Source : DGFIP



# Les éco-PTZ

## ■ Bonne progression des bouquets 2 ou 3 actions

### 389 éco-PTZ distribués en 2015

389 éco-PTZ ont été distribués en Mayenne en 2015, dont 187 pour les bouquets 2 actions, 181 pour les bouquets 3 actions et 21 pour la performance globale.

Ce total est en hausse de 25,5 % par rapport à l'année 2014.

### Des prêts moyens de 19 280 €

Le montant moyen prêté est de 19 283 € : 15 260 € pour les bouquets 2 actions, 23 750 € pour les bouquets 3 actions et 16 612 € pour la performance globale.

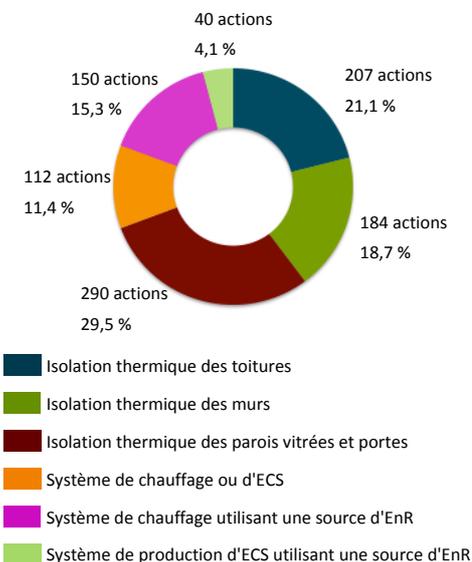
### Des travaux de 22 160 € en moyenne

Le montant moyen des travaux réalisés est de 22 155 € : 17 825 € pour les bouquets 2 actions, 26 923 € pour les bouquets 3 actions et 19 616 € pour la performance globale.

Éco-PTZ en 2015	Mayenne	Pays de la Loire	53 / Pays de la Loire
<b>Nombre d'éco-PTZ distribués</b>			
Bouquets 2 actions	187	1 451	12,9 %
Bouquets 3 actions	181	1 099	16,5 %
Performance globale	21	98	21,4 %
<b>Total</b>	<b>389</b>	<b>2 648</b>	<b>14,7 %</b>
<b>Montant des travaux réalisés (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	3,3	24,5	13,5 %
Bouquets 3 actions	4,9	29,1	16,8 %
Performance globale	0,4	2,2	18,2 %
<b>Total</b>	<b>8,6</b>	<b>55,8</b>	<b>15,4 %</b>
<b>Montant des prêts distribués (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	2,9	21,1	13,7 %
Bouquets 3 actions	4,3	25,5	16,9 %
Performance globale	0,3	1,9	15,7 %
<b>Total</b>	<b>7,5</b>	<b>48,5</b>	<b>15,5 %</b>

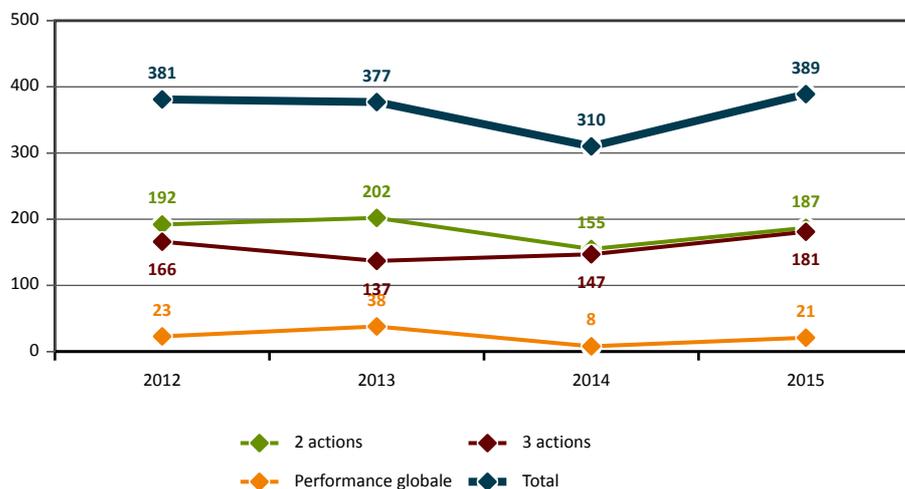
### Fréquence des actions en 2015

Unité : % - Source : SGFGAS



### Évolution du nombre d'éco-PTZ distribués en Mayenne

Unité : nombre d'éco-PTZ - Source : SGFGAS



## Le programme Habiter mieux de l'ANAH

### ■ Une hausse continue depuis 2012

#### 631 logements rénovés en 2015

Au cours de l'année 2015, 631 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter mieux, dont 95 sur Laval Agglomération.

Ce total est en hausse de 27,2 % par rapport à l'année 2014.

#### 2 678 € d'aide en moyenne

Globalement, l'ANAH a versé 1,8 M€ d'aides pour les 631 logements rénovés, ce qui fait une moyenne de 2 911 € par logement.

Ce montant moyen de subvention est de 3 001 € sur Laval Agglomération et de 2 895 € sur le reste du département.

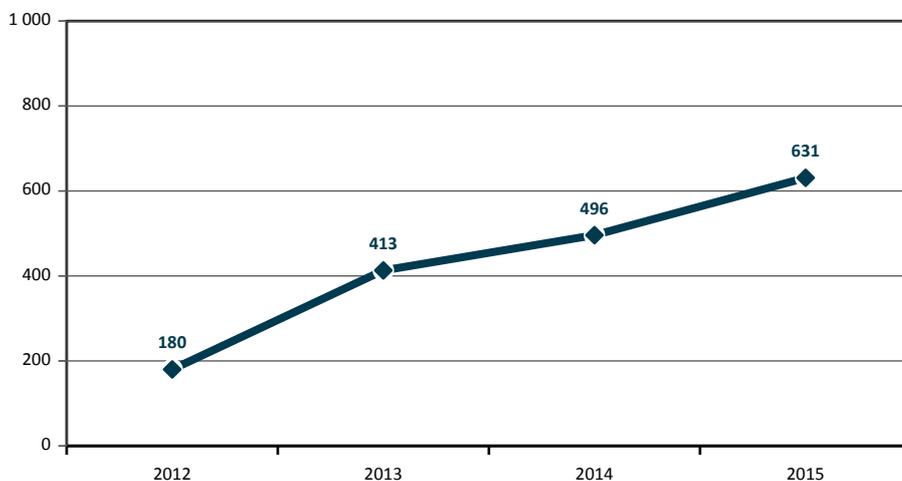
#### 14,8 M€ de travaux

Le montant global des travaux est 14,8 M€, soit une moyenne de 23 452 € par logement rénové.

Habiter mieux en 2015	Mayenne	Pays de la Loire	53 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements subventionnés</b>			
Logements	<b>631</b>	3 728	16,9 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	<b>14,8</b>	99,6	14,9 %
<b>Subventions versées</b>			
Montant total (M€)	<b>1,8</b>	10,7	16,8 %

Évolution du nombre de logements Habiter mieux en Mayenne

Unité : nombre de logements - Source : ANAH



## Les éco-PLS

### ■ Des rénovations peu nombreuses dans le parc social

#### 52 éco-PLS accordés en 2015

En 2015, des éco-PLS ont été accordés pour 2 opérations représentant 906 logements. Le nombre de logements aidés en 2015 a connu une grande augmentation car du fait des changements de modalités de gestion des éco-PLS en 2014, aucun éco-PLS n'a été consenti en 2014.

#### 0,7 M€ de prêts

Le montant global des prêts est de 0,7 M€, soit un prêt moyen de 14 122 € par logement.

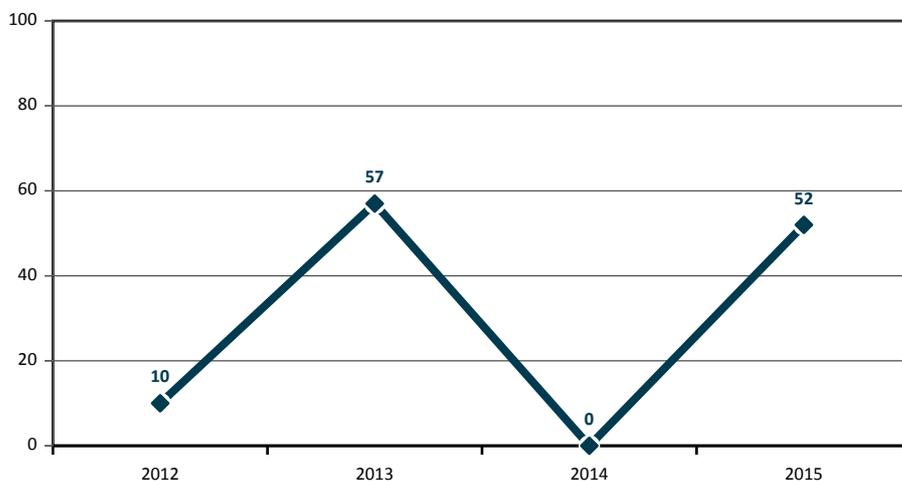
#### 1,6 M€ de travaux

Le montant total des travaux est de 1,6 M€, soit une moyenne de 30 656 € par logement. Ce montant est plus faible que celui des dernières années.

Éco-PLS distribués en 2015	Mayenne	Pays de la Loire	53 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements ayant bénéficié d'un éco-PLS</b>			
Logements	52	2 155	2,4 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	1,6	92,9	1,7 %
<b>Prêts accordés</b>			
Montant global des éco-PLS (M€)	0,7	26,7	2,6 %

#### Évolution du nombre d'éco-PLS distribués en Mayenne

Unité : nombre d'éco-PLS - Source : Caisse des Dépôts



## Les certificats d'économies d'énergie

### ■ Des actions plutôt concentrées sur l'isolation thermique

#### 63 % des CEE dans le résidentiel

En 2015, le secteur résidentiel a représenté la plus grande part des volumes de certificats d'économies d'énergie délivrés, avec 63,3 % du total. Le tertiaire est en deuxième position avec 19,4 % du volume global accordé.

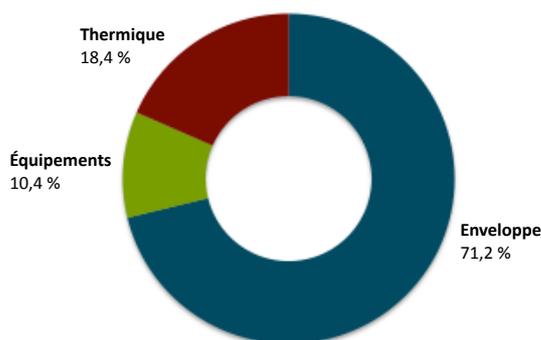
#### Mention RGE obligatoire

Sans la mention RGE, une entreprise ne peut pas proposer cette prime aux particuliers. En 2015, ce système valorise plus qu'avant l'enveloppe et moins les systèmes actifs comme le chauffage.

CEE en 2015	Mayenne	Pays de la Loire	53 / Pays de la Loire
Volume délivré (kWh cumac)	<b>220,4</b>	2 505,6	8,8 %
Volume financier (M€)	<b>59,3</b>	673,6	8,8 %

#### Volumes de CEE délivrés en 2015 par secteurs d'activité

Unité : % - Source : MEEM



## Le poids des différents dispositifs d'aides

### ■ Le crédit d'impôt, un dispositif essentiel pour les particuliers

#### Le crédit d'impôt très sollicité

En Mayenne, comme dans les autres départements, le crédit d'impôt est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2015 (déclaration 2015 sur les revenus 2014), près de 4 900 foyers l'ont mobilisé. Le nombre de ménages ayant demandé un CIDD ou un CITE est très important mais le montant moyen associé à ce type d'aide est inférieur aux autres dispositifs.

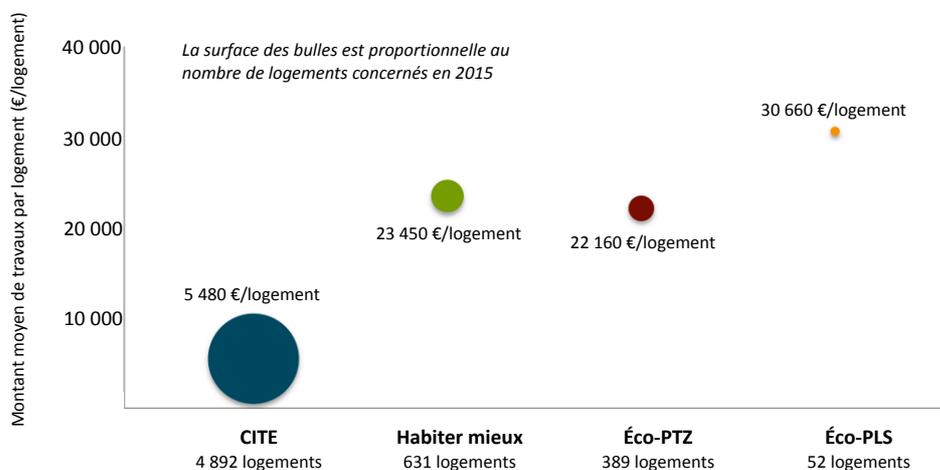
L'éco-PTZ concerne un nombre plus limité de ménages : 390 en 2015, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôt (notamment les éco-PTZ - bouquets de 3 actions dont le montant moyen est de 26 923 € par logement).

Le dispositif Habiter mieux permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes s'ils s'engagent à réaliser des rénovations ambitieuses, le coût moyen des travaux est donc élevé.

En ce qui concerne le parc public, l'éco-PLS est peu mobilisé en Mayenne avec des coûts de rénovation assez importants, plus de 30 656 € par logement.

Montant moyen de travaux générés en 2015 par les différents dispositifs d'aides à l'habitat mobilisés par les ménages de Mayenne

Unité : nombre et M€



# L'impact des dispositifs sur l'emploi et l'activité

## ■ 430 emplois directs soutenus en 2015

### 430 emplois en 2015

En 2015, 430 emplois directs et 330 emplois indirects ont été soutenus par les aides à la rénovation de l'habitat versées par l'État.

### 26 % du chiffre d'affaires

Les travaux de rénovation énergétique aidés par l'État représentent environ 26 % du chiffre d'affaires total des entreprises en entretien-rénovation des logements.

### Chiffre d'affaires 2015 en entretien et rénovation

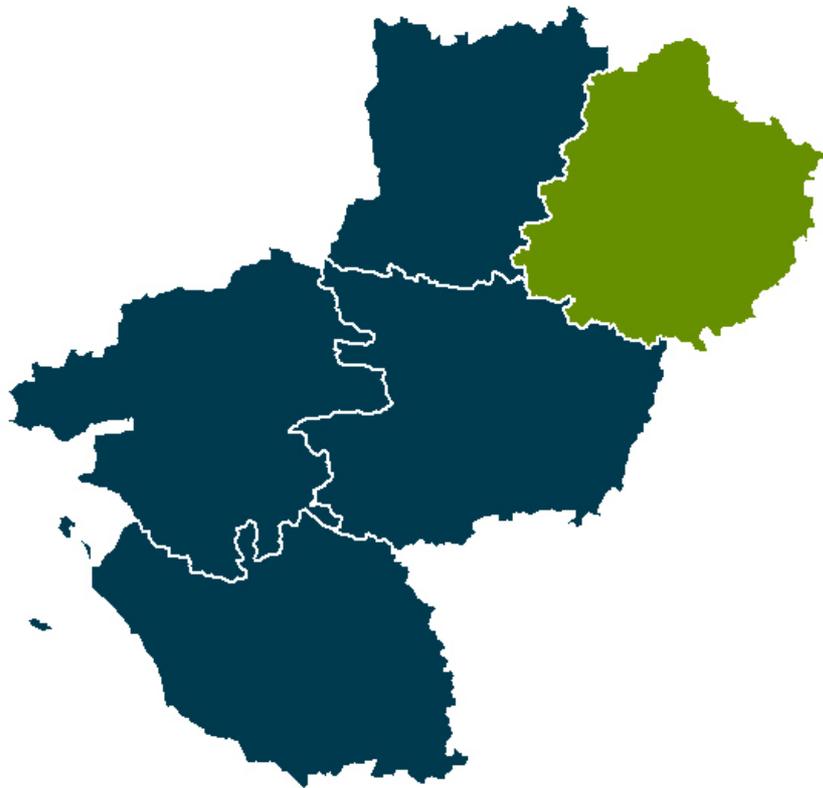
Unité : % - Source : CERC des Pays de la Loire



Montant des travaux	2014	2015
CIDD / CITE	28	23
Éco-PTZ	7	8
Habiter mieux	10	11
CIDD /CITE + éco-PTZ	0	0
CIDD / CITE + Habiter mieux	3	4
Éco-PLS	0	2
<b>Total</b>	<b>48</b>	<b>48</b>

Emplois générés	2014	2015
<b>Emplois directs</b>		
<b>Emplois directs</b>	430	430
<b>Emplois indirects</b>		
<b>Emplois indirects</b>	330	330

# SARTHE



## Le crédit d'impôt transition énergétique

### ■ 9 400 demandes de crédit d'impôt

#### 9 395 demandes de crédit d'impôt

Au cours de l'année 2015, 9 395 ménages ont demandé un crédit d'impôt pour des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. 62 % d'entre eux l'ont fait pour la mise en place du CITE durant les 4 derniers mois de l'année.

Au final, 7 731 ménages ont effectivement obtenu un crédit d'impôt. Les refus sont pour la plupart intervenus pour des demandes concernant des travaux réalisés au cours de la première période (CIDD de janvier à août 2015).

	Sarthe	Pays de la Loire	72 / Pays de la Loire
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015	9 395	61 547	15,3 %
Nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015	7 731	52 681	14,7 %
Montant total de crédit d'impôts accordé (M€)	9,7	66,5	14,6 %
Montant moyen de crédit d'impôts par foyer (€)	1 253	1 313	---

#### 48 M€ de travaux

12 871 actions de travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2015. Les travaux correspondant représentent un volume de 48,1 M€, dont 19,7 M€ au cours des 8 premiers mois de l'année 2014 (CIDD) et 28,4 M€ pendant les 4 derniers mois (CITE).

Le montant moyen des travaux est de 5 578 € par foyer pour la première période et 4 845 € pour la deuxième période.

#### Progression des travaux

Les travaux réalisés en 2014 comportent plus d'actions que ceux réalisés en 2013. La progression de 8,9 % sur un an est portée par les travaux d'isolation (+ 46,3 %). Les autres catégories sont moins bien orientées : économies d'énergie, + 3,0 %, équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable, - 40,9 % et les autres travaux, - 44,6 %.

Le volume des travaux a baissé de 2,6 % entre 2013 et 2014.

	Sarthe	Pays de la Loire	72 / Pays de la Loire
<b>Crédits d'impôt demandés</b>			
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 1ère période	3 530	23 112	15,3 %
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 2ème période	5 865	38 435	15,3 %
<b>Nombre total de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015</b>	<b>9 395</b>	<b>61 547</b>	<b>15,3 %</b>
<b>Travaux déclarés</b>			
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 1ère période (M€)	19,7	133,7	14,7 %
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 2ème période (M€)	28,4	194,0	14,6 %
<b>Montant total des travaux déclarés par les ménages (M€)</b>	<b>48,1</b>	<b>327,6</b>	<b>14,7 %</b>
<b>Montant moyen des travaux déclarés</b>			
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 1ère période (€)	5 578	5 784	---
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 2ème période (€)	4 845	5 047	---
<b>Montant moyen des travaux déclarés par foyer (€)</b>	<b>5 120</b>	<b>5 324</b>	<b>---</b>

## ■ Des actions de travaux plus nombreuses en 2014

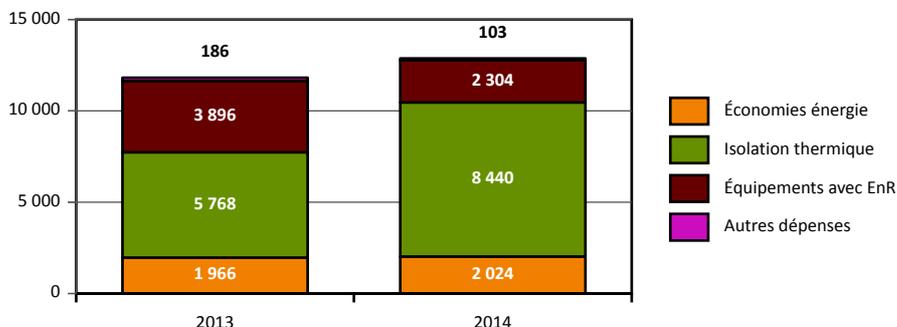
### L'isolation thermique en forte progression

Le nombre d'actions de travaux réalisées en 2014 ont progressé de 9 % entre 2013 et 2014.

Cette progression est portée uniquement par les travaux d'isolation thermique qui augmentent de 46 %. Les autres catégories de travaux sont en baisse : économies d'énergie, + 3 %, équipements de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, - 41 % et les autres actions, - 45 %.

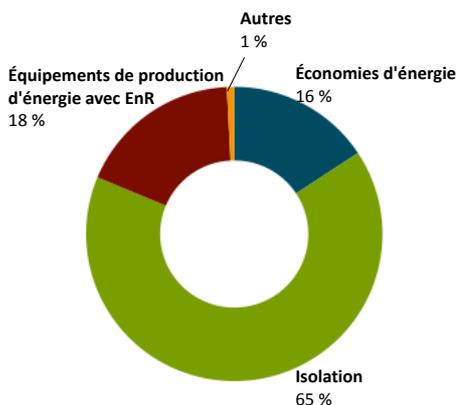
### Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



### Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Sarthe	Nombre d'actions	Montant moyen des actions
<b>Économies d'énergie</b>		
Chaudières à condensation	1 524	3 523
Chaudières à micro-cogeneration gaz	27	2 562
Appareils de régulation de chauffage	473	1 201
<b>Isolation thermique</b>		
Matériaux d'isolation des murs	817	5 213
Matériaux d'isolation des toitures	1 755	3 842
Matériaux d'isolation des planchers	287	3 226
Matériaux d'isolation des parois vitrées	3 234	4 286
Volets isolants	991	2 523
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	1 356	2 384
<b>Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable</b>		
Appareil chauffage ou production eau chaude - Bois ou autres biomasses	1 753	3 587
Pompes à chaleur air/eau	229	10 163
Pompe chaleur autre que air/air pour production eau chaude sanitaire	288	4 109
Chauffe-eaux solaires	34	12 668
Chauffe-eaux fonctionnant à l'énergie hydraulique	0	0
Système production électricité, éolienne, hydraulique ou autres biomasses	0	0
<b>Autres dépenses</b>		
Diagnostic performance énergétique	103	471
Équipement raccordement réseau chaleur	0	0
Compteurs individuels chauffage ou eau chaude immeuble collectif	0	0
Système de charge pour véhicules électriques	0	0
Divers équipements	0	0

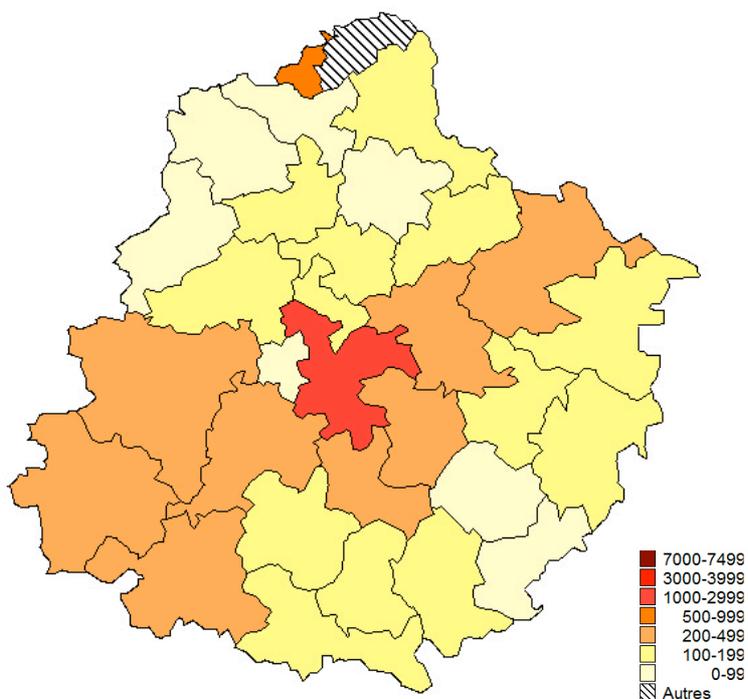
## ■ Les CITE dans les groupements intercommunaux de Sarthe

Environ 2 800 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur **Le Mans Métropole**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 15,8 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 3,2 M€, soit une moyenne de 1 168 € par foyer. Entre 5,5 et 6 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

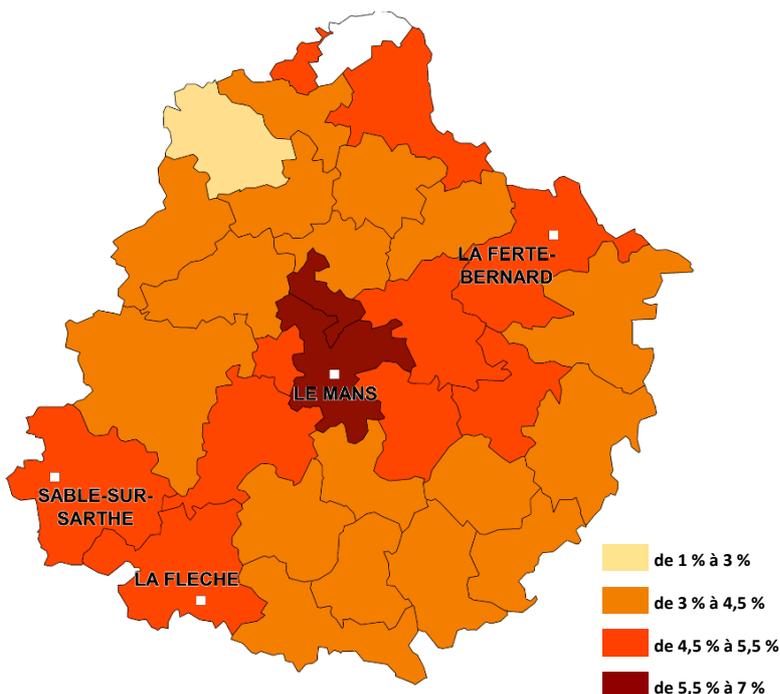
Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Ratio entre nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt et le nombre de propriétaires occupants en 2015

Unité : % - Source : DGFIP



# Les éco-PTZ

## ■ Le nombre d'éco-PTZ baisse régulièrement depuis 2012

### 257 éco-PTZ distribués en 2015

257 éco-PTZ ont été distribués en Loire-Atlantique en 2015, dont 152 pour les bouquets 2 actions, 97 pour les bouquets 3 actions et 8 pour la performance globale.

Ce total est en baisse de 6,9 % par rapport à l'année 2014.

### Des prêts moyens de 18 650 €

Le montant moyen prêté est de 18 652 € : 15 669 € pour les bouquets 2 actions, 22 903 € pour les bouquets 3 actions et 23 783 € pour la performance globale.

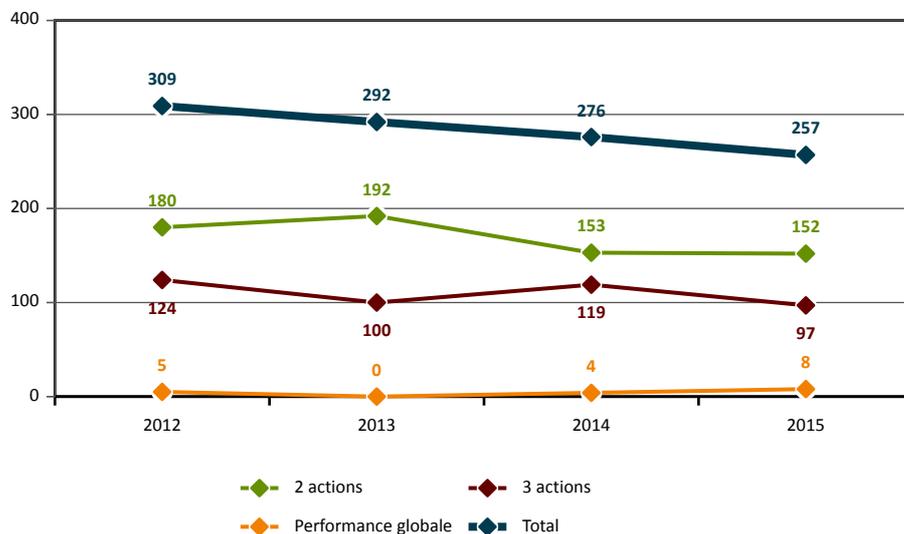
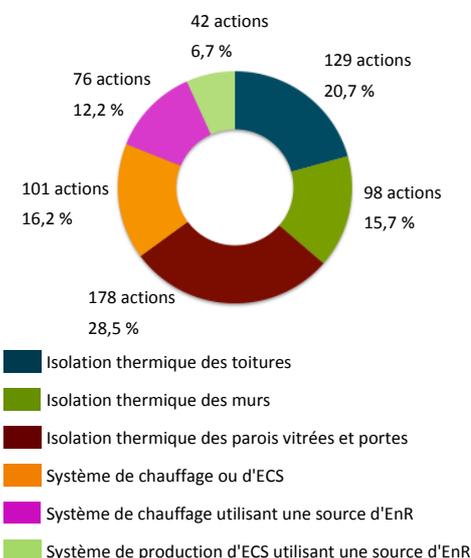
### Des travaux de 21 490 € en moyenne

Le montant moyen des travaux réalisés est de 21 492 € : 18 222 € pour les bouquets 2 actions, 26 070 € pour les bouquets 3 actions et 28 115 € pour la performance globale.

Éco-PTZ en 2015	Sarthe	Pays de la Loire	72 / Pays de la Loire
<b>Nombre d'éco-PTZ distribués</b>			
Bouquets 2 actions	152	1 451	10,5 %
Bouquets 3 actions	97	1 099	8,8 %
Performance globale	8	98	8,2 %
<b>Total</b>	<b>257</b>	<b>2 648</b>	<b>9,7 %</b>
<b>Montant des travaux réalisés (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	2,8	24,5	11,4 %
Bouquets 3 actions	2,5	29,1	8,6 %
Performance globale	0,2	2,2	9,1 %
<b>Total</b>	<b>5,5</b>	<b>55,8</b>	<b>9,9 %</b>
<b>Montant des prêts distribués (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	2,4	21,1	11,4 %
Bouquets 3 actions	2,2	25,5	8,6 %
Performance globale	0,2	1,9	10,5 %
<b>Total</b>	<b>4,8</b>	<b>48,5</b>	<b>9,9 %</b>

### Fréquence des actions en 2015

Unité : % - Source : SGFGAS



## Le programme Habiter mieux de l'ANAH

### ■ Une baisse du nombre de rénovations en 2015

#### 384 logements rénovés en 2015

Au cours de l'année 2015, 384 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter mieux, dont 148 sur Le Mans Métropole.

Ce total est en baisse de 19,3 % par rapport à l'année 2014.

#### 3 127 € d'aide en moyenne

Globalement, l'ANAH a versé 1,2 M€ d'aides pour les 384 logements rénovés, ce qui fait une moyenne de 3 127 € par logement.

Ce montant moyen de subvention est de 2 699 € sur Le Mans Métropole et de 3 396 € sur le reste du département.

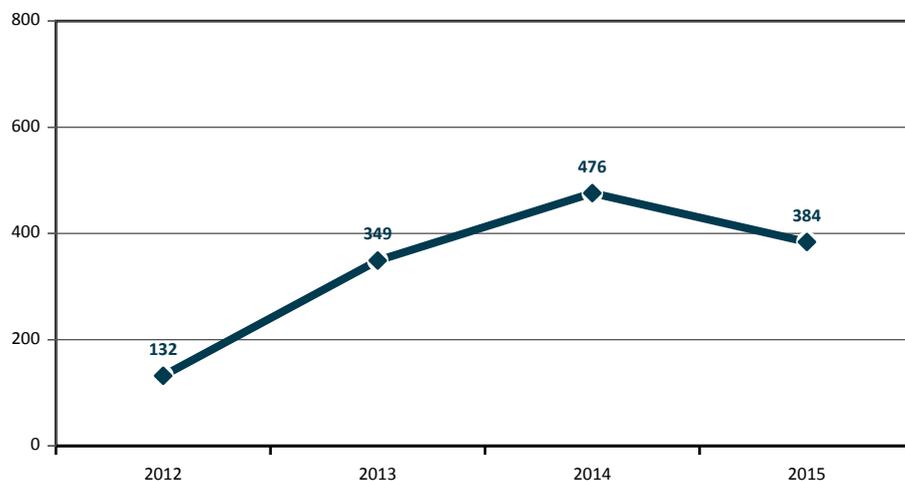
#### 9,6 M€ de travaux

Le montant global des travaux est 9,6 M€, soit une moyenne de 25 044 € par logement rénové.

Habiter mieux en 2015	Sarthe	Pays de la Loire	72 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements subventionnés</b>			
Logements	<b>384</b>	3 728	10,3 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	<b>9,6</b>	99,6	9,6 %
<b>Subventions versées</b>			
Montant total (M€)	<b>1,2</b>	10,7	11,2 %

Évolution du nombre de logements Habiter mieux en Sarthe

Unité : nombre de logements - Source : ANAH



## Les éco-PLS

### ■ Nombreuses rénovations en 2015

#### 573 éco-PLS accordés en 2015

En 2015, des éco-PLS ont été accordés pour 61 opérations représentant 573 logements.

Le nombre de logements aidés en 2015 a connu une grande augmentation par rapport à 2014. L'année 2014 a été marquée par un changement des modalités de gestion des éco-PLS, ce qui a entraîné des difficultés d'aboutissement de dossiers.

#### 6,3 M€ de prêts

Le montant global des prêts est de 6,3 M€, soit un prêt moyen de 10 921 € par logement.

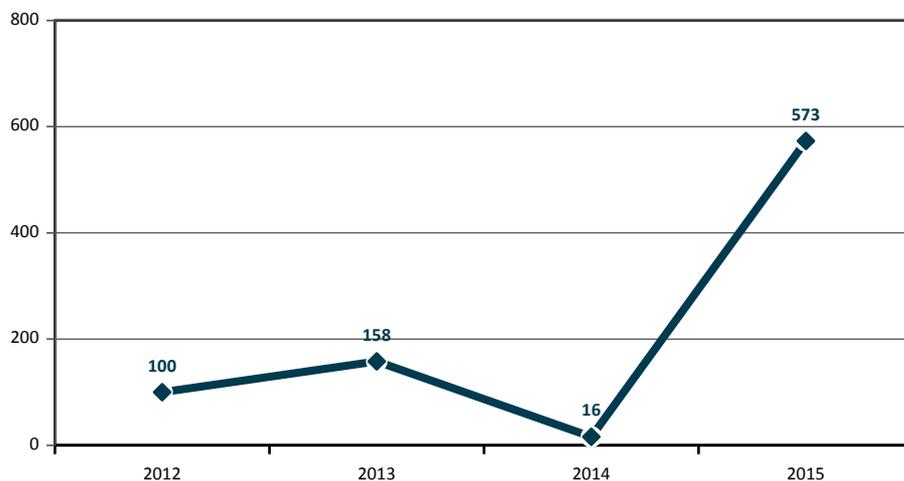
#### 27,6 M€ de travaux

Le montant total des travaux est de 27,6 M€, soit une moyenne de 48 223 € par logement. Ce montant est très important, comparé aux dernières années.

Éco-PLS distribués en 2015	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements ayant bénéficié d'un éco-PLS</b>			
Logements	<b>573</b>	2 155	26,6 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	<b>27,6</b>	92,9	29,7 %
<b>Prêts accordés</b>			
Montant global des éco-PLS (M€)	<b>6,3</b>	26,7	23,6 %

#### Évolution du nombre d'éco-PLS distribués en Sarthe

Unité : nombre d'éco-PLS - Source : Caisse des Dépôts



## Les certificats d'économies d'énergie

### ■ Des actions plutôt concentrées sur l'isolation thermique

#### 47 % des CEE dans le résidentiel

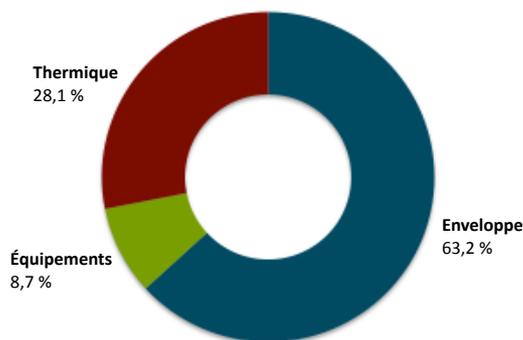
En 2015, le secteur résidentiel a représenté la plus grande part des volumes de certificats d'économies d'énergie délivrés, avec 47,1 % du total. Le secteur industriel est en deuxième position avec 38,2 % du volume global accordé.

#### Mention RGE obligatoire

Sans la mention RGE, une entreprise ne peut pas proposer cette prime aux particuliers. En 2015, ce système valorise plus qu'avant l'enveloppe et moins les systèmes actifs comme le chauffage.

CEE en 2015	Sarthe	Pays de la Loire	72 / Pays de la Loire
Volume délivré (kWh cumac)	<b>368,0</b>	2 505,6	14,7 %
Volume financier (M€)	<b>98,9</b>	673,6	14,7 %

Volumes de CEE délivrés en 2015 par secteurs d'activité  
Unité : % - Source : MEEM



## Le poids des différents dispositifs d'aides

### ■ Le crédit d'impôt, un dispositif essentiel pour les particuliers

#### Le crédit d'impôt très sollicité

En Sarthe, comme dans les autres départements, le crédit d'impôt est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2015 (déclaration 2015 sur les revenus 2014), près de 9 400 foyers l'ont mobilisé. Le nombre de ménages ayant demandé un CIDD ou un CITE est très important mais le montant moyen associé à ce type d'aide est inférieur aux autres dispositifs.

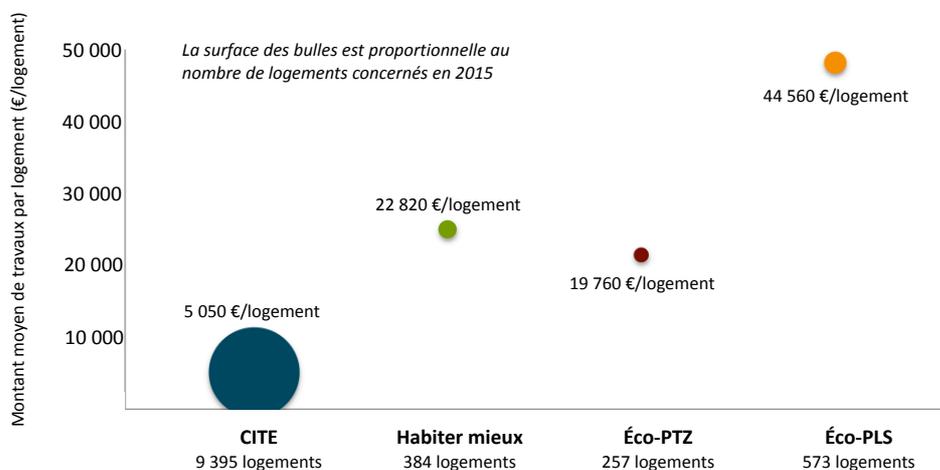
L'éco-PTZ concerne un nombre plus limité de ménages : un peu plus de 250 en 2015, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôt (notamment les éco-PTZ - bouquets de 3 actions dont le montant moyen est de 26 070 € par logement).

Le dispositif Habiter mieux permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes s'ils s'engagent à réaliser des rénovations ambitieuses, le coût moyen des travaux est donc élevé.

En ce qui concerne le parc public, l'éco-PLS est bien mobilisé en Sarthe avec des coûts de rénovation très importants, plus de 48 000 € par logement.

Montant moyen de travaux générés en 2015 par les différents dispositifs d'aides à l'habitat mobilisés par les ménages de Sarthe

Unité : nombre et M€



# L'impact des dispositifs sur l'emploi et l'activité

## ■ 800 emplois directs soutenus en 2015

### 794 emplois en 2015

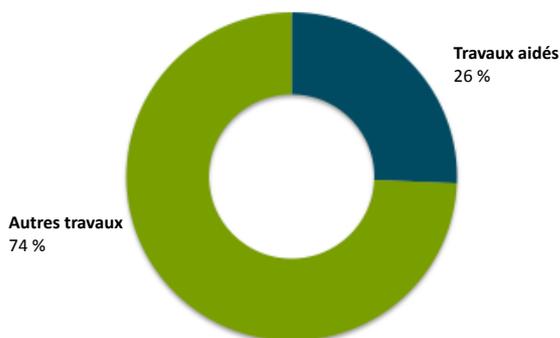
En 2015, environ 800 emplois directs et 620 emplois indirects ont été soutenus par les aides à la rénovation de l'habitat versées par l'État.

### 26 % du chiffre d'affaires

Les travaux de rénovation énergétique aidés par l'État représentent environ 26 % du chiffre d'affaires total des entreprises en entretien-rénovation des logements.

Chiffre d'affaires 2015 en entretien et rénovation

Unité : % - Source : CERC des Pays de la Loire



Montant des travaux	2014	2015
CIDD / CITE	49	45
Éco-PTZ	6	5
Habiter mieux	10	7
CIDD /CITE + éco-PTZ	0	0
CIDD / CITE + Habiter mieux	3	2
Éco-PLS	1	28
<b>Total</b>	<b>70</b>	<b>88</b>

Emplois générés	2014	2015
<b>Emplois directs</b>		
<b>Emplois directs</b>	630	800
<b>Emplois indirects</b>		
Emplois indirects	490	620

# VENDÉE



## Le crédit d'impôt transition énergétique

### ■ 11 500 demandes de crédit d'impôt en 2015

#### 11 497 demandes de crédit d'impôt

Au cours de l'année 2015, 11 497 ménages ont demandé un crédit d'impôt pour des travaux de rénovation énergétique dans leur logement. 63 % d'entre eux l'ont fait pour la mise en place du CITE durant les 4 derniers mois de l'année.

Au final, 9 697 ménages ont effectivement obtenu un crédit d'impôt. Les refus sont pour la plupart intervenus pour des demandes concernant des travaux réalisés au cours de la première période (CIDD de janvier à août 2015).

#### 58 M€ de travaux

16 248 actions de travaux ont fait l'objet d'une demande de crédit d'impôt en 2015. Les travaux correspondant représentent un volume de 58,1 M€, dont 24,0 M€ au cours des 8 premiers mois de l'année 2014 (CIDD) et 34,1 M€ pendant les 4 derniers mois (CITE).

Le montant moyen des travaux est de 5 667€ par foyer pour la première période et 4 687 € pour la deuxième période.

#### Progression des travaux

Le volume des travaux a diminué de 6,0 % entre 2013 et 2014.

	Vendée	Pays de la Loire	85 / Pays de la Loire
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015	<b>11 497</b>	61 547	18,7 %
Nombre de ménages ayant obtenu un crédit d'impôt en 2015	<b>9 697</b>	52 681	18,4 %
Montant total de crédit d'impôts accordé (M€)	<b>12,1</b>	66,5	18,2 %
Montant moyen de crédit d'impôts par foyer (€)	<b>1 245</b>	1 313	---

	Vendée	Pays de la Loire	85 / Pays de la Loire
<b>Crédits d'impôt demandés</b>			
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 1ère période	4 228	23 112	18,3 %
Nombre de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015 - 2ème période	7 269	38 435	18,9 %
<b>Nombre total de ménages ayant demandé un crédit d'impôt en 2015</b>	<b>11 497</b>	61 547	18,7 %
<b>Travaux déclarés</b>			
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 1ère période (M€)	24,0	133,7	18,0 %
Montant total des travaux déclarés par les ménages - 2ème période (M€)	34,1	194,0	17,6 %
<b>Montant total des travaux déclarés par les ménages (M€)</b>	<b>58,1</b>	327,6	17,7 %
<b>Montant moyen des travaux déclarés</b>			
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 1ère période (€)	5 667	5 784	---
Montant moyen des travaux déclarés par foyer - 2ème période (€)	4 687	5 047	---
<b>Montant moyen des travaux déclarés par foyer (€)</b>	<b>5 047</b>	5 324	---

## ■ Des actions de travaux plus nombreuses en 2014

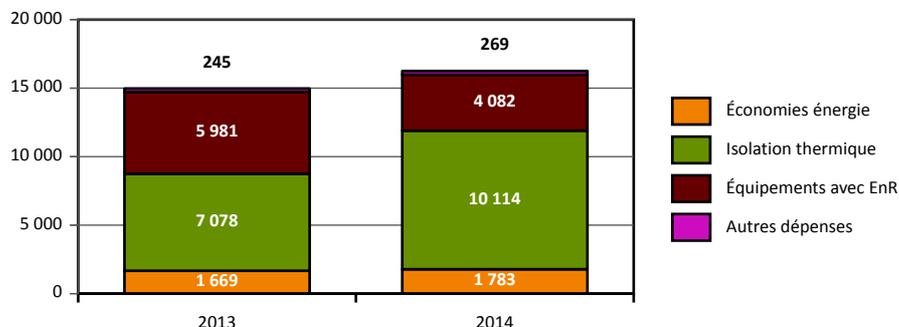
### L'isolation thermique en forte progression

Le nombre d'actions de travaux réalisées en 2014 a progressé de 9 % entre 2013 et 2014.

Cette progression est portée uniquement par les travaux d'isolation thermique qui augmentent de 43 %. Les autres catégories de travaux sont sur une dynamique moins favorable : économies d'énergie, + 7 %, équipements de production d'énergie utilisant des énergies renouvelables, - 32 % et les autres actions, + 10 %.

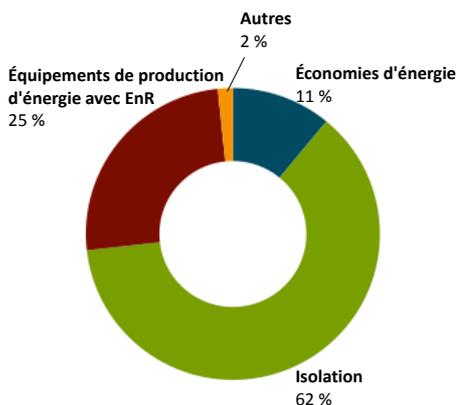
Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Vendée	Nombre d'actions	Montant moyen des actions
<b>Économies d'énergie</b>		
Chaudières à condensation	1 289	3 919
Chaudières à micro-cogeneration gaz	0	0
Appareils de régulation de chauffage	494	1 412
<b>Isolation thermique</b>		
Matériaux d'isolation des murs	909	5 420
Matériaux d'isolation des toitures	3 055	2 672
Matériaux d'isolation des planchers	163	2 223
Matériaux d'isolation des parois vitrées	3 381	4 467
Volets isolants	1 192	2 629
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	1 414	2 124
<b>Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable</b>		
Appareil chauffage ou production eau chaude - Bois ou autres biomasses	3 115	3 278
Pompes à chaleur air/eau	452	9 185
Pompe chaleur autre que air/air pour production eau chaude sanitaire	335	3 947
Chauffe-eaux solaires	153	8 842
Chauffe-eaux fonctionnant à l'énergie hydraulique	11	4 299
Système production électricité, éolienne, hydraulique ou autres biomasses	16	9 906
<b>Autres dépenses</b>		
Diagnostic performance énergétique	230	520
Équipement raccordement réseau chaleur	23	1 928
Compteurs individuels chauffage ou eau chaude immeuble collectif	0	0
Système de charge pour véhicules électriques	0	0
Divers équipements	16	2 093

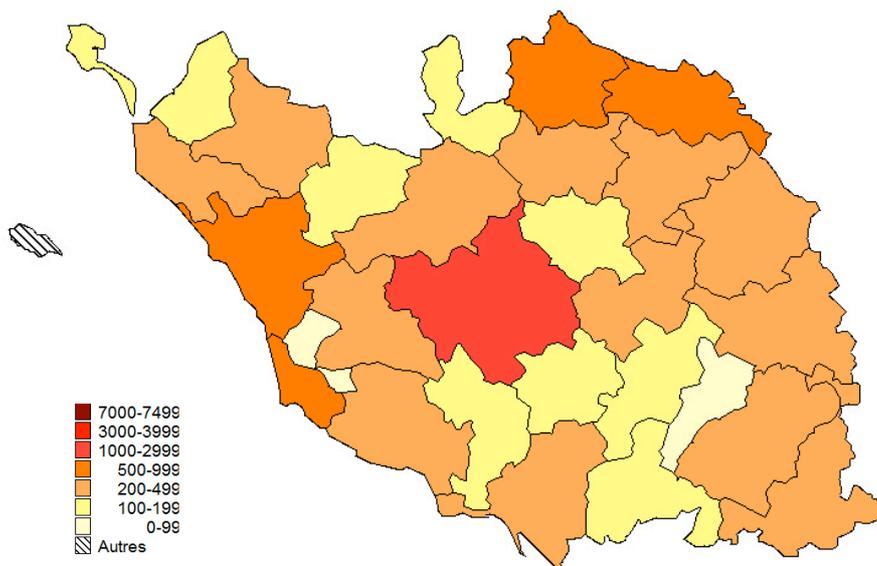
## ■ Les CITE dans les groupements intercommunaux de Vendée

Environ 1 300 foyers ont obtenu un crédit d'impôt en 2015 sur **La Roche-sur-Yon Agglomération**. Le montant des travaux correspondant est de l'ordre de 7,2 M€.

Le montant global de crédit d'impôt accordé est de 1,5 M€, soit une moyenne de 1 199 € par foyer. Entre 4,5 et 5 % des propriétaires occupants ont obtenu un crédit d'impôt en 2015.

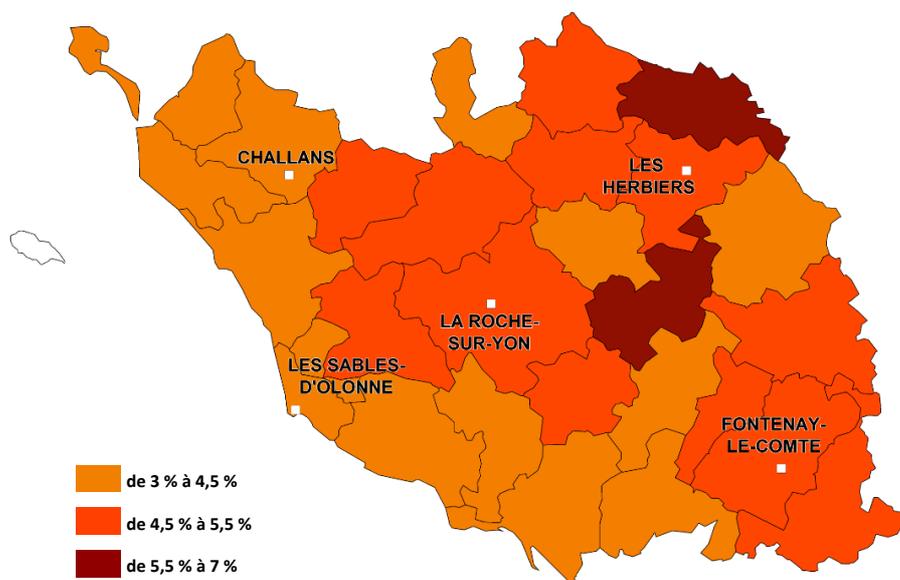
Évolution du nombre d'actions réalisées par type de travaux

Unité : nombre d'actions - Source : DGFIP



Ratio entre nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt et le nombre de propriétaires occupants en 2015

Unité : % - Source : DGFIP



# Les éco-PTZ

## ■ Bonne dynamique pour les éco-PTZ en Vendée

### 596 éco-PTZ distribués en 2015

596 éco-PTZ ont été distribués en Loire-Atlantique en 2015, dont 323 pour les bouquets 2 actions, 265 pour les bouquets 3 actions et 8 pour la performance globale.

Ce total est en hausse de 4,9 % par rapport à l'année 2014.

### Des prêts moyens de 17 510 €

Le montant moyen prêté est de 17 509 € : 13 757 € pour les bouquets 2 actions, 21 999 € pour les bouquets 3 actions et 20 229 € pour la performance globale.

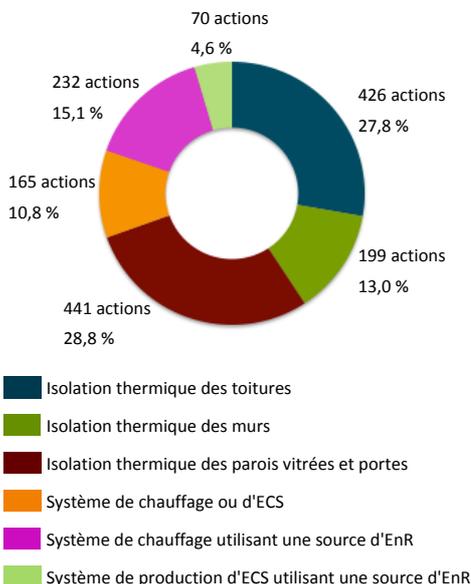
### Des travaux de 19 760 € en moyenne

Le montant moyen des travaux réalisés est de 19 761 € : 15 500 € pour les bouquets 2 actions, 24 815 € pour les bouquets 3 actions et 24 370 € pour la performance globale.

Éco-PTZ en 2015	Loire-Atlantique	Pays de la Loire	44 / Pays de la Loire
<b>Nombre d'éco-PTZ distribués</b>			
Bouquets 2 actions	323	1 451	22,3 %
Bouquets 3 actions	265	1 099	24,1 %
Performance globale	8	98	8,2 %
<b>Total</b>	<b>596</b>	<b>2 648</b>	<b>22,5 %</b>
<b>Montant des travaux réalisés (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	5,0	24,5	20,4 %
Bouquets 3 actions	6,6	29,1	22,7 %
Performance globale	0,2	2,2	9,1 %
<b>Total</b>	<b>11,8</b>	<b>55,8</b>	<b>21,1 %</b>
<b>Montant des prêts distribués (M€)</b>			
Bouquets 2 actions	4,4	21,1	20,8 %
Bouquets 3 actions	5,8	25,5	22,8 %
Performance globale	0,2	1,9	10,5 %
<b>Total</b>	<b>9,0</b>	<b>48,5</b>	<b>18,6 %</b>

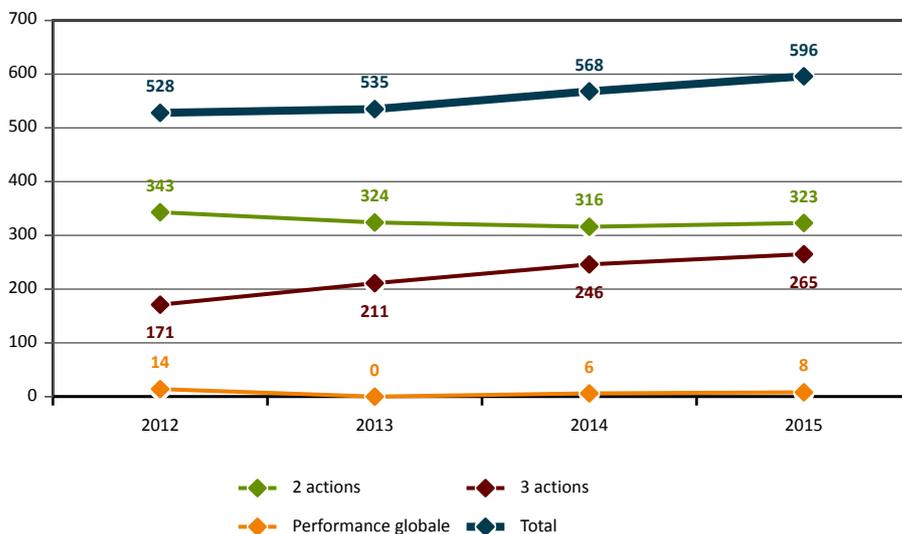
### Fréquence des actions en 2015

Unité : % - Source : SGFGAS



### Évolution du nombre d'éco-PTZ distribués en Vendée

Unité : nombre d'éco-PTZ - Source : SGFGAS



## Le programme Habiter mieux de l'ANAH

### ■ Des rénovations un peu plus nombreuses en 2015

#### 843 logements rénovés en 2015

Au cours de l'année 2015, 843 logements ont bénéficié d'une aide de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter mieux, dont 120 sur La Roche-sur-Yon Agglomération.

Ce total est en hausse de 8,4 % par rapport à l'année 2014.

#### 3 035 € d'aide en moyenne

Globalement, l'ANAH a versé 2,6 M€ d'aides pour les 843 logements rénovés, ce qui fait une moyenne de 3 035 € par logement.

Ce montant moyen de subvention est de 2 742 € sur La Roche-sur-Yon Agglomération et de 3 084 € sur le reste du département.

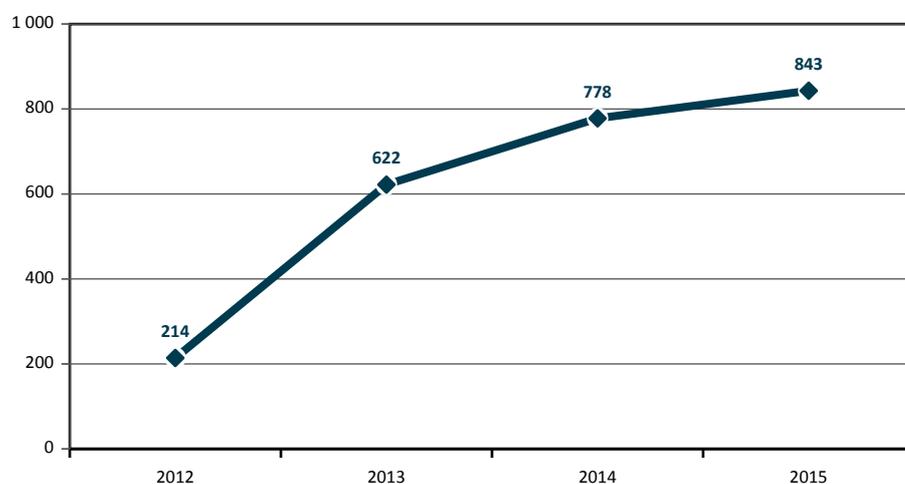
#### 19,2 M€ de travaux

Le montant global des travaux est 19,2 M€, soit une moyenne de 22 815 € par logement rénové.

Habiter mieux en 2015	Vendée	Pays de la Loire	85 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements subventionnés</b>			
Logements	<b>843</b>	3 728	22,6 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	<b>19,2</b>	99,6	19,3 %
<b>Subventions versées</b>			
Montant total (M€)	<b>2,6</b>	10,7	24,3 %

Évolution du nombre de logements Habiter mieux en Vendée

Unité : nombre de logements - Source : ANAH



## Les éco-PLS

### ■ Reprise des rénovations en 2015

#### 139 éco-PLS accordés en 2015

En 2015, des éco-PLS ont été accordés pour 11 opérations représentant 139 logements.

Le nombre de logements aidés en 2015 a connu une grande augmentation, nombre presque multiplié par 9, par rapport à 2014. L'année 2014 a été marquée par un changement des modalités de gestion des éco-PLS, ce qui a entraîné des difficultés d'aboutissement de dossiers.

#### 1,7 M€ de prêts

Le montant global des prêts est de 1,7 M€, soit un prêt moyen de 12 143 € par logement.

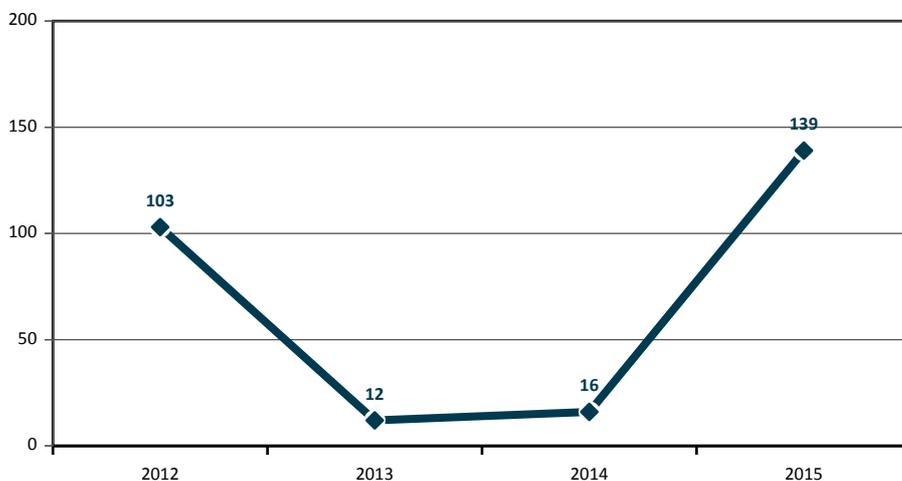
#### 6,2 M€ de travaux

Le montant total des travaux est de 6,2 M€, soit une moyenne de 44 556 € par logement. Ce montant est très important, mais moins qu'en 2014.

Éco-PLS distribués en 2015	Vendée	Pays de la Loire	85 / Pays de la Loire
<b>Nombre de logements ayant bénéficié d'un éco-PLS</b>			
Logements	<b>139</b>	2 155	6,5 %
<b>Montant des travaux éligibles</b>			
Volume global (M€)	<b>6,2</b>	92,9	6,7 %
<b>Prêts accordés</b>			
Montant global des éco-PLS (M€)	<b>1,7</b>	26,7	6,4 %

Évolution du nombre d'éco-PLS distribués en Vendée

Unité : nombre d'éco-PLS - Source : Caisse des Dépôts



## Les certificats d'économies d'énergie

### ■ Des actions plutôt concentrées sur l'isolation thermique

#### 49 % des CEE dans le résidentiel

En 2015, le secteur résidentiel a représenté la plus grande part des volumes de certificats d'économies d'énergie délivrés, avec 49,4 % du total. Le secteur industriel est en deuxième position avec 26,5 % du volume global accordé.

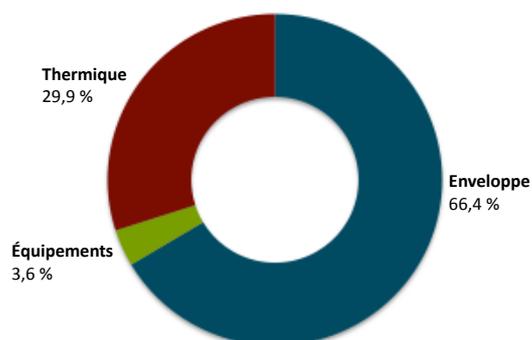
CEE en 2015	Vendée	Pays de la Loire	85 / Pays de la Loire
Volume délivré (kWh cumac)	<b>627,6</b>	2 505,6	25,0 %
Volume financier (M€)	<b>168,7</b>	673,6	25,0 %

#### Mention RGE obligatoire

Sans la mention RGE, une entreprise ne peut pas proposer cette prime aux particuliers. En 2015, ce système valorise plus qu'avant l'enveloppe et moins les systèmes actifs comme le chauffage.

#### Volumes de CEE délivrés en 2015 par secteurs d'activité

Unité : % - Source : MEEM



## Le poids des différents dispositifs d'aides

### ■ Le crédit d'impôt, un dispositif essentiel pour les particuliers

#### Le crédit d'impôt très sollicité

En Vendée, comme dans les autres départements, le crédit d'impôt est le principal dispositif incitatif mobilisé par les ménages pour financer des actions d'amélioration énergétique. Ainsi en 2015 (déclaration 2015 sur les revenus 2014), environ 11 500 foyers l'ont mobilisé. Le nombre de ménages ayant demandé un CIDD ou un CITE est très important mais le montant moyen associé à ce type d'aide est inférieur aux autres dispositifs.

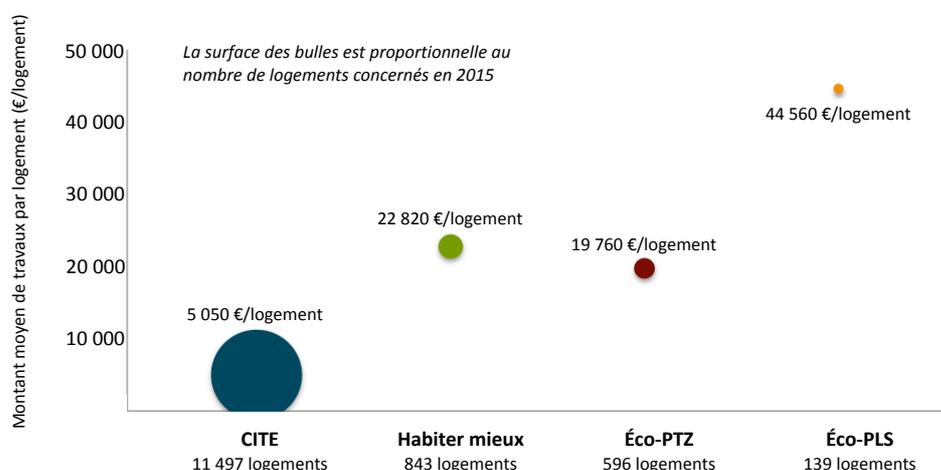
L'éco-PTZ concerne un nombre plus limité de ménages : près de 600 en 2015, mais il s'agit de travaux dont le montant est plus élevé que le bouquet d'actions moyen soutenu par le crédit d'impôt (notamment les éco-PTZ - bouquets de 3 actions dont le montant moyen est de 21 999 € par logement).

Le dispositif Habiter mieux permet d'accompagner fortement les ménages modestes et très modestes s'ils s'engagent à réaliser des rénovations ambitieuses, le coût moyen des travaux est donc élevé.

En ce qui concerne le parc public, l'éco-PLS est utilisé en Vendée avec des coûts de rénovation très importants, plus de 44 500 € par logement.

Montant moyen de travaux générés en 2015 par les différents dispositifs d'aides à l'habitat mobilisés par les ménages de Vendée

Unité : nombre et M€



# L'impact des dispositifs sur l'emploi et l'activité

## ■ 810 emplois directs soutenus en 2015

### 810 emplois en 2015

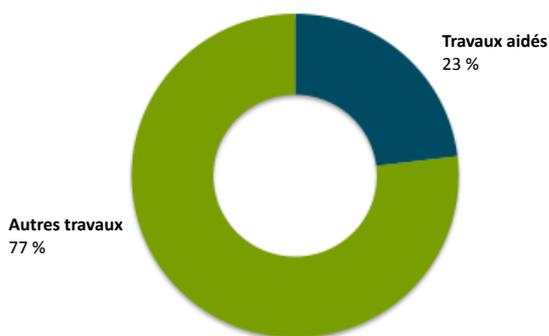
En 2015, 810 emplois directs et 630 emplois indirects ont été soutenus par les aides à la rénovation de l'habitat versées par l'État.

### 23 % du chiffre d'affaires

Les travaux de rénovation énergétique aidés par l'État représentent environ 23 % du chiffre d'affaires total des entreprises en entretien-rénovation des logements.

Chiffre d'affaires 2015 en entretien et rénovation

Unité : % - Source : CERC des Pays de la Loire



Montant des travaux	2014	2015
CIDD / CITE	62	53
Éco-PTZ	11	11
Habiter mieux	14	14
CIDD /CITE + éco-PTZ	0	0
CIDD / CITE + Habiter mieux	5	5
Éco-PLS	1	6
<b>Total</b>	<b>93</b>	<b>90</b>

Emplois générés	2014	2015
<b>Emplois directs</b>		
Emplois directs	830	810
<b>Emplois indirects</b>		
Emplois indirects	650	630

## Une étude réalisée par la CERC des Pays de la Loire



## Avec le soutien de la DREAL des Pays de la Loire



### CERC des Pays de la Loire

10 boulevard Gaston Serpette  
BP 23202  
44032 Nantes cedex 1

02 51 17 65 54  
[contact@cerc-paysdelaloire.fr](mailto:contact@cerc-paysdelaloire.fr)  
[www.cerc-paysdelaloire.fr](http://www.cerc-paysdelaloire.fr)

### Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Service intermodalité,  
aménagement, logement

5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES cedex22  
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :  
Annick BONNEVILLE

ISSN : 2109-0017